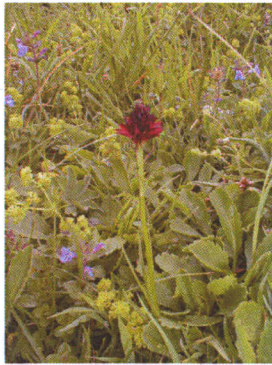


Site FR8201709 « Cornettes de Bise »

Document d'objectifs



Période d'application : **2008-2013**

Surface du site : **1.551 ha**



Février 2008

Document d'objectif(DOCOB) porté par le
Syndicat Intercommunal à la carte
de la Vallée d'Abondance
(SICVA)

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Document d'objectifs

Document rédigé par :

l'Office National des Forêts de Haute-Savoie

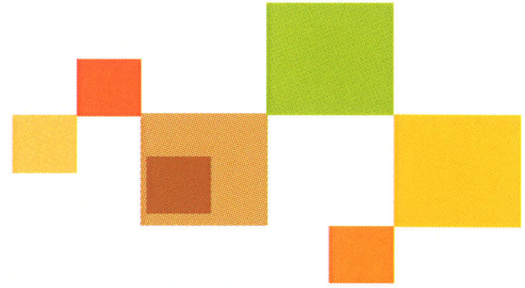
avec l'appui technique de :
la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie



Sommaire

1	<i>Chap Etat des lieux</i>	3
1.1	Préambule	4
1.1.1	Contexte Directive Habitats-Faune-Flore	4
1.1.2	Les documents d'objectifs	4
1.2	Présentation générale du site	4
1.2.1	Localisation et surface du site	4
1.2.2	Statuts actuels	5
1.2.3	Analyse du milieu naturel	7
1.3	Unités écologiques (ou habitats naturels)	11
1.3.1	Définitions et éléments de méthodologie	11
1.3.2	Description et caractérisation des habitats naturels	11
1.3.3	Les habitats naturels présents sur le site	13
1.3.4	La dynamique des habitats	28
1.4	Les espèces	29
1.4.1	Les espèces végétales	29
1.4.2	Faune sauvage	31
2	<i>chap Contexte économique et social</i>	34
2.1	Un territoire tourné vers l'agriculture	35
2.1.1	L'agriculture en Haute-Savoie et dans la vallée d'Abondance	35
2.1.2	Les systèmes d'exploitation	36
2.1.3	Evolution de l'activité agricole et pastorale locale	38
2.1.4	Les principaux acteurs : les gestionnaires et les utilisateurs	38
2.1.5	Le cheptel- les productions	39
2.1.6	Les pelouses	41
2.1.7	Equipement des alpages	44
2.1.8	Bilan diagnostic de l'activité agricole et pastorale	46
2.2	Les activités touristiques	47
2.2.1	Une fréquentation touristique importante	47
2.2.2	Les activités estivales	47
2.2.3	Des actions déjà engagées pour la gestion des flux touristiques	49
2.3	Chasse pêche et autres productions	50
2.3.1	La pêche	50
2.3.2	La chasse	51
2.3.3	Autres productions	51
2.4	L'activité forestière	52
2.4.1	La gestion forestière actuelle	52
2.4.2	Une forêt qui avance	54

2.5	La cohabitation entre acteurs et les conflits d'usage	56
3	<i>Chap Des enjeux aux propositions d'actions</i>	58
3.1	Définition des enjeux- hiérarchisation	59
3.2	Définition des objectifs - hiérarchisation	60
3.3	Programme d'actions	63
3.3.1	Articulation des Objectifs et des Actions	64
3.3.2	Les actions	74
3.3.3	Le lien avec les autres planifications et orientations	76
4	<i>AnnexeS</i>	77
5	<i>Annexes cartographiques</i>	78



1 CHAP ETAT DES LIEUX



1.1 PREAMBULE

1.1.1 CONTEXTE DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE

La Directive Habitats (Directive 92/43/CEE du conseil européen du 21 mai 1992), est un instrument législatif communautaire ayant pour objet de "*contribuer à assurer la biodiversité par la conservation et la restauration des habitats naturels ainsi que de leur faune et de leur flore sauvages sur le territoire européen... tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales*". Elle se traduit par la mise en place d'un réseau écologique (Natura 2000) constitué des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS)..

La France a choisi la voie contractuelle pour l'application de cette directive sur son territoire. Des documents d'objectifs seront «établis localement en concertation, site par site, afin de préciser les orientations de gestion souhaitables».

1.1.2 LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Ils fixent les objectifs de conservation, des propositions de gestion adaptées au contexte local, ainsi qu'une estimation du coût de cette gestion. Il faut tout de même noter que l'implication des acteurs locaux déterminera les mesures à envisager. Les coûts financiers de cette gestion adaptée seront transmis à la commission européenne qui évaluera le financement nécessaire ainsi que le cofinancement européen éventuel.

1.2 PRESENTATION GENERALE DU SITE

1.2.1 LOCALISATION ET SURFACE DU SITE

Le site d'étude reprend quasiment les limites de l'Arrêté de Protection de Biotopes des Cornettes de Bise.

Il se situe dans le département de la Haute-Savoie, dans les Préalpes chablaisiennes, sur la commune de La Chapelle d'Abondance, à une trentaine de kilomètres au sud du lac Léman et en contact avec les Alpes valaisannes de la rive gauche du Rhône.

Le site couvre une surface de 1551 ha. Cette surface, calculée à partir du périmètre du site Natura 2000, diffère quelque peu de la surface officielle de l'APPB calculée en 1984. Cette surface de 1551 ha est celle mentionnée dans la fiche technique du site envoyée par la France à l'Union Européenne. Aussi cette surface de 1551 ha est donc retenue pour le contenu technique de ce document.

1.2.2 STATUTS ACTUELS

1.2.2.1 Statut foncier (avec les pourcentages des surfaces cadastrales concernées)

➤ Propriétés privées

Elles occupent 30 % de la surface et sont représentées par 77 parcelles. Celles-ci sont essentiellement en nature de pelouse.

➤ Propriétés des collectivités

Les communes sont propriétaires de près de 70 % de la surface du site. La commune de Vacheresse possède une surface importante sur le territoire communal de la Chapelle d'Abondance, site de Bise. Une surface non négligeable de terrains communaux en nature de pelouse, mais aussi de pré bois et de forêt ne bénéficie pas du régime forestier. Par ailleurs 247,7 ha de forêt bénéficient à ce jour du régime forestier :

Forêt communale de la chapelle d'Abondance	218 ha
Caisse de Bienfaisance	0,7 ha
Forêt communale de Vacheresse	29 ha

Voir en annexe la liste des parcelles cadastrales identifiées comme étant concernées (en totalité ou en partie) par le périmètre du site Natura 2000.

1.2.2.2 Mesures de protection

Documents d'urbanisme de la commune de La Chapelle d'Abondance

❖ :

Voir carte en annexe

Définition des différentes zones répertoriées sur le site :

- **Zone ND** : zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison de la qualité du site et des paysages ou en raison des risques naturels.
- **Zone NDp** : zone de protection particulière. Les lacs de Bise et d'Arvouin sont notamment concernés.
- **Zone NC** : espaces naturels productifs dont la protection s'étend à long terme en vue du maintien et du développement des activités exercées ou à créer.

Les massifs forestiers sont classés en espace boisé classé. Les zones de pré bois sont exclues de ce classement.

1.2.2.3 Autres mesures de protection

❖ **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :**

Arrêté n°365 du 30 août 1984, constitué par le Vallon de Bise, entre la pointe de Lachau, la pointe de Bénévent, le col de Bise, la Tête de Charousse, le col d'Ugeon, le massif des Cornettes, la pointe d'Arvouin, le mont Lenla et l'ensemble du versant de Chevenne jusqu'au ruisseau d'Arvouin, le massif de la Raille et le mont Chauffé.

Il vise à protéger l'intérêt écologique d'un ensemble constitué par des espèces animales et végétales recensées dans la montagne de Bise-Cornettes-Chauffé-Arvouin et qui figurent sur la liste des espèces protégées ainsi que le biotope défini par ces espèces et leur territoire de chasse.

❖ **Projet de site classé :**

Le site s'inscrit dans le périmètre d'un projet de classement en cours de réflexion au titre de la loi de 1930 sur les sites .

❖ **Périmètre de captage :**

Le site de Chevenne abrite un captage. Pour l'heure, le dossier de mise en conformité est à l'étude. Dans un premier temps cette ressource en eau devait être abandonnée, mais la commune a changé d'avis en raison de l'amélioration de la qualité de l'eau. Des prescriptions particulières concernant le traitement et l'épandage des effluents d'élevage, dans le cas de la mise en conformité du site, pourraient alors s'appliquer sur les territoires pastoraux inclus dans le périmètre rapproché (essentiellement Mens, Chevenne, partie basse de Topper et de Cheneau).

Un dossier de mise en conformité de captage sur le site de Bise est en cours d'étude. Il implique des travaux et quelques contraintes en matière de gestion pastorale :

Déplacement d'un sentier

Interdiction des abreuvoirs, pierres à sel, aires de traite et des épandages de fumures liquides à semi liquides à l'intérieur du périmètre rapproché.

1.2.3 ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.2.3.1 Facteurs écologiques

❖ Topographie, altitude

Le site d'étude des Cornettes de Bise démarre à 1120 m et atteint 2432 m au sommet des Cornettes de Bise. On y trouve toutes les expositions et toutes les pentes qui sont majoritairement raides, voire abruptes. Les pentes les plus fréquemment rencontrées en forêt sont de l'ordre de 65% en moyenne, tandis qu'elles atteignent 55% en moyenne dans les pelouses d'altitude et 100% ou plus dans les parties rocheuses. Les barres calcaires et les zones d'éboulis sont nombreuses.



Les falaises des Cornettes de Bise vues depuis Chevenne

❖ Climatologie

Le massif est soumis au climat montagnard qui n'est plus sous l'influence adoucissante et humide du lac Léman. La station météorologique d'Abondance (930 m, 8 km environ du site) donne une température moyenne de 6 °C (-1.3 en hiver et 16.5 en été). Les vents dominants sont ceux venant de l'ouest, mais c'est le fœhn (vent du sud-est) qui provoque le plus de dégâts. Le nombre de jours de gel est compris entre 100 et 120 jours et les gelées estivales ne sont pas rares. La forêt a d'ailleurs souffert 2 fois durant ces dernières décennies de l'assaut des vents violents (en 1969 et plus récemment en 1999).

❖ Données hydrologiques et hydrographiques, topographie

Les précipitations sont abondantes, (moyenne de 1630 mm/an), et bien réparties sur l'année avec toutefois un pic en juin et en octobre.

Les précipitations neigeuses représentent environ 20% des précipitations totales. L'importance de ces précipitations et les périodes fréquentes de brouillard diminuent le nombre d'heures d'ensoleillement.

Le massif est parcouru au nord par le ruisseau de Bise qui alimente les Lacs de Bise se jette dans le ruisseau de l'Eau Noire et débouche sur la Dranse entre Bonnevaux et Vacheresse. Plus au sud du massif on trouve le ruisseau de Sechet, le ruisseau de Chevenne, le ruisseau de Resse, le ruisseau des Barmettes, et le ruisseau de Thoules (ou d'Arvouin) qui débouchent dans la Dranse au niveau de la Chapelle d'Abondance.

❖ Géologie

La particularité du Chablais réside dans le fait que la plus grande partie du massif est constituée de terrains allochtones qui se sont empilés les uns sur les autres. Cet empilement résulte de déplacements liés à l'orogénèse alpine. Sur le site, deux nappes se succèdent celle des Préalpes médianes (Cornettes de Bise) et la nappe supérieure des Préalpes qui s'est déposée sur la première au cœur du synclinal. La nappe supérieure des Préalpes est constituée essentiellement de flysch schisto-gréseux. Sous cette couche géologique, on retrouve successivement des schistes ardoisiers, des calcaires de la Brèche inférieure et des schistes inférieurs.

Le remodelage des versants a entraîné la formation de nombreux talus d'éboulis dont certains sont encore actifs (la végétation étant absente), de cônes de déjection et d'écroulements rocheux. Il en résulte schématiquement 3 grands types de formation :

- des matériaux calcaires présentant divers degrés de fragmentation (dalle, éboulis, calcaire schisteux...),
- des schistes facilement altérés et décarbonatés,
- des moraines glaciaires.

Voir la carte géologique en annexe)



Eboulis sous falaises à Arvouin

❖ Pédologie

De façon simplifiée, on peut dire que l'on trouve en forêt des sols bruns acides dans l'étage montagnard et des sols bruns humiques dans le subalpin.

Pour les pelouses, JM Dorioz (INRA Thonon) met en évidence sur le site de Bise l'importance de la roche mère et le rôle des pratiques pastorales ; il distingue :

- des sols saturés en base sur les pentes douces sur matériaux calcaires et sur les pentes fortes quel que soit le matériau (sol brun calcique à sol humo calcique).
- Des sols désaturés et acidifiés sur les schistes et moraines glaciaires.
- Des sols eutrophes autour des bâtiments

Les sols acides sont occupés par la nardaie tandis que les sols neutres abritent des pelouses où domine l'espèce *poa alpina*.

1.2.3.2 Risques naturels

L'action conjuguée de certaines particularités du milieu physique (précipitations assez importantes et parfois violentes, action du gel et du dégel, pentes, nature des formations superficielles) conduit à des risques naturels de plusieurs types sur l'ensemble de la zone. :

❖ Crue torrentielle

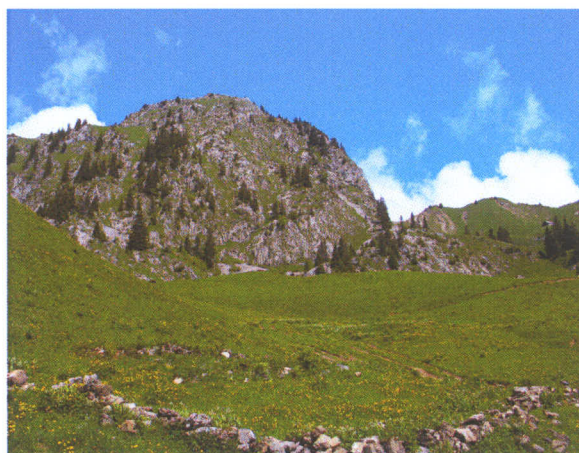
Elles peuvent affecter potentiellement le ruisseau de Chevenne.

❖ Avalanche

Plusieurs couloirs d'avalanches ont été répertoriés sur l'ensemble des bassins versants de la zone. Il s'agit de coulées printanières ou parfois d'avalanches de poudreuses dévastatrices en cas de fort enneigement. Ces avalanches annuelles ne constituent pas une menace sérieuse pour l'homme car elles se cantonnent à leurs couloirs situés bien au-delà de toute habitation. Elles constituent évidemment un danger pour les pratiquants de la raquette et du ski de randonnée.

❖ Chute de blocs

Le calcaire jurassique produit de nombreux éboulis qui peuvent envahir les pelouses et occasionner des dégâts aux peuplement forestiers. On constate sur le secteur de Mens notamment, le travail important fourni de tous temps par les alpagistes pour retirer les cailloux des pâturages.



Mens : pierres ramassées dans les pelouses

Ces chutes de blocs peuvent localement être potentiellement dangereuses :

- au Devant de La Ville (falaise du Mont Chauffé) à proximité du hameau de Passengué.

❖ **Glissement de terrain :**

Suite à de fortes pluies, des glissements peuvent se produire sur des pentes fortes. En été 2005 l'un deux s'est déclenché sur l'alpage de Cheneau.

La commune de la Capelle d'Abondance est dotée d'un Plan Prévisionnel des Risques (PPR) approuvé en date du 26 juillet 2000.



1.3 UNITES ECOLOGIQUES (OU HABITATS NATURELS)

1.3.1 DEFINITIONS ET ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

D'après la Directive européenne n°92-43 du 21 mai 1992, les habitats naturels sont des « zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles ».

Les habitats ou espèces repris dans la Directive Habitats peuvent avoir respectivement deux statuts différents selon leur représentativité au sein du territoire de la Communauté Européenne.

✓ Habitat d'intérêt communautaire : habitat en danger de disparition sur son aire de répartition naturelle ou possédant une aire naturelle réduite à l'échelle de la planète ou étant représentatif d'un des cinq territoires biogéographiques définis dans la Directive (atlantique, continental, alpin et méditerranéen pour la France métropolitaine).

✓ Habitat d'intérêt prioritaire : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres où la directive s'applique ou dont la répartition principale se trouve dans la CEE (répartition "Européenne"). Habitats résiduels ⁽¹⁾, relictuels ⁽²⁾ ou rares ⁽³⁾.

✓ Espèce d'intérêt communautaire : espèce en danger ⁽⁴⁾, vulnérable ⁽⁵⁾ rare ⁽³⁾, endémique ⁽⁶⁾.

✓ Espèce d'intérêt prioritaire : espèce en danger et dont la répartition principale se trouve dans la CEE.

1.3.2 DESCRIPTION ET CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS

L'inventaire et la description des habitats naturels se sont appuyées sur l'analyse *phytosociologique**. Dans le cadre de l'application de la Directive « Habitats », leur caractérisation peut être appréhendée selon deux niveaux :

la typologie CORINE Biotopes : cette nomenclature européenne, fondée sur une approche phytosociologique et physionomique, intègre tous les habitats supposés être présents sur le territoire de l'Union. Les habitats naturels peuvent être qualifiés selon un niveau de précision plus ou moins fin (exemple : 36.3 : pelouses *acidiphiles** alpines et subalpines et 36.312 : nardaies pyrénéo-alpines *hygrophiles**). **Cette typologie concerne donc tous les types d'habitats.**

- le manuel d'interprétation des Habitats (EUR 15) : les habitats naturels sont définis par un code à quatre chiffres, le « code UE », ou « code Natura 2000 ». Les codes UE ont été définis à partir des habitats de la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de la DH. Ce code UE englobe généralement plusieurs types d'habitats CORINE proches. Le niveau de précision de la désignation de l'habitat y est donc moins fin. **Cette typologie ne concerne donc que les types d'habitats d'intérêt communautaire.**

(1) habitats autrefois plus largement répandus ayant subi des pressions anthropiques

(2) habitats qui étaient autrefois plus largement répandus, vivant dans des conditions de milieu très localisées (au niveau de la station, par exemple une tourbière)

(3) habitats ou espèces ayant déjà disparu d'une grande partie de leurs aires d'origine et dont les effectifs sont réduits à un seuil minimal critique

(4) espèces dont les effectifs sont en forte régression du fait de facteurs extérieurs défavorables

(5) espèces qui ne sont pas immédiatement menacées ou en danger mais dont les populations sont limitées du fait d'une répartition géographique réduite qui les expose à des risques

(6) espèces qui se sont différenciées au cours de l'évolution dans des aires restreintes et y sont restées strictement localisées

La cartographie des habitats naturels a donc été menée grâce à des prospections de terrain. Elaborée selon la typologie CORINE Biotopes, elle a porté sur **tous les types d'habitats naturels**, qu'ils relèvent de la Directive habitat ou non.

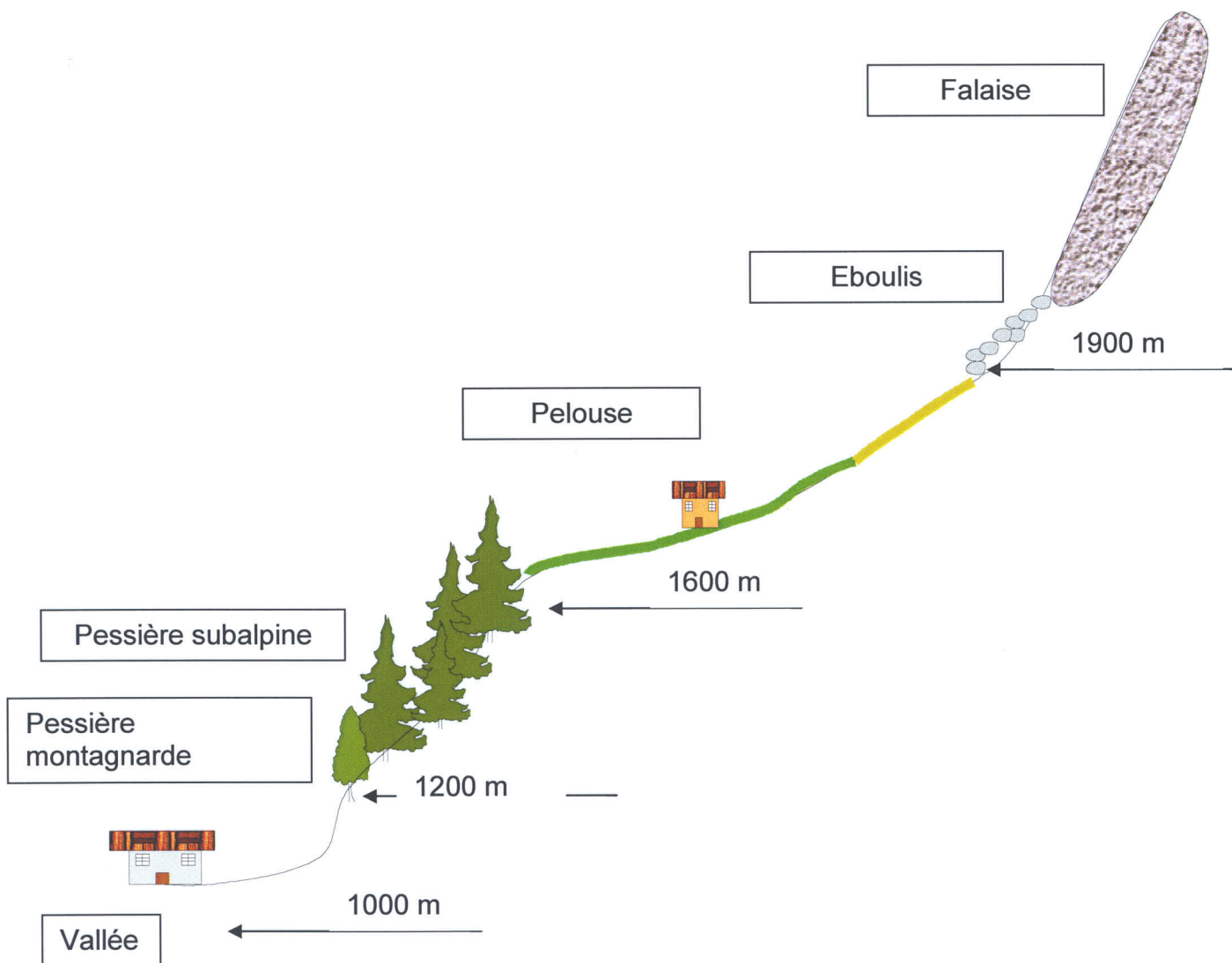
L'échelle du travail de cartographie est le 1/10 000ème

1.3.3 LES HABITATS NATURELS PRESENTS SUR LE SITE

La diversité de substrat, d'exposition, de topographie et l'étagement altitudinal important du site déterminent une grande diversité d'habitats naturels. Ceux-ci appartiennent aux grands types de formations végétales suivants : zones humides d'altitude, pelouses et prairies, forêts résineuses et caducifoliées, landes et fourrés, falaises et éboulis (= milieux minéraux).

La forêt, présente entre 1200 et 1600 m, est composée essentiellement d'épicéa, quelque sapin et hêtre et très localement du Pin à crochets. Seule la partie sud du site est boisée. On trouve des pelouses entre 1600 et 1900 m dont une partie n'est pas pâturée (secteur sous les éboulis ou à pente très forte).

Les falaises de calcaires durs sont surtout localisées sur le sommet des Cornettes et l'on note de nombreux talus d'éboulis. Un seul lac est encore en eau libre, celui d'Arvouin car les lacs de Bise sont complètement envahis par de grandes cypéracées.



Sur 13 types d'habitats recensés sur le site, on dénombre 11 habitats d'intérêt communautaire et un habitat d'intérêt prioritaire.

Ces prospections de terrain ainsi que la cartographie qui en découle ont été réalisées en 2004.

Habitats	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial	Surface	% de la surface totale
Lac d'Arvouin; eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire	3140	HIC	3.00	0.20
Lande à Rhododendron	4060	HIC	1.63	0.10
Pelouses alpines mésophiles ou méso-hygrophiles sur sols profonds	6170	HIC	355.48	23.00
Pelouses alpines xérophiles ou méso-xérophiles sur sols superficiels	6170			
Pelouses mésophiles pâturées ou fauchées	6520	HIC	779.48	50.25
Pessières Montagnarde			135.62	8.70
Pessières subalpines mésophiles	9410	HIC	208.98	13.47
Pessières subalpines hygrophiles	9410	HIC		
Pineraies à crochets à genévriers ou éricacées	9430	HIP	2.93	0.19
Eboulis à calcaires durs	8120	HIC	20.56	1.32
Eboulis calcaires thermophiles grossiers non stabilisés	8130			
Falaises calcaires	8210	HIC	0.16	0.01
Mégaphorbiaies	6430	HIC	13.44	0.86
Fourrés d'aulne vert			22.87	1.47
Prébois résineux			6.85	0.44
			1551	

HIP : habitat d'intérêt prioritaire

HIC : habitat d'intérêt communautaire

Les pelouses représentent près des 3/4 de la surface du site et la forêt un peu moins du ¼.


Un inventaire complémentaire spécifique aux zones humides a été réalisé en 2007 par Emmanuelle SPEH stagiaire à l'ONF en Master E2B. Cette étude a permis de mettre en évidence des micro zones humides dont la taille était inférieure (généralement moins de 5000 m²) au seuil de perception adopté à l'occasion de la cartographie de 2004. Ainsi, la présence de tourbières basse alcalines et de transition (HIC 7230 et 7140) a pu être mise en évidence.

Eaux des lacs

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
22.15

Code Natura
3140

Niveau d'intérêt	communautaire	Eaux stagnantes oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées.	
Correspondance phytosociologique	<i>Charetea</i>		
Représentativité sur le site			
Etendue estimée	3ha		

Localisation sur le site	Lac d'Arvouin.
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Potamogeton praelongus</i> <i>Chara sp</i>
Physionomie / Structure	Lac d'une profondeur de quelques mètres dont le niveau a été relevé artificiellement, 10% de la surface environ couverte par <i>Potamogeton praelongus</i> . Frange marécageuse avec <i>senecio alpinus</i> , <i>carex rostrata</i> et <i>paniculata</i> , <i>menyanthes trifoliata</i>

Exigences écologiques	Eaux oligo-mésotrophes calcaires, riches en bases dissoutes (pH ~ 6-7), avec végétation aquatique immergée.
Valeur patrimoniale	Intérêt paysager pour le cadre de vie des habitants et l'accueil des touristes. Intérêt pour la pratique de la pêche.
Espèces / habitats associés	Batraciens, libellules, poissons dont truite fario de race locale

Etat de conservation	Bon
Tendance évolutive et menaces potentielles	Abords des lacs : piétinement, promeneurs, troupeaux Renouvellement des eaux - Assèchement et drainage

Propositions de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une bonne qualité de l'eau. - Limiter la fréquentation des animaux (éviter le souillement de l'eau et l'érosion des berges) : - Veiller à la gestion des effluents - Poursuite d'une gestion piscicole raisonnée.
-------------------------	---

Impacts économiques	Assez important du fait de l'attrait touristique.
---------------------	---

Landes à *Rhododendron ferrugineum*

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
31.4

Code Natura
4060


Niveau d'intérêt	communautaire	Landes à rhododendron ferrugineux en mosaïque avec la myrtille et l'airelle rouge
Correspondance phytosociologique	<i>Rhodo-Vaccinion</i>	
Représentativité sur le site		
Etendue estimée	1.63 ha	
Localisation sur le site	Landes très localisées sur le site de Bise	
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Rhododendron ferrugineum</i> , <i>Vaccinium ssp.</i>	
Physionomie / Structure	Landes à rhododendron ferrugineux en mosaïque avec la myrtille et l'airelle rouge	
Exigences écologiques	Groupements des stations froides sur sols décalcifiés.	
Valeur patrimoniale		
Espèces / habitats associés	Imbriqués avec pelouses acides	
Etat de conservation	Bon	
Tendance évolutive et menaces potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter autant que possible le piétinement - La déprise agricole entraîne la colonisation des prairies fraîches abandonnées par les landes. 	
Propositions de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien en l'état des sites suffit en grande partie à la conservation de ces habitats. - Laisser faire l'évolution naturelle ou pâturage pour garder la mosaïque dynamique. - canaliser la fréquentation touristique en cas de piétinement 	
Impacts économiques	Nul	

Pelouses et rocailles d'altitude

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
36.4

Code Natura
6170

Niveau d'intérêt	communautaire	Pelouses calcicoles alpines et subalpines.	
Correspondance phytosociologique			
Représentativité sur le site			
Etendue estimée	355.48 ha		

Pelouses du Seslerio-mésobromion

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine **36.4**

Code Natura **6170**

Correspondance phytosociologique	Caricion ferruginaea	Pelouses
Etendue estimée		
Localisation sur le site	au dessus des prairies pâturées ou sur les vires herbeuses dans les falaises de calcaires durs	
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	Laïche	
Physionomie / Structure	Pelouses pâturées	
Exigences écologiques	- Pelouses mésophiles fermées et neutrocalcicoles sur sols frais	
Valeur patrimoniale	- Forte, grande variété des espèces végétales	
Espèces / habitats associés	En association parfois avec des éboulis	
Etat de conservation	Bon	
Tendance évolutive et menaces potentielles	La baisse du pâturage peut entraîner une recolonisation du milieu par des ligneux. Surpâturage en cas de non conduite du troupeau	
Propositions de gestion	- Maintien des zones en état : pâturage contrôlés.	
Impacts économiques	Pastoralisme	

Pelouses alpines

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine **36.4312**

Code Natura **6170**


Correspondance phytosociologique	<i>Laserpitio-Sesleretum</i>	
Etendue estimée		
Localisation sur le site	sols superficiels et vires herbeuses dans les falaises exposées au soleil, très localisé sur le site quelques ha	
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	. <i>Séslerie</i> , <i>laïche sempervirente</i>	
Exigences écologiques	Colonisation des sols superficiels des crêtes ventées.	
Physionomie / Structure	.	
Exigences écologiques	sols superficiels calcaires.	
Valeur patrimoniale	- Pelouses riches au niveau floristique et faunistique.	
Espèces / habitats associés	-	
Etat de conservation	-Bon	
Tendance évolutive et menaces potentielles	Peu menacées.	
Propositions de gestion	Laisser en état.	
Impacts économiques	-	

Pelouses mésophiles paturées ou fauchées

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
38.3

Code Natura
6520

Niveau d'intérêt	communautaire	
Correspondance phytosociologique	<i>Polygono bistortae-Trisetion flavescens</i>	
Représentativité sur le site		
Etendue estimée	780 ha	

Localisation sur le site	Regroupe la majorité des alpages du site
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Très grande diversité : Alchemilla, Gentiana verna, Gentiana verna, Trifolium montanum, Centaurea montana, Geranium sylvaticum...</i>
Physionomie / Structure	Prairie paturée à biomasse élevée. La fauche est aujourd'hui totalement abandonnée.
Exigences écologiques	Roche mère basique, pente peu importante.
Valeur patrimoniale	Forte, grande variété des espèces végétales Biotope de nombreuses espèce animales (lépidoptères, avifaune...)
Espèces / habitats associés	Habitat du chardon bleu (stations localisées). Seneçon des alpes dans les zones fraîches
Etat de conservation	Moyen. Colonisation par végétation arbustive, pression du pâturage mal adaptée ou impossible
Tendance évolutive et menaces potentielles	Risque de fermeture par colonisation des ligneux (épicéa, aulne vert...)
Propositions de gestion	Eviter le surpâturage et le sous pâturage Eviter les excès de fertilisation Contrôler l'avancée des ligneux
Impacts économiques	Prairie pâturée. Rôle très important dans l'économie des exploitations agricoles locales Impact paysager très fort

Mégaphorbiaies Alpine et subalpine

**Site FR8201709
« Cornettes de Bise »**

Code Corine
37.8

Code Natura
6430

Niveau d'intérêt	communautaire	Formations subalpines et alpines.
Correspondance phytosociologique	<i>Rumicion pseudalpini</i> .	
Représentativité sur le site		
Etendue estimée	13.4 ha	

Localisation sur le site	Formations végétales alpine et subalpine se rencontrant le long des ravins frais et dans les replats ou concavités bénéficiant d'un enneigement prolongé. Il a été parfois difficile de faire la distinction avec les reposoirs à bétail à communautés de hautes herbes (31.88) habitat non communautaire
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Rumex arifolius</i> , <i>Rumex alpinus</i> <i>Chaerophyllum hirsutum</i> , <i>viola biflora saxifraga rotundifolia</i> <i>Rumex des Alpes aux abords des chalets et reposoirs</i>
Physionomie / Structure	Groupement à forte biomasse (espèces de taille haute, à feuilles larges et tiges épaisses)

Exigences écologiques	Stations fraîches et humides
Valeur patrimoniale	Forte ; habitat susceptible d'abriter la Tozzie des Alpes, l'ancolie des Alpes
Espèces / habitats associés	Pelouses, fourrés d'aulnes verts

Etat de conservation	Moyen
Tendance évolutive et menaces potentielles	Menaces faibles. Risque de perturbation du régime hydrique de la zone. Piétinement.

Propositions de gestion	
--------------------------------	--


Impacts économiques	-
----------------------------	---

Eboulis calcaires alpiens

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
61.2

Code Natura
8120

Niveau d'intérêt	communautaire	Eboulis calcaires et caloschisteux des hautes altitudes et des sites froids des Alpes	
Correspondance phytosociologique	<i>Thlaspietalia rotundifolii</i>		
Représentativité sur le site			
Etendue estimée			
Correspondance phytosociologique	<i>Thlaspietum rotundifolii</i>	Eboulis instables à calcaires durs des étages alpin et nival colonisés par les espèces des pelouses avoisinantes	
Etendue estimée	17.3 ha		
Localisation sur le site	Sous les falaises		
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	Grande richesse floristique		
Etat de conservation	Bon		

Eboulis calcaires termophiles

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
61.31

Code Natura
8120


Niveau d'intérêt	communautaire		
Correspondance phytosociologique	<i>Stipion calamagrostis</i>		
Représentativité sur le site			
Etendue estimée	3.2 ha		
Localisation sur le site	Versant sud et sud ouest du montagnard		
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives			
Etat de conservation	Bon		

Falaises calcaires alpiennes

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
62.15

Code Natura
8210

Niveau d'intérêt	communautaire	Falaises calcaires alpiennes ensoleillées des hautes altitudes et éboulis froids	
Correspondance phytosociologique	<i>Potentillion-caulescentis</i>		
Représentativité sur le site			
Etendue estimée	- ha		

Localisation sur le site	Falaises d'altitude pouvant se rencontrer sur l'ensemble du site
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Primula auricula</i> , <i>Androsace helvetica</i> ,
Physionomie / Structure	Végétation chasmophytique des fentes des falaises et des pentes rocheuses.

Exigences écologiques	Conditions très froides et ensoleillées.
Valeur patrimoniale	2
	Flore endémique, espèces végétales protégées, aire de répartition ou de reproduction de rapaces (nidification de rapaces).
Espèces / habitats associés	- Eboulis calcaires. - Pelouses alpines.

Etat de conservation	Bon état de conservation.
Tendance évolutive et menaces potentielles	- Dynamique inexistante à l'échelle humaine. - Menace par une stabilisation des éboulis. - ouverture de voies d'escalade

Propositions de gestion	- Maintien en l'état. - Laisser faire la dynamique naturelle. -contrôler l'ouverture des voies d'escalade et leur période de fréquentation..
-------------------------	--


Impacts économiques	-
---------------------	---

Pessières subalpines méso hygrophiles

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
42.211
42212

Code Natura
9410

Niveau d'intérêt	Communautaire		
Correspondance phytosociologique	<i>Adenostylo alliariae-Piceetum</i> <i>homogyne piceetum</i>	<p>(1) Pessière mésohygrophile à hautes herbes</p> <p>(2) Pessière subalpine mésophile à homogyne</p>	
Représentativité sur le site	208 ha		
Etendue estimée			

Localisation sur le site	-hygrophile à hautes (FC de Vacheresse) - A myrtille (FC de la Chapelle d'Abondance)
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	(1) <i>Espèces de la mégaphorbiaie</i> (2) <i>Myrtille</i>
Physionomie / Structure	Peuplement arborescent largement dominé par l'épicéa.

Exigences écologiques	
Valeur patrimoniale	
Espèces / habitats associés	Pelouses (6520, 6170)

Etat de conservation	Bon à moyen
Tendance évolutive et menaces potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture et vieillissement en raison des difficultés d'exploitation. - Coupe rase importante si reprise marché du bois et accès facile - Attaques de scolytes

Propositions de gestion	<p>Maintien et conservation des autres ligneux</p> <p>Maintien d'arbres sénescents</p> <p>Eviter autant que possible les compléments de régénération</p> <p>Rotation des coupes longues (20 ans)</p> <p>Envisager câble long ou mât si desserte insuffisante</p>
-------------------------	--


Impacts économiques	<p>Rôle de production de bois</p> <p>Rôle de protection important vis à vis des avalanches, chutes de blocs et glissements de terrain</p>
---------------------	---

Pinaie à crochets à genévriers ou éricacées des massifs calcaires

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
42.422

Code Natura
9430

Niveau d'intérêt	prioritaire	Peuplements de pins à crochet sur calcaire	
Correspondance phytosociologique			
Représentativité sur le site			
Etendue estimée	3 ha		

Localisation sur le site	Habitat localisé sur le Mont Chauffé.
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>carex firma, rhododendron hirsutum, allium victorialis, primula auricula, rhododendron intermedium</i>
Physionomie / Structure	Peuplement ouvert

Exigences écologiques	- Xérocline - Boisement sur sols superficiels, en conditions froides et sèches.
Valeur patrimoniale	1 - TYPE D'HABITAT TRES RARE - Présence d'espèces végétales rares et protégées - Installation du peuplement en conditions marginales. - Mosaïque d'habitats sur de faibles étendues, rare. - Forêt de protection.
Espèces / habitats associés	- Pelouse à séslerie bleue

Etat de conservation	- Bon état de conservation. - Habitat actuellement stable.
Tendance évolutive et menaces potentielles	- Dynamique naturelle lente. Peu de menaces

Propositions de gestion	- Protection totale de cet habitat remarquable. - Maintenir l'état sans intervention. - Eviter de perturber le fonctionnement de l'écosystème par l'ouverture de pistes. - Eviter de remplacer par des essences plus productives. - Favoriser la régénération naturelle des pins à crochets. - Assurer un suivi scientifique de la pinède (dynamique, régénération, évolution, phytoécologie, inventaire de l'entomofaune).
-------------------------	--


Impacts économiques	- Productivité primaire de ce type d'habitat pratiquement nulle. - Pinède non exploitée.
---------------------	---

Tourbières

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Corine
54.23

Code Natura
7230

Niveau d'intérêt	communautaire	
Correspondance phytosociologique		
Représentativité sur le site		
Etendue estimée	Quelques ares	

Localisation sur le site	Chez Trosset, Combe de l'Orset, Les Crottes
Espèces végétales caractéristiques et/ou représentatives	<i>Carex paniculata, carex davalianna, caltha palustris.....</i>

Exigences écologiques	Présence d'eau en surface
Valeur patrimoniale	Forte
Espèces / habitats associés	Pelouses


Etat de conservation	Bon à moyen
Tendance évolutive et menaces potentielles	Risque de surpâturage. Modification du régime hydraulique

Propositions de gestion	Maintien du pastoralisme
-------------------------	--------------------------

Chardon bleu

Site FR8201709
« Cornettes de Bise »

Code Natura
1604

Statut espèce	Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV Convention de Berne : annexe I Espèce protégée au niveau national en France (annexe I) Cotation UICN : monde : vulnérable ; France : vulnérable	
Classification	Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées (Ombellifères)	
Localisation sur le site	La Cheneau	

DESCRIPTION	Plante glabre haute de 30 à 70 cm Feuilles de la base vertes, longuement pétiolées, à limbe ovale. À l'extrémité de la tige et des rameaux, s'épanouissent de 1 à 3 inflorescences (ombelles), constituées chacune de petites fleurs blanches groupées en tête oblongues de 2 à 4 cm de long. Les inflorescences sont entourées à leur base d'un involucre de 10 à 20 bractées bleuâtres à bleu violacé presque molles, étalées dressées, longuement pectinées-épineuses, formant une collerette de 3 à 6 cm de long (voir photo ci dessus)
CARACTERES BIOLOGIQUES	Les parties aériennes se dessèchent et meurent à la mauvaise saison. La production de feuilles et de tiges ne commence qu'après la fonte des neiges. Début juillet, les feuilles et les tiges sont nombreuses - le nombre de tiges croît avec l'âge de la plante ; on compte de 1 à plus de 15 tiges fleuries -, mais le bleuissement de l'involucre commence à peine. À partir de la mi-juillet, les bractées et l'involucre, et même la tige, sont totalement bleues. La germination des graines a lieu au printemps suivant la dissémination ; le taux de germination moyen est de 40%
HABITAT	De tendance héliophile marquée, la plante craint cependant le dessèchement. L'espèce recherche les stations de demi-ombre sur les expositions intermédiaires ; la plupart des stations des Alpes françaises sont établies sur des versants est (de nord-est à sud-est). Sur les site de Bise exposition sud est sur pelouses fraîches correspondant à des couloirs d'avalanche. -
MENACES POTENTIELLES	Cueillette ,arrachage ; fermeture du milieu
OBJECTIFS DE CONSERVATION	Maintien du pastoralisme en évitant le supâturage
ETAT DE CONSERVATION	Bon sur le site.

Analyse écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire

Code Cb Code N2000	Intitulé de l'habitat	Intérêt patrimonial	Stade d'évolution dynamique	Etat de conservation	Vulnérabilité	Atteintes
Habitats forestiers						
42.211/42.21 2 9410	Pessière subalpine des Alpes	HIC	Climax climatique de l'étage subalpin des alpes du Nord	Bon à moyen	Faible	-Attaque Ips typographe Fermeture et vieillissement
42.422 9430	Pineraie à crochets à genévriers ou éricacées.	HIP	Climax stationnel lié aux pentes escarpées et aux sols superficiels sur substrat ou calcaire.	Bon	Faible	-
Groupements arbustifs et landes d'altitude						
31.4 4060	Landes alpine et subalpine	HIC		Bon	Faible	Eviter le piétinement excessif
Habitats rocheux						
61.2 8120	Eboulis calcaires alpiens	HIC	Climax stationnel	Bon	Faible	-
61.31 8120	Eboulis calcaires thermophiles	HIC	Climax stationnel	Bon	Faible	-
62.15 8210	Falaises calcaires alpiennes	HIC	Climax stationnel	Bon	Faible	-Pratique de l'escalade
Pelouses d'altitude						
36.4 6170	Pelouses mésophiles	HIC	Climax climatique des versants aux sols évolués (brunification) et à enneigement relativement durable des étages subalpin et alpin (variante humide et fraîche des pelouses à laïche toujours verte et séslerie bleutée ci-dessous). Au subalpin, ces pelouses, installées sur des pentes moyennes à faibles, ont tendance à évoluer vers un stade forestier.	Bon	Moyen à fort	- Abandon des activités pastorales → fermeture par embroussaillage
36.4312 6170	Pelouses à laïche toujours verte et séslerie bleutée	HIC	<i>Climax climatique des versants aux sols superficiels et à enneigement de courte durée sur substrat carbonaté de la partie supérieure de l'étage subalpin et à l'alpin.</i>	Bon	Moyen	- Abandon des activités pastorales → fermeture par embroussaillage

Prairies de fauche de montagne						
		HIC	Habitat lié en partie aux anciennes pratiques de fauche.	Moyen	Moyen à fort	- Abandon des activités pastorales → fermeture par embroussaillage
38.3 6520	Prairie de fauche de montagne	HIC		Moyen		
Mégaphorbiaies et habitats liés à l'eau						
37.8 6430	Mégaphorbiaies alpines et subalpines au voisinage du bétail et des repoussoirs	HIC	Habitat lié à l'eau et à certaines activités pastorales.	Moyen	Modérée	Piétinement. Perturbation du régime hydrique
54.3 7230	Tourbières	HIC		bon	Moyen à fort	Perturbation du régime hydrique Activités pastorales inadaptées (piétinement excessif, sous pâturage)

1.3.4 LA DYNAMIQUE DES HABITATS

Au montagnard et au subalpin inférieur, le stade climacique est la forêt alors qu'à l'étage alpin ce stade se caractérise par des pelouses. Ainsi ces dernières n'évolueront jamais vers la lande ou la forêt contrairement aux milieux ouverts des étages inférieurs. Selon l'étage, les vitesses de dynamique d'un type de milieu vers un autre sont plus ou moins rapides. Il est important de rappeler que la végétation en montagne est la résultante de multiples facteurs à la fois topographiques, climatiques, géographiques mais aussi anthropiques.

Ainsi les pelouses du subalpin, dont la pérennité est liée aux pratiques pastorales, peuvent connaître, en fonction du type de milieu et des restitutions animales les évolutions suivantes :

Abandon pratiques pastorales



Etat initial	Diminution de la pression du pâturage (évolution variable suivant la nature du sol)	Abandon des pratiques pastorales
Pelouses calcicoles	Pelouses à nard (milieu moyennement sec)	lande à rhododendron
	Fourré d'aulne vert (milieu plus frais)	
	Prébois d'épicéa	Pessière

1.4 LES ESPECES

1.4.1 LES ESPECES VEGETALES

Les inventaires floristiques réalisés sur le site, même s'ils ne sont pas exhaustifs ont déjà permis de recenser une grande variété d'espèces.

Certaines présentent un caractère exceptionnel lié en particulier aux caractéristiques biogéographiques et altitudinales du site .

Biogéographie

Les aires de répartition actuelles sont conditionnées par les glaciations qui ont affectées le massif alpin à l'ère quaternaire. Des espèces d'origine arctique venues lors des glaciations sont restées dans des zones refuges après le retrait des glaciers.

Altitude

Le site, compris entre 1000m et 2431m d'altitude, présente de nombreuses **espèces alpines**, dont les conditions de croissance sont très particulières : températures basses, enneigement important et prolongé, gel, rayonnement solaire intense... Les végétaux ont recours à de nombreuses adaptations pour survivre :

- adaptations des feuilles à l'évapo-transpiration : feuilles coriaces et résistantes vernissées, amenuisant les pertes d'eau (raisin d'ours...) ou limitées à des aiguilles pour diminuer la surface, touffes très denses protégeant jeunes feuilles et bourgeons (poacées), feuilles charnues et succulentes, véritables réserves d'eau (plantes grasses).
- adaptations du système racinaire : chez certaines plantes d'éboulis ou de moraines, hautes de quelques centimètres, la racine peut dépasser le mètre de longueur , leur permettant outre un bon ancrage, d'aller puiser l'eau en profondeur.
- ports particuliers et nanisme : port en coussinet ou en rosettes, port rampant.

1.4.1.1 Espèces de la directive habitat

Le Chardon bleu (*Eryngium alpinum*) est une espèce de la Directive, Annexe II espèce qui pour sa conservation nécessite la désignation de zone spéciale de conservation- et annexe IV,- espèce qui nécessite une protection stricte. Elle est protégée au niveau national et est inscrite en annexe I de la convention de Bern. Il existe plusieurs secteurs sur le site où l'on dénombre de belles populations.



L'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*) est une espèce de l'annexe IV de la Directive, également recensée sur le site des Cornettes de Bise.

1.4.1.2 De nombreuses autres espèces remarquables

Outre les espèces citées à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats », le site abrite une grande diversité d'espèces végétales remarquables, inscrites dans les listes de protection nationale, régionale, et/ou citées au Livre rouge de la Flore menacée de France ou ayant une répartition géographique très restreinte. On peut citer notamment : Androsace de Suisse (*Androsace helvetica*), Androsace pubescent (*Androsace pubescens*), Primevère auriculée (*Primula auricula*), Rhododendron hirsute (*Rhododendron hirsutum*), Gagée jaune (*Gagea lutea*), Carex ferme (*Carex firma*), potamot allongé (*potamogeton praelongus*).

Le rhododendron hirsute est particulièrement rare en France. Il présente au Mont Chauffé l'une des plus belles stations.

Le site se distingue également par une bonne richesse en orchidées (une vingtaine d'espèce recensée)

Liste des espèces protégées et d'intérêt pour le site (données de l'ASTERS 12-2002 et D Jordan 11-2007)

Nom Latin	Protection
<i>Eryngium alpinum</i> L.	A(II), A(IV), B, PN, LRN
<i>Aquilegia alpina</i> L.	A(IV), PN, LRN(II), LRR
<i>Androsace helvetica</i> (L.) Al	PN, LRN(II), LRR
<i>Androsace pubescens</i> DC.	PN, LRN(II), LRR
<i>Carex firma</i> Host	PN, LRN(II), LRR
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler	PN, LRN(II), LRR
<i>Primula auricula</i> L. (présente sur toutes les zones rocheuses)	PN, LRN(II), LRR
<i>Potamogeton praelongus</i> Wulf	PR, LRN, LRR
<i>Rhododendron hirsutum</i> L.	PN, LRN, LRR
<i>Festuca pulchella</i> Schrader	PR, LRR
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.	W, PR, LRR
<i>Empetrum nigrum</i> L. ssp herm	
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	LRN(II), LRR
<i>Allium victorialis</i> L.	LRN(II), LRR
<i>Aconitum paniculatum</i>	
<i>Anacamptis tanayensis</i>	
<i>Anemone baldensis</i>	
<i>Anemone ranunculoides</i>	
<i>Arabis pumila</i>	
<i>Arabis serpyllifolia</i>	
<i>Asperugo procubens</i>	LR 74
<i>Astragalus frigidus</i>	
<i>Buphtalmum salicifolium</i>	
<i>Carex capillaris</i>	

Nom Latin	Protection
Carex frigida	
Cephalaria alpina	
Dianthus caesius	PR
Draba dubia	
Lepipactis leptochila	
Erigeron atticus	
Eriophorum scheuchzeri	
Gagea fistulosa	
Gentiana cruciata	
Gentiana orbicularis	Rare en Haute-Savoie
Gentiana purpurea	
Gnaphalium hoppeanum	
Heliospermum quadrifidum	
Hypochoeris maculata	
Juniperus sabina	
Leontopodium alpinum	
Listera cordata	
Lloydia serotina	Rare en Haute Savoie
Orchis pallens	
Orobanche flava	
Orobanche laserpi-sileris	
Peucedanum austriacum	Uniquement en 74
Potentilla dubia	
Primula farinosa	
Rhododendron intermedium	
Ribes petraeum	
Senecio alpinus	Uniquement en 74
Tozzia alpina	rare
Veronica spicata	
Viola mirabilis	
Viola pyrenaica	

1.4.2 FAUNE SAUVAGE

Le niveau des connaissances est très hétérogène pour les différents groupes du règne animal. Les vertébrés sont relativement bien connus à l'exception des chauves-souris et des micro-mammifères. Les recherches concernant les invertébrés sont encore peu avancées. Il est en outre, dans ces circonstances impossible de dresser un inventaire précis des espèces relevant de la directive habitat. On peut toutefois mentionner le Damier de la Succise (Eurodryas aurinia) espèce de papillon de l'annexe 4.

❖ les ongulés

Bouquetin, chamois, mouflon, chevreuil, cerf élaphe et sanglier sont présents sur le site .

❖ les carnivores

5 espèces carnivores ont été répertoriées, dont un canidé : le renard roux, et 4 mustélidés : le blaireau, la belette, la fouine et la martre (à confirmer).

❖ **les lagomorphes :**

lièvre variable

❖ **les rongeurs**

Les micro-mammifères sont encore peu inventoriés. La marmotte est très fréquente à l'étage alpin.

❖ **les insectivores**

La présence du hérisson d'Europe et de la taupe d'Europe sur le site est bien établie.

❖ **les chiroptères**

La diversité des milieux offre un biotope attractif pour les chauves-souris, et il paraît très probable que plusieurs espèces soient présentes sur le site. Nous manquons aujourd'hui de données sur ces mammifères nocturnes, mais rappelons que toutes les espèces de chauves-souris sont caractérisées par une forte valeur patrimoniale et sont protégées au niveau national. Il est probable que plusieurs espèces de l'annexe 2 de la directive soient présentes sur le site.

❖ **Reptiles, amphibiens**

Les inventaires sont à réaliser. A l'occasion de visites sur le terrain les espèces suivantes ont toutefois été contactées : le crapaud commun, la grenouille rousse, le triton alpestre, le lézard des murailles et la vipère aspic.

❖ **Insectes :**

(informations communiqués par D Jordan nov 2007)

Les inventaires sont également à réaliser pour ce groupe. Toutefois la présence du du Morio, du sphinx de l'euphorbe et l'azurée de la croisette (*Maculinea rebeli*) a été signalée récemment sur le site de Chevenne. Les populations de cette dernière espèce, inféodée à la gentiane croisette, sont considérées en fort déclin.

Par ailleurs le **Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)** a été observé sur le site de Mens (Speh, Jordan). Il s'agit d'un papillon relevant de l'annexe 4 de la directive habitat.

De plus deux espèces de l'annexe 4 ont été recensées :

l'apollon (*parnassius apollo*) et le semi apollon (*P mnemosyne*)

❖ **Oiseaux**

Les données sur l'avifaune viennent principalement des inventaires réalisés par la LPO. On trouvera en annexe une liste de ces espèces dont on peut extraire les principales :

Chocard à bec jaune

Lagopède alpin

Merle de roche

Perdrix bartavelle

Tétras lyre

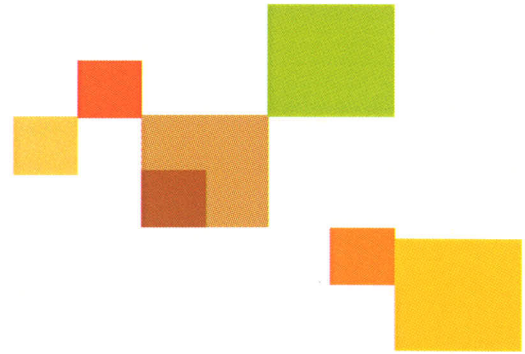
Tichodrome échelette

Faucon pèlerin

CONCLUSION – BILAN

Le site se caractérise donc par :

- Des paysages exceptionnels
- Un nombre important d'habitats naturels relevant de la Directive Habitat (10 communautaires et 1 prioritaire)
- Des habitats naturels globalement en bon état de conservation
- Une faune et une flore riches dont certaines espèces emblématiques (chardon bleu par ex).



2 CHAP CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL



2.1 UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'AGRICULTURE

2.1.1 L'AGRICULTURE EN HAUTE-SAVOIE ET DANS LA VALLEE D'ABONDANCE

Comme le montre le tableau suivant, l'élevage est de loin, l'activité prédominante sur le département de la Haute-Savoie. Cette production est presque unique dans les zones de montagne.

Production de fourrages			Autres productions
91%			9%
Cultures fourragères	Autres prairies permanentes	Alpages	
17%	77.5%	5.5%	

La production laitière bovine est la principale source d'activité des agriculteurs avec 118 000 bovins présents sur le département.

Le cheptel caprin est en augmentation (7150 chèvres actuellement contre 6000 en 1990).

Les bovins et les caprins sont les deux principales productions animales actuelles.

Notons toutefois, la chute considérable de l'élevage porcin qui est passé de 40.650 têtes à 15.100 en 10 ans et de l'élevage ovin qui a diminué d'un tiers.

Pour la vallée d'Abondance qui est située dans la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée des fromages Abondance et Reblochon, la production laitière bovine est évidemment l'activité principale. A noter que selon le Recensement Général Agricole de 2000 le cheptel connaît globalement une diminution de l'ordre de 25% (depuis le dernier recensement) pour le Haut Chablais. La vallée d'Abondance connaît, quant à elle, une légère augmentation du cheptel bovin.

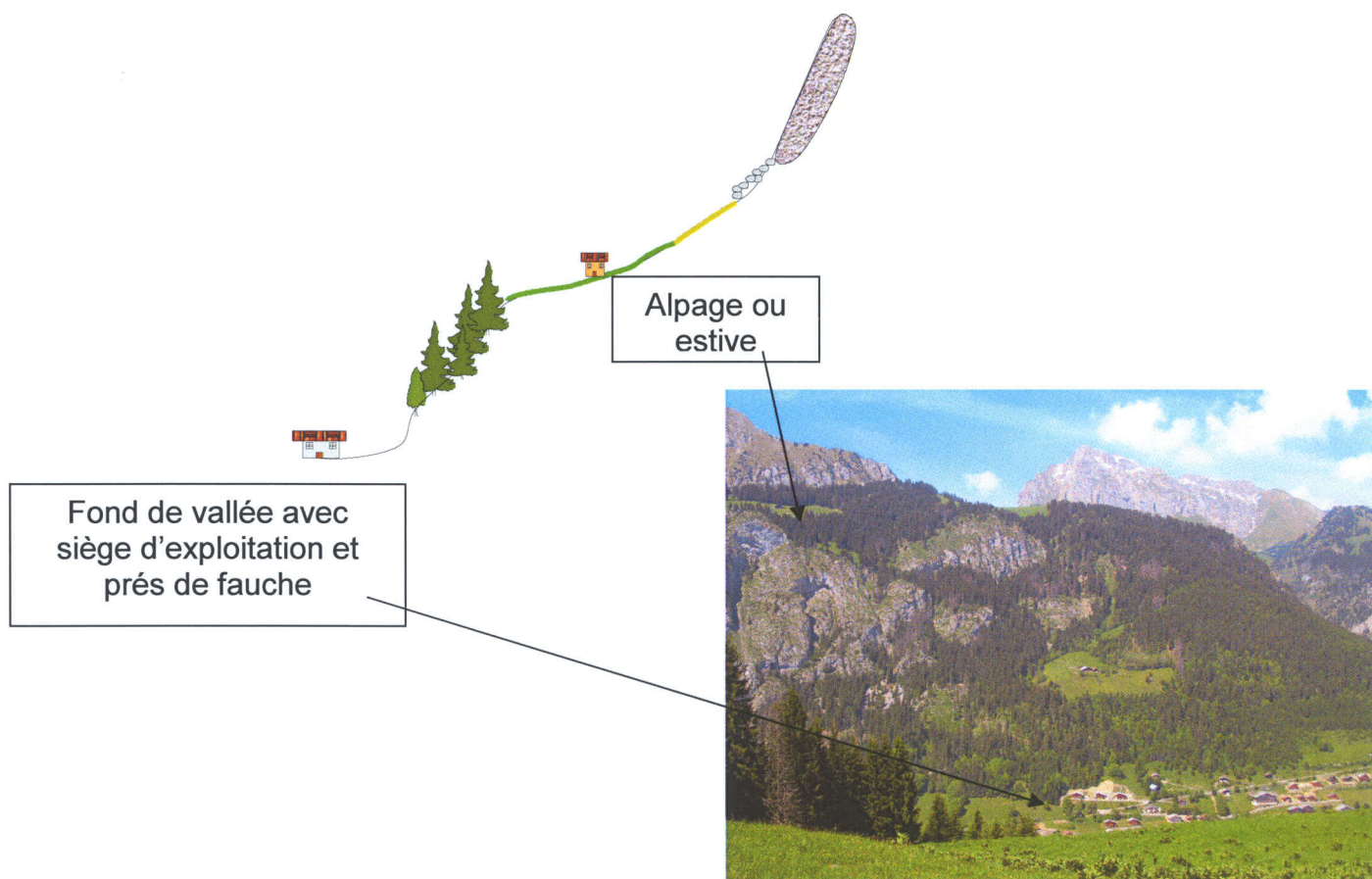
De plus l'évolution de la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans montre un rajeunissement des exploitations dans la vallée d'Abondance (Chambre d'agriculture novembre 2003).

2.1.2 LES SYSTEMES D'EXPLOITATION

Pour la compréhension du fonctionnement du site, il est important de rappeler que l'organisation « traditionnelle » des travaux agricoles se fait au cours de l'année suivant l'étagement des zones en altitude. Ainsi le territoire est structuré en trois niveaux en fonction de l'altitude :

- le fond de vallée où se situe le siège de l'exploitation, les prés de fauche et quelques cultures.
- la zone intermédiaire où se situent les pâtures de demi-saison peu représentées sur le site d'étude
- la zone d'estive, ce sont les zones de pâturage d'altitude.

Le périmètre du site Natura 2000 « Cornette de Bise » est essentiellement constitué de la partie estive ou alpage.



Ces estives comprennent en totalité ou en partie les unités pastorales suivantes (*cf. carte en annexe*) :

N°	Unité pastorale	Altitude mini	Altitude maxi	Surface en ha
1	Arvouin	1650	2000	55
2	Bise1	1300	1960	140
3	Bise 2	1300	1960	
4	Bise 3	1300	1960	
5	Chevenne (en partie)	1210	1300	1
6	Chez Trosset	1300	1600	12
7	Maisonnette	1350	1850	45
8	Mens	1400	1850	72
9	Raille	1400	1650	40
10	Toper	1430	1900	51
11	Cheneau	1430	1830	31
12	La Callaz			
13	Resse	1600	1800	38
	TOTAL			485

Ce sont donc 11 unités pastorales en activité qui mettent en valeur environ 500 ha de pelouses.

L'unité pastorale de Resse est actuellement partiellement exploitée Ceci peut s'expliquer pour deux raisons : le propriétaire de l'alpage et du chalet n'est pas agriculteur. Il hésite pour l'heure à s'engager dans le cadre d'un contrat avec un agriculteur.

Par ailleurs l'alpage n'est pas accessible aux véhicules.



Alpage de Resse. Forte progression de l'aulne vert suite à l'abandon de l'exploitation

L'alpage de Cheneau, également non accessible en véhicule, vient d'être repris par l'alpagiste voisin, celui de Toper, dont le chalet a été desservi par une piste en 1998.

Unité pastorale (UP) = *surface toujours en herbe constituée par une unité géographique d'un seul tenant, située généralement (mais pas impérativement) au-dessus de la zone de culture et d'habitat permanent (Ministère agriculture, 1972).*

2.1.3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET PASTORALE LOCALE

Les mutations des pratiques agricoles des trente dernières années se traduisent par une simplification des systèmes d'exploitation de la vallée. Les exploitations ne pratiquent plus les cultures vivrières et la taille des structures augmente avec une spécialisation et une intensification de leur production. Ces exploitations, autrefois familiales, se sont transformées, entraînant ainsi un manque de main d'œuvre.

Globalement on peut considérer, contrairement à d'autres régions de montagne française que l'agriculture en Haute-Savoie se maintient. La diminution du cheptel bovin reste pour l'heure faible. Cela s'explique par la bonne valorisation du lait obtenue grâce aux fromages AOC : reblochon, abondance...

2.1.4 LES PRINCIPAUX ACTEURS : LES GESTIONNAIRES ET LES UTILISATEURS

2.1.4.1 Les alpagistes

On dénombre 10 exploitants qui montent en estive sur le site des Cornettes de Bise; On trouvera dans l'étude effectuée par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie plus d'informations sur leur statut.

Unité pastorale	Statut foncier
Arvouin	Contrat verbal sur privé. Pour la partie communale contrat verbal
Bise1	Convention pluriannuelle de pâturage avec la commune
Bise 2	
Bise 3	
Chevenne	Contrat verbal avec privés + une partie communale.
Chez Trosset	Contrat verbal avec privés
Maisonnette	Contrat verbal avec la commune.
Mens	L'exploitant vient de racheter la partie privée de l'alpage. Contrat verbal avec la commune pour l'autre partie de l'alpage
Raille	Propriétaire exploitant pour 30 ha. Pour la partie communale, location amiable sous condition d'entretien avec un bail écrit.
Toper	Propriétaire exploitant et convention pluriannuelle de pâturage avec le propriétaire
Cheneau	
Resse	Convention de mise à disposition avec la Safer en cours d'élaboration.
Callaz	Convention avec le propriétaire

Pour les propriétés de la commune de Vacheresse, les alpagistes bénéficient d'une convention pluriannuelle de pâturage (cpp) avec la commune.

Pour les propriétés de la commune de la Chapelle d'Abondance et les terrains privés le contrat verbal est souvent de mise, cela étant traditionnel depuis des siècles. Cette situation n'est pas favorable à la responsabilisation des alpagistes pour l'entretien des alpages.

2.1.4.2 Les associations foncières pastorales.

Le site est inclus dans le périmètre de deux associations foncières pastorales ; celle de Vacheresse (créée en 1988) et celle de la Chapelle d'Abondance (créée en mai 2002) et qui rassemble 29 propriétaires.

Ces associations régies par le code rural, article L135-1 à 12, et surtout par la loi montagne du 9 janvier 1985 ont pour but de participer activement au développement cohérent de toutes les activités liées aux espaces pastoraux, à savoir, l'agriculture mais aussi la forêt, la protection contre les risques ou le tourisme.

2.1.5 LE CHEPTEL- LES PRODUCTIONS

Il est essentiellement bovin. Une race locale, la vache Abondance représente la majorité des effectifs. Le lait est destiné principalement à la production d'un fromage d'AOC l'Abondance dont la vente semble, pour l'heure, ne pas poser de problème. Il est important de noter qu'une majorité d'unités pastorales accueille donc des vaches laitières. On peut considérer que ce type d'exploitation garantit généralement une gestion plus rationnelle des pelouses qu'un alpage à génisse, notamment grâce à une présence humaine plus importante.



Vaches de la race Abondance

Par ailleurs on trouve deux troupeaux de chèvres, l'un sur Bise l'autre sur Maisonnette. Le lait est destiné à la fabrication de chevrotin.

En 2005 le cheptel se répartit comme suit sur les différentes unités pastorales :

N°	nom alpage	génisse	vache	vache allaitante	chèvre	Atelier transformation en alpage
1	Arvouin	35	45			oui
2	Bise1	50	35			non
3	Bise 2				30	oui
4	Bise 3	27	12		30	oui
5	Chevenne	4	15			non
6	Chez Trosset		40			non
7	Maisonnette				90	oui
8	Mens		40			oui
9	Raille		43			non
10	Toper			75		en cours
11	Cheneau					Non
12	Resse	non exploité				non
	TOTAL	116	230	75	150	

Le lait est transformé en alpage sur la moitié des unités pastorales. Pour les autres sites, le lait est descendu quotidiennement dans la vallée.

Nous possédons peu d'information sur l'évolution quantitative du cheptel présent sur le site d'étude.

Toutefois il est très vraisemblable que celui-ci connaît une diminution assez régulière depuis 50 ans mais qui, selon les données du RGA, tendrait à se stabiliser depuis 1979. L'avancée de l'aulne vert et de l'épicéa sur certains secteurs tend à confirmer cette hypothèse.

A titre d'exemple d'après JM Dorioz (INRA 1988), l'évolution du cheptel présent sur Bise a été la suivante

	Avant 1950	En 1987	En2005
Durée du pâturage	2 mois	3 à 3.5 mois	3 mois
Nb de bêtes	350 bovins 100 chèvres	150 bovins (-57%) 80 chèvres (-20%)	125 bovins (-16%) 60 chèvres (-25%)
Production laitière moyenne par vache	2000l		5000 l

D'après l'étude effectuée par la SEA , cet alpage de Bise est aujourd'hui utilisé à 76 % de ces potentialités fourragères.

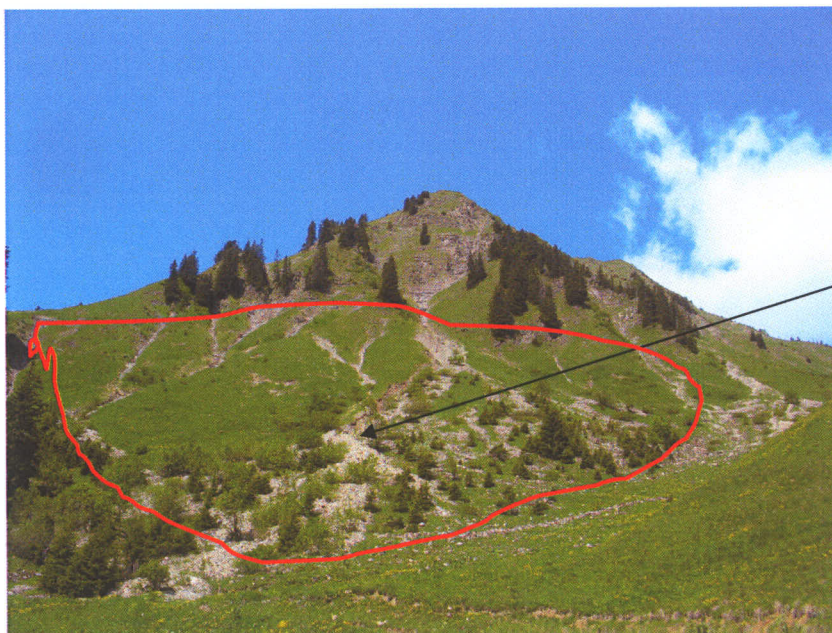
2.1.6 LES PELOUSES

2.1.6.1 Typologie des pelouses

Les pelouses utilisées par les agriculteurs pour faire paître leur bétail ont fait l'objet d'une enquête complète en 2005 par la SEA. Chaque alpagiste a été rencontré et une description fine de la végétation a été réalisée en s'appuyant sur la typologie de la végétation des alpages laitiers des Alpes du Nord éditée par le CEMAGREF INERM de Grenoble.

Cette typologie permet d'apprécier les différentes valeurs d'usage de la végétation : productivité, valeur nutritive, charge animale, et d'apporter les principales recommandations pour l'entretien et l'amélioration de ces pelouses. On trouvera une cartographie de la typologie de ces pelouses en **annexe**.

On peut tout d'abord souligner qu'un peu moins de la moitié des pelouses présentes sur le site (cf chap 1), soit 500 ha environ, sont pâturées régulièrement par un cheptel domestique. Ceci s'explique par la pente forte à très forte, l'éloignement du au chalet, ou la qualité médiocre de ces pelouses.



Pelouse non
pâturée sur
Mens

Globalement on peut considérer que les alpages faisant l'objet d'une exploitation pastorale **ont une bonne valeur fourragère**. Les très bonnes pelouses (pelouses grasses, PG) représente 20 % de la surface des alpages. Elles sont souvent localisées à proximité des bâtiments et reçoivent une restitution de matière organique importante. Elles font généralement l'objet d'un pâturage intensif.

Les bonnes pelouses (pelouses moyennes PM) sont très nettement majoritaires et représentent près des 2/3 de la surface des alpages. Dans cette catégorie le type PMH3 est le groupe le plus représenté. Il correspond à des formations situées sur des pentes assez fortes, humides, à dominante de lâche ferrugineuse et de bonnes graminées à feuilles fines ou assez étroites.

Ces formations ne font que rarement l'objet d'amendement organique en raison de l'accès difficile. Le pâturage annuel de ces zones freine la progression des aulnes verts qui entourent souvent ces pelouses.



Pelouse moyenne neutre

Les pelouses nivales représentent quant à elles 10 % de la surface. Elles sont soumises à de fortes contraintes naturelles notamment à une longue période d'enneigement qui réduit la période de végétation. Elles ont donc une faible production. Toutefois elles sont intéressantes pour les alpagistes car elles permettent de disposer de ressources fourragères de qualité, en août, à une période où la valeur nutritive des végétations plus précoces a diminué.

Il convient de noter que les espèces floristiques les plus intéressantes (cf chap 1 et carte en annexe) sont majoritairement localisées sur des zones d'altitude peu ou pas pâturées. Le pâturage a donc peu d'incidence sur la pérennité de ces espèces. De plus la fermeture de ces milieux n'est pas vraiment à craindre compte tenu de l'altitude et du rajeunissement opéré par les avalanches. En revanche le pastoralisme permet le maintien à des altitudes inférieures d'une flore un peu plus banale mais très diversifiée.

Le site de Cheneau-Toper mérite une attention particulière. Il abrite en effet une belle population de chardons bleus. Il y aura lieu de suivre l'habitat occupé par cette espèce. Dans le cahier des habitats tome 6 les recommandations suivantes sont données :

« Le Chardon bleu des Alpes est menacé par la fermeture de son milieu de vie résultant de l'abandon de la fauche tardive, de la colonisation par l'Aulne vert (*Alnus alnobetula*) des prairies fraîches et combes humides autrefois fauchées ou pâturées ou par les arbustes pré-forestiers et du reboisement progressif . Impact des activités agropastorales : contrairement aux idées reçues, la fauche et le pâturage ne sont pas indispensables au maintien de l'espèce.

Dans beaucoup de situations, ces activités sont même problématiques et conduisent à l'appauvrissement des populations. Dans les stations primaires (couloirs d'avalanche) où la colonisation forestière et la fermeture du milieu est rendue impossible ou très difficile du fait de l'action mécanique des coulées de neige et de la faible durée de la période de végétation

(enneigement persistant), l'espèce se maintient très bien en l'absence d'actions anthropiques et d'activités agropastorales, et les populations de Chardon bleu y sont même prospères. En revanche, dans les stations secondaires gagnées sur les espaces forestiers, les activités agropastorales permettent le maintien d'espaces ouverts favorables à l'espèce, bien qu'ils amoindrissent la vitalité des plantes. En effet, la fauche ou le pâturage effectués au printemps et en été se révèlent néfastes, voire même très néfastes, car les parties aériennes sont détruites pendant la croissance végétative de cette plante à phénologie tardive. La plante, mutilée, doit à nouveau faire appel à ses réserves pour reconstituer de nouvelles feuilles l'année suivante. Il y a alors un risque d'épuisement des réserves ; les populations pâturées au printemps ou en été ne parviennent en général pas à fleurir.

En revanche, les activités agropastorales d'arrière-saison (septembre et octobre) peuvent s'avérer favorables à l'espèce, en participant à l'élimination des ligneux concurrents et des herbes sèches, et en favorisant la dissémination des semences. Même si actuellement les principales populations de chardon bleu ne semble menacées ni par le pâturage précoce ni par l'envahissement par les ligneux, un suivi régulier mérite d'être engagé ainsi qu'une information auprès des alpagistes »

2.1.6.2 Utilisation de la ressource fourragère

A chaque type de pelouses correspond une valeur fourragère. En croisant cette valeur avec le chargement effectif de l'alpage (nombre d'animaux et durée de présence), on obtient un taux d'utilisation des ressources fourragères exprimé en %.

Celui-ci s'établit de la manière suivante sur les différentes unités pastorales :

Unité pastorale	Taux d'utilisation en %
Arvouin	93
Bise1	76
Bise 2	
Bise 3	
Chevenne	87
Chez Trosset	98
Maisonnette	69
Mens	83
Raille	102
Toper	111
Cheneau	
Resse	0



Mens : secteur sous pâturé, colonisation par les hautes herbes et l'épicéa

Commentaires :

Il apparaît donc que la pression de pâturage est globalement en adéquation avec les potentialités fourragères des pelouses concernées.

Elle est par contre forte sur les alpages d' Arvouin et de la Raille. Pour ce dernier alpage, cette tendance est confirmée par l'alpagiste qui désire accroître sa surface en procédant à des opérations d'ouverture de pré bois.

Les résultats obtenus sur le secteur de Topper-Cheneau méritent d'être nuancés car l'utilisation nouvelle du secteur de Cheneau n'a pas été prise en compte .

On note une pression moyenne de pâturage sur Bise.

Enfin ces chiffres sont des moyennes par unité pastorale. Ils peuvent donc cacher des disparités fortes au sein même d'une unité avec des secteurs surpâturés et d' autres souffrant d'une pression insuffisante (exemple de Mens).

2.1.7 EQUIPEMENT DES ALPAGES

Par l'intermédiaire de l'AFP, les alpagistes ont déjà effectué de nombreux travaux qui ont pu bénéficier de subvention de la part de la région Rhône-Alpes et du conseil général de Haute-Savoie. Contrairement aux alpages à moutons et à génisses les alpages laitiers nécessitent des équipements importants pour la traite la fabrication ainsi qu'une bonne desserte.

La plupart des estives sont aujourd'hui accessibles par des routes jeepables.

(voir carte de la desserte en annexe).

Autrefois l'utilisation du câble était fréquente. On trouve encore trace de ces installations dont certaines ont été abandonnées récemment suite aux dégâts provoqués par la tempête de 1999.



Arrivée de câble à l'alpage de Cheneau

Certaines pistes nécessitent toutefois des travaux d'entretien (mise en place de renvoi d'eau, reprofilage..). Des accès piétons (Cheneau et Mens) mériteraient également d'être étudiés pour faciliter la surveillance du troupeau ou pour permettre aux animaux d'accéder plus facilement à des secteurs sous pâturés..

Par ailleurs il est important de réserver les pistes à un usage pastoral et d'éviter une fréquentation abusive par d'autres véhicules. La pose de panneau d'interdiction et de barrière s'avère indispensable.

Des contacts avec des associations de protection de la nature ont d'ailleurs permis de mettre en évidence que ces structures avaient conscience de l'intérêt des accès pour la vie des alpages laitiers mais exigeaient à juste titre que la circulation soit réglementée.

En résumé, d'après l'enquête effectuée par la SEA, les investissements suivants doivent encore être réalisés sur les différentes unités pastorales:

Unité pastorale	Amélioration souhaitée	Gestion couvert végétal
Arvouin	Salle lavage Entretien accès Gestion et qualité eau potable	RAS
Bise	Traitement effluents Installation point d'abreuvement	Sous exploitation pentes sommitales
Toper la Cheneau	Batiment et salle fabrication Desserte la Cheneau	Optimiser gestion prairie.
Chevenne	Gestion des effluents Gestion ressource en eau	Avancée des épicéas.
Chez Trosset	Bâtiment Qualité de l'eau Entretien chemin Fosse à lisier	
Mens	Amélioration chemin Création sentier combe d'Ubine Bâtiment Fosse à lisier	Meilleure gestion de la ressource en herbe (zone sous paturée) Lutte contre l'avancée de l'épicéa
Maisonnette	Electrification solaire	
Raille	Entretien accès Batiment Fermeture fosse à lisier	Reconquête de surface en pelouse sur les prébois.

Par ailleurs certaines estives du site sont intégrées au dispositif PHAE (Prime Herbagère AgroEnvironnementale). Ces mesures contractuelles, signées pour une durée de 5 ans, visent au “ *maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive* ” (estives, landes, prairies naturelles jamais retournées), et respectent un cahier des charges départemental. L'engagement le plus fort est celui qui consiste à conserver un chargement particulier choisi l'année de la souscription et ceci sans préalable technique permettant de connaître la meilleure adéquation entre le potentiel d'utilisation (ressource) et le chargement.

2.1.8 BILAN DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET PASTORALE

L'activité agricole et pastorale ayant été en partie à l'origine des milieux et des paysages actuels du site, il était donc indispensable de les connaître, de les comprendre et de les mettre en relation avec le diagnostic écologique.

La synthèse des atouts et des faiblesses de l'activité pastorale peut donc être établie comme suit:

Atouts/points positifs	Faiblesses/points négatifs
<ul style="list-style-type: none">-Bonne ressource fourragère-Des alpages relativement bien desservis-Dynamisme important pour l'amélioration pastorale de la part des gestionnaires et des exploitants-Existence d'un signe distinctif de qualité : AOC Abondance-« Suivi rapproché » des troupeaux du fait de la présence régulière de l'alpagiste (alpage laitier)	<ul style="list-style-type: none">-Mauvaise viabilité de certains accès.-Mise aux normes pour le traitement des effluents d'élevage-Convention d'alpage à améliorer-Amélioration des conditions de vie et d'hygiène des alpagistes- Statut foncier des alpages à clarifier.

2.2 LES ACTIVITES TOURISTIQUES

2.2.1 UNE FREQUENTATION TOURISTIQUE IMPORTANTE

Le développement du tourisme a vu la modification de la vallée mais aussi du comportement de ses habitants qui se sont résolument tournés vers de nouvelles activités, liées aux sports d'hiver. Ainsi, un grand nombre de familles associe une **double activité**, liant tourisme et élevage, entre modernité et maintien des traditions agropastorales.

Même si l'histoire montre que les communes de montagne ont tenté d'amorcer le tourisme par une vocation estivale, le développement est venu de l'or blanc.

Le site se situe ainsi au carrefour entre les domaines skiables suisses et français. Le domaine des portes du soleil regroupant douze stations dont Abondance, Avoriaz, Châtel, La Chapelle d'Abondance, Les Gets, Montriond, Morzine et St Jean d'Aulps coté français et Champéry Morgins, Torgon, Val d'Illiez, les Crosets et Champoussin en Suisse proposent 650 kilomètres de pistes destinés aux skieurs alpins. Les activités hivernales ne se limitent pas au ski alpin puisque des pistes de ski de fond ainsi que des sentiers en raquettes sont proposés.

Le site des Cornettes de Bise proprement dit n'a pas fait l'objet d'aménagement pour l'exercice du ski. On y pratique néanmoins la raquette et la randonnée à ski.

La fréquentation hivernale est directement dépendante des conditions météorologiques. Les flux de fréquentation des zones parcourues à ski de randonnée ou en raquettes est par conséquent difficilement évaluable. Néanmoins l'activité de raquette semble augmenter d'année en année.

La montagne est en effet de plus en plus parcourue et certaines zones, autrefois non arpentées, le sont actuellement .

La vallée qui compte 4 500 habitants voit sa population multipliée par 6 avec l'arrivée de la population touristique. Avec une capacité d'accueil touristique d'environ 27 000 lits, les trois communes de la haute vallée concentrent 93% des lits touristiques (dont Châtel 60%).

► Un patrimoine exceptionnel

On peut véritablement parler pour la vallée d'Abondance d'un territoire préservé ayant une identité forte due à un patrimoine, terme pris au sens large, exceptionnel. C'est pourquoi, elle a obtenu le label national Pays d'art et d'histoire en 2003.

Les éléments patrimoniaux mis en avant sont : l'environnement naturel, les paysages, l'habitat (villages et hameaux montagnards, fermes, chalets d'alpage, et d'autres éléments du petit patrimoine rural), le patrimoine religieux, le patrimoine agricole (race bovine Abondance et fromage AOC Abondance), le patrimoine sportif et ludique (neige, sports d'hiver et stations-villages), les savoir-faire (artisanats et « culture » du bois et de la forêt).

2.2.2 LES ACTIVITES ESTIVALES

Le regain de l'intérêt pour la nature et le patrimoine conduit naturellement à une fréquentation pendant les mois d'été importante.

De nombreuses activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site : la randonnée, l'escalade, la pêche, l'accueil en alpage, la chasse ...

La randonnée constitue l'activité majeure des clientèles d'été, la randonnée d'une journée ou moins concernant 85 à 90 % des pratiquants. En hiver, de plus en plus demandée, elle est souvent une activité complémentaire.

Anciens sentiers menant aux alpages ou tout simplement sentiers empruntés autrefois par les habitants ont permis aux six communes de proposer des circuits adaptés (difficultés, durée...) par la mise en place d'un balisage spécifique.

La vallée d'Abondance est traversée par le GR 5 qui relie le lac Lemman à la Méditerranée par les Portes du Soleil, et par l'itinéraire de la Grande Traversée des Alpes, sur la commune de Châtel.

Les initiatives locales en matière de randonnée pédestres sont multiples (accompagnateurs en montagne, offices de tourisme).

➤ Des points d'attractions forts

La fréquentation touristique sur le site est hétérogène. Elle se concentre essentiellement sur des points d'attraction, c'est-à-dire sur des lieux qui ont un intérêt paysager et qui offrent des panoramas sur la vallée. L'accès à ces derniers est facilité par la présence de routes.

Trois parkings ou zones de stationnement constituent les principales « entrées » du site. Ils sont essentiellement situés en périphérie et constituent des points de départ à la fois de balades familiales et de randonnées en montagne ou d'autres activités de loisirs :

- parking de Bise
- parking de Chevenne
- parking d'Arvouin

➤ Un public diversifié

Ceci se traduit par trois niveaux de fréquentation selon les secteurs et les différents types de sentiers

- sentiers et zones extrêmement fréquentés,
- sentiers très fréquentés,
- sentiers moyennement à peu fréquentés. Ce sont essentiellement les sentiers plus difficiles.

Les randonneurs se cantonnent généralement au GR5 et aux sentiers balisés et s'écartent rarement de ceux-ci. Sur le secteur d'étude il n'existe qu'un refuge à proximité du parking de Bise (refuge étape du GR5).

Cette forte disparité quantitative est à mettre en relation avec une disparité qualitative puisque les visiteurs ne souhaitent pas forcément atteindre les mêmes objectifs. Trois types de fréquentation peuvent donc être caractérisés :

- une fréquentation que l'on pourrait qualifier de « masse », dans laquelle les touristes recherchent un point de vue, un paysage sans avoir à marcher beaucoup. C'est essentiellement le cas pour le lac d'Arvouin ou le site de Bise. Les visites n'y dépassent pas souvent quelques heures.
- une fréquentation de type randonnée en montagne sur un ou plusieurs jours (GR5)

- une fréquentation de « haute montagne », plus discrète car moins importante et difficilement quantifiable, en été mais aussi en hiver, les Cornettes de Bise étant répertoriées comme une course réputée de ski de randonnée.

2.2.3 DES ACTIONS DEJA ENGAGEES POUR LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

On peut citer quelques exemples d'actions qui ont déjà été mises en place :

→ balisage des sentiers avec le portage du SICVA pour l'ensemble des sentiers hors et dans le PDIPR.

- balisage directionnel pour canaliser les flux ;
- balisage d'accueil regroupant différents itinéraires pour informer les promeneurs de la densité du réseau pédestre et des richesses patrimoniales ;
- balisage d'interprétation présentant divers thèmes en relation avec les ressources naturelles et culturelles.



→ Editions de fiches pédestres.

→ Mise en place d'un observatoire du tourisme pour quantifier l'activité touristique de la haute vallée.

→ Edition du dépliant « laissez-vous conter le mont de Grange et les Cornettes de Bise » reprenant la charte graphique du Pays d'art et d'histoire.

Conclusion : le site se caractérise par une forte fréquentation touristique (essentiellement estivale) concentrée principalement sur les secteurs de Bise, de Chevenne et du lac d'Arvouin. De nombreux sentiers existants, dont certains méritent quelques améliorations (lacets à reprendre), permettent de découvrir les nombreuses richesses du site. L'information du public mérite d'être mieux organisée (nombreux panneaux hétéroclites) et développée dans le domaine du patrimoine naturel et des paysages.

2.3 CHASSE PECHE ET AUTRES PRODUCTIONS

2.3.1 LA PECHE

Elle se pratique essentiellement sur le lac d'Arvouin par de nombreux pêcheurs parmi lesquels des adeptes de la pêche à la mouche. Les truites farios (race locale) se prêtent en effet bien à ce mode de pêche. D'une superficie de 2 ha environ et d'une profondeur voisine de 10 m le lac renferme les espèces suivantes : le cristivomer, la truite fario, le vairon.

Des alevinages annuels de truite fario méditerranéenne (souche de la vallée d'abondance) sont effectués tous les ans (4000 individus). Pour les autres espèces, les alevinages ont cessé depuis plusieurs années.

La pêche est ouverte à partir du 1^o juin.

Le ruisseau de Chevenne est en réserve de pêche. Il renferme dans sa partie aval (zone hors site natura 2000) de très nombreuses frayères pour la truite fario. .



Lac d'Arvouin

2.3.2 LA CHASSE

La chasse est gérée par l'AICA (association intercommunale de chasse agréée) du Mont de Grange qui compte 110 chasseurs.

Le nombre d'animaux tués sur la commune est variable selon l'espèce . Dans certains cas les données ont pu être individualisées pour la commune de la Chapelle d'Abondance voire même pour le site des Cornettes de Bise. Dans d'autre cas (ex chevreuil) les informations s'appliquent à l'ensemble du territoire de l'AICA.

Bilan de la saison 2004 2005

Espèce	Nb animaux tués	
	Territoire de l'AICA	Commune de la Chapelle (site des Cornettes de Bise)
Chamois		(6)
Chevreuil	67	
Sanglier		6
Cerf	17	
Mouflon		(8)
Lièvres	5	
Coq de petit tétras		
Bécasse	1	1
Renard	30	
Canard col vert	3	

Il convient de signaler que la pratique de la chasse est une activité très ancrée localement.

2.3.3 AUTRES PRODUCTIONS

La cueillette est pratiquée sur le site. Les espèces cueillies sont principalement représentées par :

- les champignons : morilles au printemps, chanterelle bolet à la fin de l'été ;
- la carline à feuilles d'acanthé, séchée et utilisé comme ornement
- les racines de gentiane jaune pour la fabrication d'alcool.

2.4 L'ACTIVITE FORESTIERE

La majorité des surfaces forestières présentes sur le site bénéficie du régime forestier. Ces surfaces sont donc gérées par l'Office National des Forêts.

Il s'agit d'une partie des forêts communales de la Chapelle d'Abondance (218 ha) et de Vacheresse (29.17 ha). Ces forêts font l'objet de deux documents de gestion en cours de validité.

Celui de la Chapelle d'Abondance(1995 – 2009) est devenu obsolète en raison des forts dégâts occasionnés par la tempête de 1999 et ses suites phytosanitaires qui ont remis en cause les orientations de gestion préconisées dans le document. Ce document de gestion a donc été réactualisé en 2007. La révision de ce document a permis ainsi d'intégrer les données et les prescriptions du présent document d'objectifs. Le nouveau document d'aménagement de la forêt communale, pour la période 2008/2022, validée par la Commune. Elle permettra également d'intégrer les dispositifs du présent document d'objectifs.



Forêt communale de la Chapelle
d'Abondance

2.4.1 LA GESTION FORESTIERE ACTUELLE

De manière à établir une photographie de la forêt en 2005, une cinquantaine de placettes a été choisie après avoir effectué un premier travail de localisation des grands types de peuplement à partir des photos aériennes.

Ces placettes ont ensuite fait l'objet d'une description sur le terrain au cours de laquelle des informations concernant la structure des peuplements, la dendrométrie, l'état de la régénération ont été relevées.

On trouvera **en annexe** un état complet des informations recueillies ainsi qu'un plan sur lequel sont reportés les types de peuplement et les surfaces terrières.

L'épicéa est très largement majoritaire que ce soit dans les étages dominants ou dans la régénération. Il est majoritaire à toute altitude. Il faut souligner l'absence ou la faible présence du hêtre ce qui gomme par ailleurs les contrastes entre les étages. Cette absence s'explique probablement pour des raisons historiques par la virulence des anciens affouages. Les feuillus sont donc peu représentés.

La forêt est jeune . Les parcelles en régénération (R sur le plan) ainsi que les jeunes peuplements (3 et 2-3) sont majoritaires. Ceci peut s'expliquer pour deux raisons :

- l'accumulation d'un fort matériel sur pied . Ce n'est qu'à partir des années 1980, comme l'a souligné le dernier aménagiste de la forêt, que les prélèvements se sont accélérés.
- Deux tempêtes durant les dernières décennies (1969 et 1999) ont touché la forêt.

Le volume de bois à l'hectare est faible à moyen s'agissant majoritairement de jeunes peuplements. Toutefois on trouve localement quelques secteurs (peuplement 1GB ou GB) de gros bois mais dont l'exploitation s'avère souvent difficile.

La régénération essentiellement à base d'épicéa est présente et permet d'assurer généralement ,malgré des dégâts de gibier dus essentiellement aux cerfs, un renouvellement satisfaisant des peuplements.

Une exploitabilité difficile :

En raison du relief le réseau de piste est peu développé. L'utilisation du câble long qui était encore courante jusque dans les années 1980 n'est pas rentable en raison de l'érosion des cours du bois sur pied. De même la création de nouvelles pistes ne semble pas envisageable. Par conséquent les coupes de bois risquent d'être limitées au cours des prochaines décennies au secteur de Chevenne (parcelle 9 et 10) ainsi qu'à la parcelle 54 de Vacheresse dans l'hypothèse du prolongement de la piste.

L'essentiel des bois exploités sont vendus aux professionnels de la filière bois. Les principaux acheteurs sont locaux.

Des travaux de dégagement et de dépressage des peuplements les plus accessibles pourront être réalisés.

Un rôle de protection : comme dans beaucoup de secteurs de montagne, la forêt joue un rôle important de protection par rapport aux risques naturels. Sur le site ceci est particulièrement affirmé pour les chutes de blocs ainsi que pour certaines avalanches. Ce rôle est prioritaire dans le cadre de la gestion forestière.

La gestion forestière et Natura 2000 : Les travaux sylvicoles et les coupes envisagés sont compatibles avec la directive "Habitats" et le réseau Natura 2000. L'habitat forestier prioritaire constitué par la pineraie à crochet se situe sur une propriété communale ne bénéficiant pas du régime forestier. Eu égard au bon état de conservation de cet habitat et compte tenu de l'accès difficile au site aucune intervention n'est envisagée pour l'heure.

2.4.2 UNE FORET QUI AVANCE

L'étude diachronique de plusieurs missions de photos aériennes ainsi que les observations de terrain montrent une avancée de la forêt. Celle-ci s'opère d'une part à partir des lisières mais aussi par la fermeture progressive de petites clairières intra forestières.

Une typologie des pré bois a été réalisée selon une méthodologie appliquée dans le Jura. Celle-ci s'appuie sur la couverture forestière qui est déclinée en 4 catégories de couverture des formations boisées. La catégorie 20/50 % de recouvrement, sur laquelle les enjeux de maintien d'ouverture des milieux sont importants, représente une cinquantaine d'hectares. Des travaux sur ce type de boisement seront engagés dans le cadre du projet. Au-delà de ces seuils de couverture, et donc de fermeture, la réouverture est estimée trop tardive et trop coûteuse.

Toutefois, même si globalement l'avancée de la forêt n'est pour l'heure pas trop préoccupante, il convient d'être vigilant car l'apparition de ligneux (haut ou bas) entraîne généralement une perte de biodiversité : exemple du remplacement d'une pelouse d'intérêt communautaire par une aulnaie verte (habitat non communautaire). Par ailleurs la situation est géographiquement contrastée.

Pour les secteurs où une pression de pâturage forte couplée à une gestion de l'herbe en pâturage tournant (ex de la Raille) est pratiquée, l'avancée de la forêt est contrôlée. De surcroît sur cette unité pastorale, les alpagistes ont même gagné de la surface au détriment de la forêt.

En revanche dans un système plus extensif la dent du bétail ne suffit pas à contrôler l'avancée de la forêt.

Par ailleurs au dessus de 1800 m, la colonisation par les ligneux même après l'abandon de pratiques pastorales reste limitée. On assiste d'avantage dans ce cas à l'apparition de landes.



Colonisation de clairières intra forestières

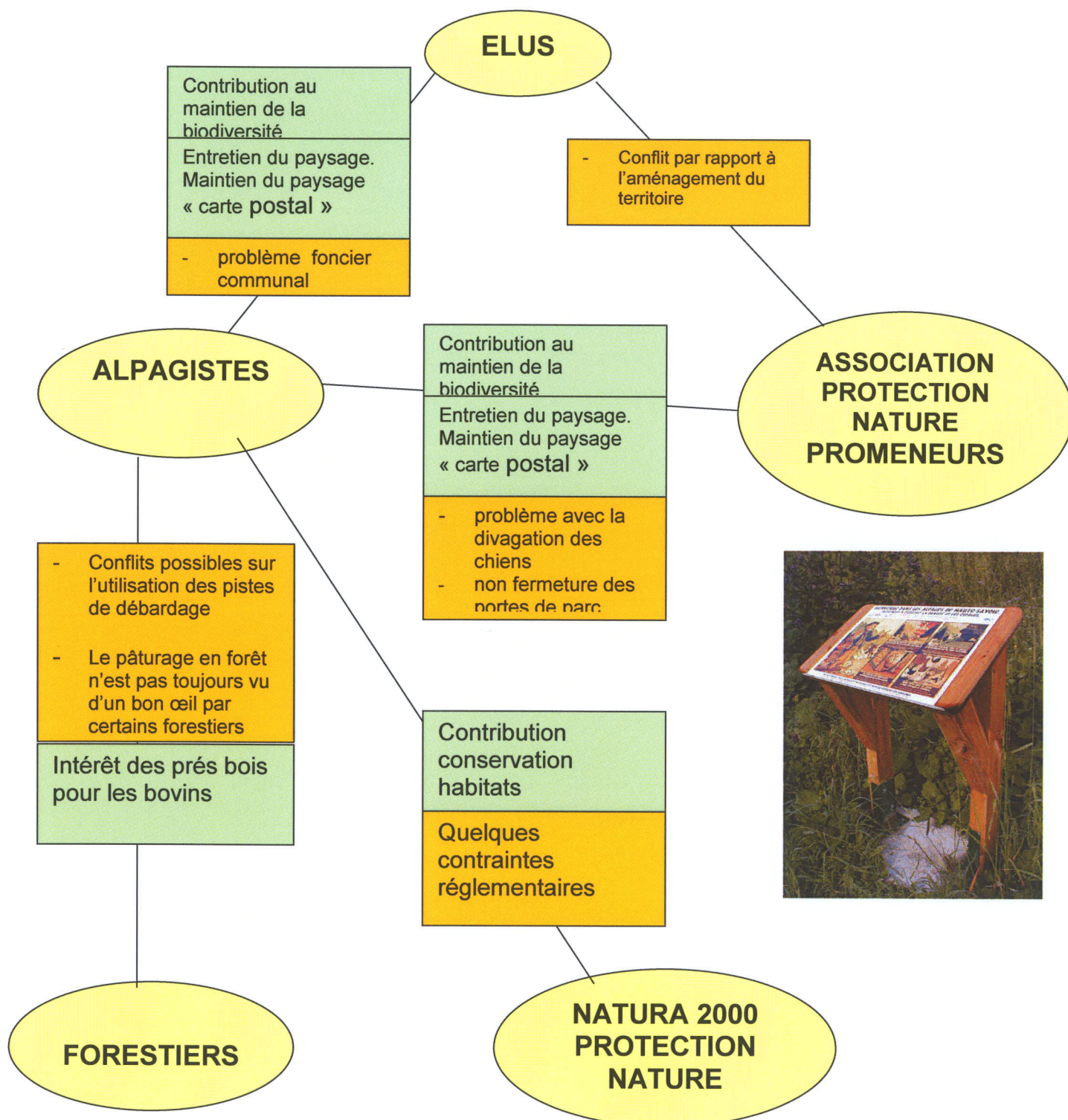


Colonisation à partir des lisières



...même sur un secteur pâturé et à proximité d'un abreuvoir

2.5 LA COHABITATION ENTRE ACTEURS ET LES CONFLITS D'USAGE



L'analyse du milieu naturel et de l'environnement économique et social laisse apparaître la possibilité de concilier sur le site des Cornettes de Bise protection de la nature et maintien d'une activité économique (pastorale, forestière, loisirs nature). Néanmoins pour que cette synergie soit durable, il convient d'ores et déjà de poursuivre ou d'engager un certain nombre d'actions portant sur les thématiques suivantes :

- ➤ Soutien à l'activité forestière
- Soutien à l'activité agricole au travers d'une politique définie et appropriée conjointement par les agriculteurs et les élus locaux
- Meilleure connaissance du milieu naturel
- Information et sensibilisation des acteurs locaux et du public

Les modalités de mise en œuvre de ces actions seront déclinées dans le chapitre suivant.



3 CHAP DES ENJEUX AUX PROPOSITIONS D' ACTIONS



3.1 DEFINITION DES ENJEUX- HIERARCHISATION

Le site des Cornettes de Bise est un ensemble naturel remarquable. Les étages de végétations en fonction de la géomorphologie, de la nature du sol, de l'altitude et de l'orientation du site, vont du montagnard inférieur au nival. La flore à dominance calcicole est d'une très grande richesse. Les forêts sont représentées de façon dominante par les pessières. Les pelouses et les falaises présentent une grande diversité et les zones humides enrichissent un ensemble de milieux favorables au développement d'une flore et d'une faune remarquables..

Les enjeux du site sont donc clairement la protection et la préservation de ces richesses, résultant pour la plupart d'activités humaines séculaires et équilibrées qui ont permis de conserver ces habitats riches jusqu'à maintenant.

De ce fait, quatre principaux enjeux sont définis comme suit:

1°) Enjeu 1

Maintien des habitats d'intérêt prioritaire, à savoir la pineraie à crochets

2°) Enjeu 2

Maintien des espèces d'intérêt communautaire:

- le charbon bleu (*Eryngium alpinum*)
- l'ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*)
- le damier de la succise (*Eurodryas aurinia*)

3°) Enjeu 3

Maintien des habitats d'intérêt communautaire

Compte tenu de la nature variée de ces habitats, cet objectif peut être hiérarchisé comme suit :

- 3.1 : maintien des habitats de type milieu ouvert : pelouses alpines et subalpines, landes
- 3.2 : maintien des habitats de type milieu humide : lacs, mégaphorbiaie, cariçaie et mares
- 3.3 : maintien des habitats de type forestier : pessières subalpines
- 3.4 : maintien des habitats de type minéral : falaises, éboulis, rochers

4°) Enjeu 4

Compléter les travaux d'inventaire qui n'ont pu couvrir toutes les espèces notamment faunistiques potentiellement présentes sur le site. Le présent DOCOB sera l'occasion de définir et si possible de mener les actions et groupes à étudier.

Leur hiérarchisation reste par contre subjective et de fait aucune proposition en ce sens n'est proposée.

3.2 DEFINITION DES OBJECTIFS - HIERARCHISATION

Compte tenu de l'état de conservation et de la vulnérabilité des habitats et espèces recensés sur le site des Cornettes de Bise, dressé en page 26, force est de constater que les quatre enjeux définis sont plus ou moins étroitement liés aux nombreuses activités présentes sur l'ensemble du site. Les objectifs de maintien de ces habitats et espèces ne peuvent être donc déclinés qu'en fonction de :

- l'état de conservation de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire
- la nécessité d'une activité anthropique dans l'origine ou dans le maintien de ces habitats et espèces

➤ les pelouses pâturées

- habitats d'intérêt communautaire ;
- habitats des populations de chardon bleu ;
- vulnérable.

➤ les pelouses d'altitude

- habitats d'intérêt communautaire (pour partie) ;
- habitats non menacés à l'alpin (étage supra-forestier) ; au subalpin embroussaillage possible dans les endroits favorables (pentes faibles, sols suffisamment profonds...)

➤ les milieux humides

- habitats d'intérêt communautaire
- habitats vulnérables du fait des activités humaines et de leurs évolutions

➤ les pessières subalpines

- habitats en état de conservation moyen (tempête et scolytes) et vulnérable (changements climatiques)

➤ la pineraie à crochet

- habitat d'intérêt prioritaire ;
- habitat non menacé.

➤ les habitats rocheux (falaises et éboulis)

- habitats d'intérêt communautaire ;
- habitats non menacés.

Cet intérêt convergeant entre maintien d'activités traditionnelles et préservation de la richesse écologique mis en évidence et développé dans le cadre du projet Life Nature et Territoire (2005 –2008), a déjà permis de définir des objectifs similaires et d'engager un certain nombre d'actions. Les objectifs et plan d'actions du présent DOCOB s'inscrivent dans les mêmes orientations, tout en respectant la vocation spécifique du document d'objectifs d'un site Natura 2000. Ces objectifs et plan d'actions devront donc permettre de poursuivre et de développer les activités locales sur le site des Cornettes de Bise dans un contexte particulier, exigeant la conservation des milieux naturels.

L'ensemble des interactions entre les activités anthropiques et la richesse des milieux étant très complexe, la hiérarchisation des objectifs reste subjective.

Le maintien de l'habitat prioritaire de la pineraie à crochets, en bon état de conservation et pratiquement exclu du champ d'action des activités humaines, reste peu vulnérable face aux actions anthropiques de toute nature mais apparaît comme devant faire l'objet d'une attention toute particulière.

Par contre, la préservation des habitats de pelouses, prairies et landes est particulièrement dépendante d'une poursuite de l'activité pastorale. Ces habitats de nature anthropique concentrent par ailleurs la présence des deux espèces floristiques et 3 papillons de la Directive (annexe 2 et 4), ainsi que des nombreuses espèces botaniques et animales protégées. Le maintien de ces activités pastorales représente un objectif important. Cette activité pastorale de montagne dans une région touristique est par contre fragile car elle connaît de nombreuses évolutions, pour ne pas dire mutations, économiques et sociales.

Enfin, dans la même logique, le maintien des habitats forestiers, liés à l'activité forestière, et aujourd'hui vulnérabilisé par les effets de la tempête de 1999, de ses suites phytosanitaires et des changements climatiques, représentent aussi un objectif important.

L'ensemble des autres habitats est moins spécifiquement lié à l'activité humaine. De ce fait, leur conservation est plus directement liée à une évolution naturelle.

Les objectifs du site des Cornettes de Bise sont donc de maintenir, voire d'améliorer la présence des habitats d'intérêt prioritaire et communautaire du site N2000 des Cornettes de Bise et le maintien des espèces d'intérêt communautaire observées à ce jour sur le site.

Nous proposons donc pour le document d'objectifs du site N2000 des Cornettes de Bise les objectifs selon la hiérarchisation suivante :

N°	Objectifs	Enjeu(x) concerné(s)	Description	Habitats et espèces concernées
1	Maintien des milieux ouverts	Enjeu 2 Enjeu 3	Maintien de l'activité pastorale Consolidation des structures d'exploitation Elaboration de plan de gestion des unités pastorales Evolution possible des pratiques et des conditions d'exploitation de celle-ci Ouverture ou réouverture de milieux en régie hors milieux pastoraux Adaptation de la desserte	Pelouses pâturées Pelouses d'altitude Landes Chardon bleu Ancolie des Alpes Damier de la succise
2	Maintien des habitats forestiers	Enjeu 1 Enjeu 3	Maintien de l'irrégularisation des peuplements forestiers Régénération en épicéa des habitats de pessières	Pessières subalpines Pineriaie à crochet Tétras-Lyre
3	Préservation des milieux humides	Enjeu 3	Réhabilitation de milieux humides	Milieux humides
4	Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Enjeu 4	Comptage, suivi d'indicateurs	Tous les habitats Chardon bleu Ancolie des Alpes
5	Information de tous les acteurs du site	Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3	Information du public (portes d'entrée) Entretien des réseaux de circulation :(sentiers et pistes Actions de communication	Tous

3.3 PROGRAMME D' ACTIONS

Les deux facteurs principaux qui ont permis de déterminer cette liste d'action sont :

- **la connaissance des habitats naturels**, de leur état de conservation et des mesures à mettre en oeuvre pour en assurer la pérennité d'une part.
- **La poursuite et le développement social des activités humaines** qui s'organisent autour des richesses écologiques d'autre part.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action pour la période 2008-2013 du présent DOCOB est donc proposé:

Les actions préconisées dans le site sont synthétiquement récapitulés dans le tableau suivant :

Objectif	Code Objectif	Plans d'actions
PELOUSE S ET LANDES	PAST	Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts
	PAST 1	Amélioration des structures d'exploitations
	PAST2	Plans de gestion pastoraux
	PAST 3 et 4	Amélioration de l'habitat et des infrastructures
	PAST 5	Amélioration de la gestion des pelouses
FORET	FORET	Les activités forestières
	FORET 1	La gestion forestière en FC
MILIEUX HUMIDES		La gestion des zones humides
	PAST 5.4	Gestion des zones humides par le pastoralisme
TOURISM E	TOUR-COM	Les activités touristiques et la communication
	TOUR COM 1	L'accueil du public
	TOUR COM 2	La communication
SUIVI	SUIVI	La protection et le suivi des habitats naturels
	SUIVI 1	La conservation des habitats forestiers et leur suivi
	SUIVI 2	La conservation des habitats de pelouses et landes et leur suivi
	SUIVI 3	La conservation des habitats de zones humides et leur suivi
	SUIVI 4	La faune
	SUIVI 5	La flore protégée
	SUIVI 6	Autres actions en faveur de la protection des habitats

3.3.1 ARTICULATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

Cette partie vise à introduire les actions proposées dans le cadre de ce Document d'Objectif. Il est conseillé au lecteur de se reporter systématiquement *aux fiches habitats* qui rappellent de façon succincte et essentielle les grandes orientations de gestion préconisées pour la conservation des habitats naturels rencontrés sur le site.

3.3.1.1 Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts

Le maintien du bon état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire dépend essentiellement de la pérennité de l'activité pastorale. Le diagnostic de cette activité sur le site mené en 2005, a permis de préciser plusieurs éléments de l'analyse suivante, concernant essentiellement l'amélioration des structures d'exploitation et des conditions de travail des alpagistes mais aussi les problèmes de gestion de la ressource fourragère (chargement à moduler).

Habitats et espèces concernées par ces actions :

- Habitats 6170 (pelouses alpines) et 6520 pelouses mésophiles
- Espèces : Chardon bleu

❖ **Amélioration des structures d'exploitation**

Un travail d'incitation pour l'adhésion des propriétaires d'alpage à l'AFP sera mené. De plus, il sera proposé à la commune de la Chapelle d'Abondance, de conclure, avec les agriculteurs mettant en valeur ses terrains des conventions pluriannuelles de pâturage qui pourront contenir des règles concernant l'entretien des pelouses.

PAST 1.1

❖ **Plans de gestion pastoraux**

Dans le cadre du Life nature et territoire, un diagnostic des territoires pastoraux a été mené par la société d'économie alpestre de Haute-Savoie. Il convient maintenant d'affiner ce travail, toujours en concertation avec les alpagistes, en préconisant des mesures de gestion plus fines de la ressource fourragère tenant compte des exigences écologiques. Le but est de doter chaque UP d'un plan de gestion pastoral contractuel.

Unités pastorales concernées : toutes.

PAST 2.1.

❖ **Amélioration de l'habitat et des infrastructures**

➤ Travaux sur les chalets et meilleure gestion des effluents (fosse...°)

PAST 3.1

➤ Amélioration de pistes et sentiers :

celle de Mens mérite des travaux de reprofilage :

L'accès au chalet de Cheneau et à cette unité d'alpage est en ce moment à l'étude. Une solution, de quelque nature que ce soit, remise en service d'un câble, d'une piste quad, ou de toute autre alternative, reste nécessaire à l'exploitation pastorale

. PAST 4.1

- les accès des pistes doivent être réservés aux ayants droit par la pose de barrières

PAST 4.2

❖ Amélioration de la gestion des pelouses

➤ Une bonne gestion des pelouses et une conduite raisonnée du pâturage sont garantes du bon état de conservation des habitats pastoraux.

En outre les plans de gestion aboutiront à des recommandations dont il est déjà possible de décliner quelques grandes orientations .

➤ Recommandations en matière de fertilisation et de traitement phytosanitaire

PAST 5.1

➤ Définition d'un chargement optimum **PAST 5.2**

➤ Définition de période de pâturage optimum **PAST 5.2**

➤ Ouverture ou maintien de l'ouverture de parcelles en déprise **PAST 5.3**

➤ Maintien du bon état de conservation des zones humides (absence de drainage....) **PAST 5.4**

❖ Les mesures agri environnementales territorialisées

Les mesures PAST 2.1, PAST 5.2, PAST 5.3, PAST 5.4 peuvent faire l'objet de contrats Natura 2000 agricoles au travers des mesures agri environnementales territorialisées.

Les engagements suivants pourraient ainsi être contractualisés avec l'application de **deux types de mesures agro-environnementales** (voir détails en annexe des MAE t 1 et MAE t 2) discutées avec les les alpagistes du site.

Exemple de la MAE t n° 1

SOCLE 2 SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES 76,00 € / HA / AN
HERBE 09 PLAN DE GESTION PASTORAL 53,00 € / HA / AN
HERBE_01 - ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS MECANIKES ET DES PRATIQUES DE PATURAGE 17,00 € / HA / AN

Ces mesures agro-environnementales de ce type représentent donc un montant d'aides financières de

146 €/ha/an.

Le cumul des aides PHAE II et des mesures agro-environnementales territorialisées (MAE_T) est possible sur une exploitation mais ces deux dispositifs ne peuvent être cumulés sur une même parcelle."

3.3.1.2 Les activités forestières

Une grande partie des forêts présentes sur le site bénéficie du régime forestier et est à ce titre gérée par l'Office National des Forêts (247,7 ha soit environ 60 % de la surface forestière). Par ailleurs, plusieurs parcelles en nature de bois appartiennent à la commune de la Chapelle d'Abondance mais ne bénéficient pas à ce jour du régime forestier.

Les peuplements ont été jugés globalement en bon état de conservation. Les attaques importantes d'Ips typographe observées ces dernières années, particulièrement après la tempête de 1999, ont malgré tout fait beaucoup de dégâts. Il a été considéré toutefois que celles-ci ne remettaient en cause la pérennité du peuplement d'un point de vue écologique. Par contre, les attaques phytosanitaires, qui sont sans doute des résultantes des conditions climatiques exceptionnelles des années 2000 à 2006, peuvent être amenées à se développer si ces phénomènes climatiques cités ci-avant se répètent. A ce titre, les effets possibles du réchauffement climatiques sur la forêt méritent toute attention.

Les modalités de gestion forestière actuelles sont à priori favorables pour les habitats naturels forestiers de pessières et de pineraies ainsi que pour les espèces d'intérêt communautaire sous réserve de continuer à respecter quelques règles de bonne gestion.

Ces règles seront donc reprises comme actions :

➤ **Privilégier un traitement en futaie irrégulière par bouquets.**

➤ **Exclure les boisements d'espèces non autochtones**

➤ **Conserver des arbres morts ou sénescents** favorables notamment aux populations de chauves souris.

➤ **Ne pas boiser les clairières intra forestières.**

➤ On privilégiera la régénération naturelle sauf dans le cas où le délai d'apparition de celle-ci viendrait à remettre en cause le rôle de protection joué par la forêt.

FORET 1.1 et 1.2

➤ A l'occasion de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de la Chapelle d'Abondance il sera proposé à la commune de faire bénéficier du régime forestier certaines parcelles forestières communales

3.3.1.3 Les activités touristiques et la communication

Canalisation et information du public

A l'occasion des visites de terrain il a été constaté que certaines portions de sentiers mal entretenues, en particulier sur le GR5, conduisaient à la multiplication de traces et à la divagation des promeneurs. Certains habitats de pelouses se trouvent ainsi dégradés.

Des travaux de remise en état seront donc effectués par les collectivités locales en concertation avec les associations concernées (CAF, FFRP74,...)

TOUR-COM 1.1

Il conviendra de procéder au changement de certains panneaux mis en place dans le cadre du PDIPR (action en cours avec le conseil général).

TOUR-COM 1.2

Par ailleurs même si les trois principales portes d'entrée du site ne sont pas englobées dans le périmètre Natura 2000, il paraît judicieux de suggérer quelques aménagements :

- réaménagement du parking de Bise
- regroupement de l'ensemble de l'information à l'intérieur d'un abri sur les sites de Bise et d'Arvouin, et de Chevenne

TOUR-COM 1.3

Communication

Enfin un plan de communication générale devra être mis en place auprès de la population permanente et touristique mais aussi des guides du patrimoine et des accompagnateurs en moyenne montagne afin de mieux expliquer aux nombreuses personnes fréquentant le site les enjeux de Natura 2000.

Les supports de cette communication (visites guidées, publications diverses, expositions) restent à définir.

Des actions de formation des guides du patrimoine et des accompagnateurs en moyenne montagne s'avèrent également nécessaires afin de les sensibiliser aux richesses écologiques du site, mais aussi aux prescriptions qui découlent des actions de conservation de ces richesses.

TOUR-COM 2.1

3.3.1.4 Protection et suivi des habitats

La protection et le suivi de l'état de conservation des habitats sont les objectifs prioritaires de ce document d'objectif. Pour autant, en l'état actuel de la connaissance de l'évolution naturelle des habitats, il est prématuré de proposer des indicateurs fiables permettant de déterminer si les habitats sont en progression ou en régression.

C'est pourquoi, nous proposons que soit retenu le principe simple suivant : Pour chaque habitat ou groupe d'habitats (d'espèces aussi), il sera réalisé un inventaire initial en début de période d'application du document d'objectif de manière à affiner les données sur l'état 0 de conservation des habitats naturels du site . Dans un second temps, un suivi de l'état de conservation sera réalisé. Il se basera sur un protocole qui aura été établi dans les 4 années en moyenne qui sépare l'inventaire initial du suivi de l'état de conservation. Si dans ce laps de temps, aucun protocole fiable n'aura été validé par le collège scientifique, le suivi de l'état de conservation sera simplement réalisé par un inventaire et comparaison d'inventaire.

Dans les actions et les fiches actions, cette notion est reprise par l'expression : « mise en œuvre d'un protocole de suivi de... ». Le contenu du protocole n'est pas précisé, il le sera à l'avenir. Le protocole sera présenté au comité de suivi par le chargé d'étude et ne sera appliqué qu'après validation par le comité de pilotage.

Enfin, pour certains habitats et habitats d'espèces prioritaires, la mise en œuvre d'un protocole de suivi revêt une importance urgente :

❖ **Les habitats forestiers**

Habitat 9430 (pineraie à crochet)

→ Connaître l'évolution naturelle de cet habitat

- ➤Elaboration d'un protocole et mise en oeuvre pour le suivi de l'état de conservation de l'habitat 9430 **SUIVI 11**

❖ **Les pelouses et les landes**

Habitats 6170,6520,

→Analyser l'évolution de ces habitats en fonction de l'importance des mesures de gestion qui leur sont appliquées.

- ➤Elaboration d'un protocole et mise en oeuvre pour le suivi de l'état de conservation de l'habitat 9430 **SUIVI 2.1**

❖ **Les zones humides**

Habitats 7230

→ Bien connaître la richesse du site en zones humides est important vu les risques propres aux zones humides, beaucoup plus sensibles aux modifications des activités humaines.

➤Elaboration d'un protocole de suivi et mise en oeuvre du protocole de suivi des habitats associés aux zones humides. **SUIVI 3.1**

❖ Les habitats et la faune

Habitats associés aux différentes espèces animales de l'annexe II de la DH

→ Mieux connaître les Amphibiens et l'évolution de leurs populations

➤ Réalisation d'un inventaire précis des amphibiens rencontrés sur le site
. SUIVI 4.1

→ Mieux connaître les Chiroptères et l'évolution de leurs populations

➤ Réalisation d'un inventaire précis des Chiroptères rencontrés sur le site. SUIVI
4.2

→ Mieux connaître les Lépidoptères et l'évolution de leurs populations

➤ Réalisation d'un inventaire précis des Lépidoptères rencontrés sur le site. SUIVI
4.3

❖ Les habitats et la flore

Habitats associés au rhododendron hirsute

→ La rareté de cette fleur presque uniquement observée sur le site des Cornettes de Bise justifie que soit menée une véritable étude scientifique de conservation de l'espèce.

➤ Programme de suivi scientifique et programme conservatoire de l'espèce. SUIVI 5.1

Habitat d'espèces du chardon bleu

→ Etudier et suivre la population de cette espèce bien présente sur le site et emblème de sa richesse écologique est nécessaire.

➤ Mise en oeuvre d'un protocole de suivi de la population de l'espèce
. SUIVI 5.2

❖ **Autres actions en faveur de la protection des habitats**

Tous les habitats

La création et la mise à jour d'une base de données récapitulant l'ensemble des données environnementales du site est indispensable pour que les informations récoltées soient utiles à l'élaboration d'une politique cohérente de conservation des habitats.

➤ Organisation, réalisation et mise à jour d'une base de données environnementales.

SUIVI 6.1.

3.3.1.5 Mise en oeuvre et gestion administrative

L'ensemble des préconisations d'actions exposées ci-dessus ne pourront être mises en oeuvre sur 6 ans si une organisation technique et administrative n'est pas prévue.

❖ **COMITE DE SUIVI**

Ce comité de pilotage chargé du suivi de l'application des actions du document d'objectif, appelé par la suite Comité de Suivi sera créé par l'actuel Comité de Pilotage en modifiant à convenance la composition.

❖ **ANIMATION**

La structure animatrice (le Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Abondance) aura un cahier des charges précis des opérations à mener (cf fiche action). Son rôle principal est d'animer le Comité de Suivi de manière à lui présenter l'ensemble des éléments lui permettant de contrôler, décider et choisir les orientations importantes au cours des 6 années d'application du document d'objectif ainsi que d'organiser avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'oeuvre et des prestataires la mise en oeuvre des actions prévues dans le présent document : montage des dossier de financement, encadrement technique, contrôles et vérifications.... L'animateur aura aussi la charge de réaliser annuellement une évaluation de la réalisation du programme d'action afin de présenter un bilan au Comité de Suivi exposant les actions réalisées et celles qui n'ont pas pu l'être afin d'en expliquer les causes.

❖ **EVALUATION ET REVISION DU DOCOB.**

→ En fin de période d'application du document d'objectifs, il est nécessaire de réaliser un bilan de la réalisation du programme d'action. Ce bilan comportera deux volets : Un volet financier et opérationnel qui analysera l'état de réalisation du programme, les montants engagés....

Un volet écologique qui analysera l'impact écologique que la mise en oeuvre des actions a eu sur l'état de conservation des habitats (l'état de conservation des habitats en fin de période – 2013- est-il meilleur que celui du début de période d'application- 2008 -).

ADMI 1.1 et 1.2

3.3.2 LES ACTIONS

Le tableau synthétique figure pages suivantes

On trouvera en annexe la liste de toutes les actions sous forme de tableaux.

Ce tableau synthétique fait apparaître :

- l'ambition des actions proposés, à l hauteur des objectifs de ce site remarquables mais aussi du travail réalisé jusqu'alors par les acteurs du monde rural (agricole en particulier)
- l'importance de leurs poids financier (724.450 €uros Hors Taxes sur 6 ans , soit un montant annuel d'environ 120.000 €uros Hors Taxes)
- la prédominance des actions agricoles (plus des 2/3 des financements proposés)
- la nécessité d'accompagner les acteurs locaux dans la réalisation de leurs préoccupations vis-à-vis de ce territoire
- la nécessité des actions d'animation, de sensibilisation et de communication à développer autour de la gestion de ce site

N° action	Intitulé	Montant	Financement	Maître d'ouvrage	Action charte
Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts					
PAST 1.1 commun aux deux sites	Adhésion AFP , mise en place conventions pluriannuelles de pâturage	24 000	Conseil général, PPT	AFP	oui
PAST 3.1	Meilleure gestion des effluents d'élevage	160 000	Agence de l'eau, Conseil Général	Agriculteurs	oui
PAST 4.1	Amélioration piste accès	40 000	PPT, 323C	AFP, communes	
PAST 4.2	Fermeture pistes	15 000	323B, Conseil Général	SICVA	
PAST 5.1	Absence traitement phyto et fertilisation	0		Agriculteurs	oui
PAST 2.1	Plan de gestion pastoraux	255 500	MAET		
PAST 5.2	Gestion des prairies par pâturage			Agriculteurs	oui
PAST 5.3	Maintien de l'ouverture des pelouses	32 200	MAET 2, 323 B	Agriculteurs	oui
PAST 5.4	Gestion zones humides	0			oui
		526 700			

Les activités forestières

FORE 1.1	Rappel des règles de bonnes pratiques susceptibles de favoriser le bon état de conservation des pessières	0	F227012	Propriétaires, gestionnaires	oui
FORE 1.2	Ouverture ou maintien de clairières, irrégularisation des peuplements	15 750	F22701, F22705	Propriétaires	oui
		15 750			

Tourisme communication

TOUR COM 1.1	Amélioration des sentiers de randonnée	15 500	Conseil Général	SICVA	
TOUR COM 1.2	Balisage sentiers	10 500	Conseil Général	SICVA	
TOUR COM 1.3	Réaménagement aire d'accueil			SICVA	
TOUR COM 2.1	Communication	25 000	323 A	SICVA	
		51 000			

N° action	Intitulé	Montant	Financement	Maître d'ouvrage	Action charte
-----------	----------	---------	-------------	------------------	---------------

Suivi des habitats et espèces

SUIVI 1.1	Mise en place d'un suivi de l'habitat 9410	3 000	322 A	SICVA	
SUIVI 2.1	Mise en place d'un suivi des habitats 6170, 6520	4 500	323 A	SICVA	
SUIVI 3.1	Mise en place d'un suivi des habitats zones humides	3 000	323 A	SICVA	
SUIVI 4.1	Inventaire des amphibiens	2 500		SICVA	
SUIVI 4.2	Inventaire des Chiroptères	4 000		SICVA	
SUIVI 4.3	Inventaire des Lepidoptères	3 000		SICVA	
SUIVI 5.1	Suivi population rhododendron hirsute	2 000		SICVA	
SUIVI 5.2	Mise en oeuvre d'un protocole de suivi de la population de chardon bleu	6 000	323 A	SICVA	
SUIVI 6.1	Création Base de données environnementale	9 000		SICVA	

37 000

Gestion administrative (animation)

ADMI 1,1	Mise en œuvre du DOCOB Assistance administrative Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	84 000	323 A	SICVA	
ADMI 1,2	Assistance technique pour montage contrats	10 000	324 A	SICVA	

94 000

TOTAL GENERAL

724 450

MAET	Mesure Agroenvironnementale territorialisée
323 A	Mesure 323 A de l'axe 3 du PDRH (programme de développement rural hexagonal) cofinancée par le FEADER
324 B	Mesure 323 B de l'axe 3 du PDRH (programme de développement rural hexagonal) cofinancée par le FEADER
325 C	Mesure 323 C de l'axe 3 du PDRH (programme de développement rural hexagonal) cofinancée par le FEADER
F 227	Mesure 227 de l'axe 2 du PDRH (programme de développement rural hexagonal) cofinancée par le FEADER

Les taux de subvention restent à préciser. Ils sont actuellement de 100% pour la mesure F227

3.3.3 LE LIEN AVEC LES AUTRES PLANIFICATIONS ET ORIENTATIONS

3.3.3.1 Les aménagements forestiers

La gestion forestière publique est fixée par des plans approuvés au niveau préfectoral : Le plan de gestion de la forêt communale de la Chapelle d'Abondance vient d'être révisé, celui de Vacheresse arrivera à expiration en 2011

3.3.3.2 Les plans de chasse et les règlements de chasse.

La pression des cervidés actuellement constatée sur une partie du site peut compromettre la régénération naturelle . Les plans de chasse doivent tenir compte de cet élément.

3.3.3.3 La gestion municipale

Les décisions municipales concernant l'aménagement de la commune seront éclairées par les grandes orientations de gestion durable et multifonctionnelle proposées par ce document d'objectif. Cependant, ce document ne s'impose pas aux décisions du Conseil Municipal relatives à l'ensemble de la gestion de la commune dans la mesure où celles-ci respectent les règlements en vigueur (E.N.S., Arrêté de Biotope).

3.3.3.4 Les documents d'aménagement du territoire

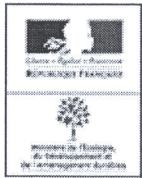
Le site N2000 fait partie du Haut-Chablais. A ce titre, un certain nombre de documents cadre la gestion de ces milieux naturels :

- SCOT du Chablais, en cours de validation
- Charte Forestière du Haut-Chablais
- Site Agriculture durable du Haut-Chablais
- PPR des Communes concernées de la Chapelle d'Abondance

On citera également, dans un tout autre contexte, le plan de gestion des Cornettes de Bise , établi dans le cadre du projet Life Nature et Territoire de 2005/2008

4 ANNEXES

- ▶ La fiche signalétique du site FR n° 828201709
- ▶ Le foncier du site FR n° 828201709
- ▶ Les fiches actions
- ▶ Les cahiers des charges des MAE territoriales
- ▶ La charte Natura 2000 du site FR n° 828201709



Le réseau Natura 2000

Découvrir Natura 2000

Comprendre la démarche

Agir avec

Rechercher par espèce

Rechercher par habitat

Rechercher par lieu géographique

Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > rhone-alpes > haute-savoie > site 1

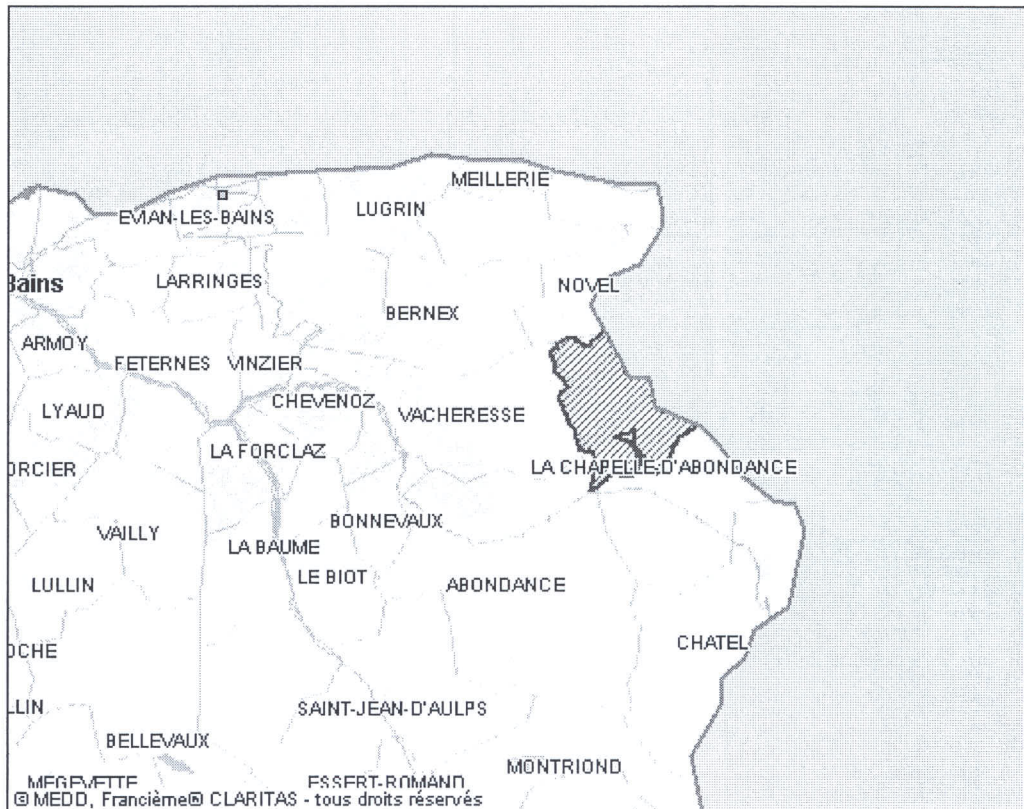
CORNETTES DE BISE



- Site natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie

Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation. Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

- ▶ Appellation : CORNETTES DE BISE
- ▶ Statut : Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
- ▶ Code : FR8201709

[Lien](#)

[Lexique](#)

[Liste d](#)

Localisation

Masquer ▲

- ★ Région : RHONE-ALPES
- ★ Département : Haute-Savoie
- ★ Superficie : 1551 ha
- ★ Altitude minimale : 1023 m

- ✘ Altitude maximale : 2432 m
- ✘ Région biogéographique : Alpine

Vie du site

Masquer ▲

- ✘ Mise à jour des données : 04/2002
- ✘ Vie du site : Date de proposition comme SIC : 04/2002
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

Masquer ▲

Le site est en connexion avec les Alpes valaisannes de la rive gauche du Rhône, ce qui lui confère un intérêt particulier. Le Rhododendron hirsute (*Rhododendron hirsutum*) trouve ici la limite de son aire de répartition.

Le site des Cornettes de Bise constitue un secteur des Préalpes chablaisiennes (en Haute-Savoie) aux terrains calcaires et marneux. Les principaux sommets de ce secteur proviennent tous de l'épais niveau de calcaire massif du Jurassique supérieur.

Les habitats regroupent des forêts montagnardes (hêtraies) et subalpines (pin de montagne), des landes, des prairies et des pelouses, des lacs d'altitude et des zones humides.

Composition du site :

Forêts de résineux	30 %
Forêts caducifoliées	20 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	20 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Pelouses sèches, Steppes	5 %
Pelouses alpine et sub-alpine	5 %

Habitats naturels présents

Masquer ▲

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)	25 %	C
Prairies de fauche de montagne	10 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	10 %	C
Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	10 %	C
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	10 %	C
Landes alpines et boréales	5 %	C
Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	5 %	C
Pelouses calcaires alpines et subalpines	3 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Tourbières hautes actives*	1 %	C
Tourbières de transition et tremblantes	1 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Plantes

Panicaut des Alpes (*Eryngium alpinum*)
Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

PR⁽²⁾B
C

⁽¹⁾ *Superficie relative* : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ *Population relative* : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

© Ministère de l'écologie et du développement durable

[à propos des cookies](#) [Droit d'usage de](#)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

- (1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.
 Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0A	181	9940	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	285	760	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	284	339	GIRARD DEPROLET/JEAN FRANCOIS
0A	283	418	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	282	11409	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	281	70525	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	280	3303	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	279	4058	SCI CASSE NOISETTE
0A	278	2978	SCI CASSE NOISETTE
0A	296	152933	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	294	122294	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	292	694	REY/JOSEPH
0A	291	384	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	290	3557	FAVRE ROCHEX/MARIE THERESE
0A	289	1422	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	288	1879	BERTHOUD/GREGOIRE JOSEPH
0A	287	2338	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	286	5095	BLANC/YVONNE MARIE THERESE
0A	1449	209386	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	1116	14802	MEDICO/PIERRE HENRI
0A	173	151966	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	1	38681	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	42	542599	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	32	19380	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	29	388559	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	141	35810	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	139	17335	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	49	1822	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	127	5235	GRILLET-PAYSAN/JEAN-PIERRE JEROME
0A	68	21	VUILLOUD/CHARLES AMBROISE

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

(1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.

Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0A	44	3173	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	67	10	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	65	6645	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	62	24176	DAVID/ANTOINE
0A	61	7155	COMMUNE DE LA CHAPELLE D ABONDANCE BUREAU DE BIENFAISANCE
0A	60	7363	FAVRE/JOSEPH
0A	59	7628	TROSSET MARIE JOSEPHINE VICTOIRE/
0A	57	42	DAVID/ANTOINE
0A	56	44	MARCLAY/LOUIS ADOLPHE
0A	55	21	COMMUNE DE LA CHAPELLE D ABONDANCE BUREAU DE BIENFAISANCE
0A	54	14	MAXIT/FRANCOISE MARIE-CLAUDE
0A	53	17	GRILLET-AUBERT/MARIE JAQUELINE ELISA
0A	51	73	TROSSET MARIE JOSEPHINE VICTOIRE/
0A	80	546015	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	1286	1000	BLANC/SUZANNE MARIE ANTOINETTE
0A	1287	10770	MEDICO/PIERRE HENRI
0A	1050	11	BERTRAND/HELENE MARIE YVONNE
0A	64	15636	MARCLAY/LOUIS ADOLPHE
0A	66	5862	BERTRAND/HELENE MARIE YVONNE
0A	72	12251	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	75	10933	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	85	25780	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	124	97	BLANC/SUZANNE MARIE ANTOINETTE
0A	172	223711	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	171	28879	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	182	16	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	12	166	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	13	20	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	14	172	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	976	351	COMMUNE DE VACHERESSE

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

- (1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.
 Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0A	19	314	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	22	156	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	21	180	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	11	8312	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	10	32032	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	9	13730	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	5	10677	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	4	14785	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	6	26	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	7	81518	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	15	210	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	16	218	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	1049	1343	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	18	198	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	8	291681	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	24	2000425	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	3	2325718	COMMUNE DE VACHERESSE
0A	37	377845	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	40	18142	GRILLET-AUBERT/MARIE JAQUELINE ELISA
0A	36	10405	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	35	32	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	34	234	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	33	160	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	30	28659	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	31	17423	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	27	92	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	28	64	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0A	38	7672	VUARAND/AMBROISE MAURICE
0A	39	9638	MAXIT/FRANCOISE MARIE-CLAUDE
0A	26	223137	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

- (1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.
 Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0A	25	1076411	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	41	144	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	43	380	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	50	7324	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	143	132	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	145	178	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	144	6	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	146	264	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	148	37	FOLLLET SERAPHIN ET COPROPRIETAIRES
0A	149	3257	FOLLLET SERAPHIN ET COPROPRIETAIRES
0A	150	80	FOLLLET SERAPHIN ET COPROPRIETAIRES
0A	151	564554	FOLLLET SERAPHIN ET COPROPRIETAIRES
0A	1052	50	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	1051	10576	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	142	479611	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	147	4919	MOUTHON/DANIEL MARIE ANDRE
0A	153	138352	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	155	48677	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	1066	20179	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	170	5191	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	167	19093	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	166	3564	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	157	5339	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	158	4262	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	1068	2197	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	1070	160	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	1069	9368	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	159	22689	COMMUNE D'ABONDANCE
0A	162	262	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	161	123	BLANC/MARIE JOSEPHINE

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

- (1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.
 Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0A	1071	67296	BLANC/MARIE JOSEPHINE
0A	169	312	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	1065	44908	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	160		COMMUNE DE VACHERESSE
0A	1067	302732	GIRARD-DESPRAULEX/ANDRE MARIE FRANCOIS
0A	48	3708	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	84	3695	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	83	3025	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	82	208	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	81	32720	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	79	53295	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	78	154354	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	77	4028	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	76	7453	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	74	95	MARTIN/PHILIPPE SERGE FERNAND
0A	47	206	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	73	1558	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	71	11840	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	70	23001	MARTIN/PHILIPPE SERGE FERNAND
0A	69	19013	VUILLLOUD/CHARLES AMBROISE
0A	46	90074	MAXIT/ROLANDE SIMONE RENEE
0A	180	52	VUILLLOUD/GILLES
0A	178	12181	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	5	26652	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	44	696	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	43	40938	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	39	16312	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	38	47	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	55	67816	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	54	8986	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

- (1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
 (2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.
 Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0B	53		
0B	52	19128	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	50	166006	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	47	3448	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	36	132	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	1350	5298	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	15	89	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	1353	6242	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	17	42188	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	28	1964	MAXIT/BERNARD MARIE ELIE
0B	1355	30789	CHARVERON/REYMONDE ANTONIA
0B	1352	388568	CHARVERON/REYMONDE ANTONIA
0B	34	145	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	29	42174	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	33	140	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	1357	185562	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	49	56158	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	2025	517127	BENAND/MONIQUE MARIE ALICE
0B	30	409456	GRILLET-AUBERT/THEODORE EUGENE
0B	323	11933	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	322	2	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	320	6368	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	319	4144	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	3	7408	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	11	149	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	9	245356	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	8	36328	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	6	14084	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	1348	405776	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	24	85	CHARVERON/REYMONDE ANTONIA

(source données cadastrales : RGD 74)

Liste des parcelles cadastrales du site Natura 2000 des Cornettes de Bise FR 8201709

Nota Bene:

(1) : les propriétaires mentionnés sont ceux issus des données cadastrales. Des mutations ont pu ne pas être encor prises en compte
(2) les surfaces mentionnées sont les surfaces totales des parcelles cadastrales.

Cependant les parcelles en périphérie du site peuvent n'être qu'en partie dans le site Natura 2000

section	parcelle	surface	Propriétaire (d'après la source cadastrale)
0B	1347	29791	CHARVERON/REYMONDE ANTONIA
0B	26	213	CHARVERON/REYMONDE ANTONIA
0B	1351	32020	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	1349	3712	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	13	4452	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	16	28410	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	1354	5835	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	1356	28694	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	310	4416	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	309	36380	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	308	15064	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	306	9600	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	353	9104	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	305	371544	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	302	328070	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	301	3972	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	350	4912	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	315	24	MOTTIEZ/COLETTE MARIE
0A	186	6346	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	186	631436	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	152	54962	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	152	12314	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	1053	5713	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	1053	63640	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0A	154	284069	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0A	154	8093	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	7	68577	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
0B	7	63291	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE /BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER
0B	7	95614	COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Total		16646174	

(source données cadastrales : RGD 74)

Présentation générale des actions PASTORALISME

Code Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'oeuvre potentiel	Année de démarrage	Coût total	Proposition de Plan de financement	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013	Etat/CE (Contrat n2000)
PAST 1.1	Adhésion AFP , mise en place conventions pluriannuelles de pâturage	AFP	SEA	2008	24000	Conseil général, PPT	4000	4000	4000	4000	4000	4000	
PAST 2.1	Plan de gestion pastoraux	Particuliers	SEA	2008	255500	MAET							
PAST 5.2	Gestion des prairies par pâturage	Particuliers	SEA	2008		MAET							
PAST 3.1	Meilleure gestion des effluents d'élevage	Particulier AFP		2009	0	Agence de l'eau, Conseil Général							
PAST 4.1	Amélioration piste accès	AFP commune		2009	40000	PPT, 323C							
PAST 4.2	Fermeture pistes	SICVA		2008	15000	323B, Conseil Général							
PAST 5.1	Traitement phyto et fertilisation	Particuliers		2008	0								
PAST 5.3	Maintien de l'ouverture des pelouses	Particuliers		2008	32200	MAET 2, 323 B							
PAST 5.4	Gestion zones humides	Particuliers		2008	0								

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	OBJECTIF	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 1.1
Adésion à l'AFP, mise en place de conventions pluriannuelles de pâturages			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	Directive Oiseaux
	6170, 6520,7230		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Amélioration des structures d'exploitation

METHODE

Travail d'incitation des alpagistes pour adhésions à l'AFP
Passage de conventions pluriannuelles de pâturage entre les alpagistes et les communes

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT (euros 2008)	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		Conseil général, PPT
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		8000 €/an pendant 6 ans. Action commune aux deux sites (Mt de Grange Cornette de Bise) soit 24000 euros par site
TOTAL 2008 - 2013	24000	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		SEA

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 2.1
Plan de gestion pastoraux			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d'espèces concernés	
	6170, 6520, 7230		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Définir les bonnes pratiques pastorales favorables à la conservation des habitats sur toutes les UP du site

METHODE

En concertation avec les alpagistes et les naturalistes la SEA 74 établira des recommandations en matière de gestion des pelouses favorables à la biodiversité sur les UP du site

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT (euros 2008)	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS 350 HA* 146 € :255 500 VOIR action 2,1
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013	255 500	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>SEA</i>

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 3, 1
Meilleure gestion des effluents d'élevage			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
	6170, 6520, 7230		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Définir et engager des travaux visant à maîtriser les effluents d'élevage préjudiciables à la qualité de l'eau et de certains habitats

METHODE

Mise en œuvre de travaux notamment sur les fosses, les salles de fabrication. UP de Mens, Trosset, Bise

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		Agence de l'eau, conseil général
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		7 à 8 UP concernées à 20000 € par UP soit : 160000€
TOTAL 2008 - 2013	160000	
<i>Maitre d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>Particuliers</i>
<i>Maitre d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 4.1

Amélioration pistes d'accès



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
	6170, 6520	

DESCRIPTIF

OBJECTIF


**Améliorer l'accès à l'unité pastorale de Mens
Accès limité aux ayants droits**

METHODE

Mens: Pose renvois d'eau, empierrement
Cheneau :étude accès

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)	40000	PPT, 323C
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013		
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>AFP ou Commune</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 4.2
Fermeture pistes d'accès			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
	6170, 6520		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Fermeture pistes : Cheneau, Mens, Raille, Bise
Accès limité aux ayants droits

METHODE

Pose de barrières

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)	15000	323B, Conseil Général
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013		
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>AFP ou Commune</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 5.1

Traitement phytosanitaire et application d'une fertilisation non préjudiciable à la faune et à la flore



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	Directive Oiseaux
	6170, 6520		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Favoriser la biodiversité générale des pelouses mésophyles en réduisant les intrants

METHODE

Préciser les traitements phytosanitaires préjudiciables à la flore ou l'avifaune et lister les traitements autorisés
 Proscrire les traitements phytosanitaires retenus.
 Mise en place d'une fertilisation raisonnée

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2003 - 2008	0	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>Particuliers</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 5.2

Gestion raisonnée des prairies par pâturage



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
	6170, 6520,7230		

DESCRIPTIF

OBJECTIF


**Assurer la qualité de l'eau
Favoriser la biodiversité générale
Améliorer la qualité du paysage**

METHODE

Mise en place d'un chargement optimum
Fractionnement de l'alpage si nécessaire
Adaptation des périodes de pâturage si nécessaire

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		MAET 1
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		350 HA* 146 € :255 500 VOIR action 2,1
TOTAL 2008 - 20013	255 500	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>Particuliers</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 5.3
Maintien de l'ouverture des pelouses			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d'espèces concernés	
	6170, 6520		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Eviter la dégradation des habitats pastoraux par colonisation par les ligneux
Maintenir la qualité paysagère du site
Conserver l'habitat de certaines espèces animales notamment damier de la sucisse, azurée de la croisette

METHODE

Définition précises des zones d'intervention
 Coupe et/ou broyage de la végétation (epicéa, aulne vert)
 Semis si nécessaire
 Adaptation de la pression de pâturage pour entretien

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT (euros 2008)	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		MAET 2 et 323 B (mesure A323 01 P et ou A323 05 R)
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		41 ha au titre des MAET :32200 voir également aide au titre mesure 323 B sur zones non paturées
TOTAL 2008 - 20013	32200	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>Particuliers</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités pastorales et la gestion des milieux ouverts</i>	PAST 5.4
Gestion zones humides			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
	7230		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

**Assurer la qualité de l'eau
Favoriser le bon état de conservation des zones humides**

METHODE

Sur zones humides, pâturage adapté selon un référentiel technique propre

Pas de fertilisation, chaulage interdit, pas de traitement phytosanitaire
drainage interdit, boisement interdit
chargement instantané du pâturage limité,

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013	0	
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>Particuliers</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

Présentation générale des actions

GESTION FORESTIERE

Code Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre potentiel	Année de démarrage	Coût total	Proposition de Plan de financement	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013	feader
FORE 1.1	Rappel des règles de bonnes pratiques susceptibles de favoriser le bon état de conservation des pessières		ONF	2008	0								
FORE 1.2	Clairière et de l'irrégularisation des peuplements			2008	15750								15750

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités forestières</i>	FORE 1.1

Rappel des règles de bonnes pratiques susceptibles de favoriser le bon état de conservation des pessières



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Favoriser le bon état de conservation des pessières et le biotope de nombreuses espèces animales.

METHODE

Privilégier un traitement en futaie irrégulière.
 Exclure les boisements d'espèces non autochtones
 Conserver des arbres morts ou sénescents favorables notamment aux populations de chauves souris
 Ne pas boiser les clairières intra forestières.
 Privilégier la régénération naturelle

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		mesure 227012 pour les bois senescents
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013		
<i>Maitre d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>ss objet</i>
<i>Maitre d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

NATURA 2000	SITE : MT DE GRANGE		FICHE ACTION
FR8201708	<i>OBJECTIF</i>	<i>Les activités forestières</i>	FORE 1.2
Ouverture ou maintien de clairières, irrégularisation des peuplements			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d'espèces concernés	
	7230,6520,7130	Chauves souris	

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Favoriser le maintien d'un système de pré bois et de forêts claires favorables à de nombreuses espèces animales.

METHODE

Maintien de l'ouverture des clairières et de l'irrégularisation. Intervention manuelle ou mécanique visant à limiter la colonisation par l'épicéa notamment.


Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT (euros 2008)	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		F22701, F22705
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		Surface clairière environ : 1 ha à 4500 € Surface irrégularisation 2,5 ha à 4500 €
TOTAL 2008 - 20013	15750	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

Présentation générale des actions

SUIVI DES HABITATS

Code Action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Maitre d'oeuvre potentiel	Année de démarrage	Coût total	Proposition de Plan de financement	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013
SUIVI 1.1	Mise en place d'un suivi des habitats 9180	SICVA	Animateur	2008	3000			1000		1000		1000
SUIVI 2.1	Mise en place d'un suivi des habitats 6170, 6520	SICVA	Animateur	2009	4500			2000		1000		1500
SUIVI 3.1	Mise en place d'un suivi des habitats zones humides	SICVA	Animateur	2011	3000					1500		1500
SUIVI 4.1	Inventaire des amphibiens	SICVA	Animateur	2009	2500			1500			1000	
SUIVI 4.2	Inventaire des Chiroptères	SICVA	Animateur	2009	4000			2000			2000	
SUIVI 4.3	Inventaire des Lepidoptères	SICVA	Animateur	2009	3000			2000			1000	
SUIVI 5.1	Programme de suivi scientifique et de conservation de la population de rhododendron hirsute	SICVA	Animateur	2008	2000		1000				1000	
SUIVI 5.2	Mise en oeuvre d'un protocole de suivi de la population de chardon bleu	SICVA	Animateur	2009	6000			3000		1500		1500
SUIVI 6.1	Mise à jour de la Base de données environnementale	SICVA	Animateur	2008	9000		1500	1500	1500	1500	1500	1500

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et le suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 1.1
Elaboration d'un protocole et mise en oeuvre d'un suivi des habitats 9430			

Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
9430		

DESCRIPTIF

OBJECTIF


Suivre l'état de conservation de l'habitat 9430

METHODE

- Mise en place d'un protocole de suivi de l'habitat 9430 :
 - Concertation avec les spécialistes de la forêt de montagne (universitaire, centres de recherches...)
 - Synthèse des travaux et des propositions existentes
 - Formalisation d'un protocole d'étude adapté au site
 - Proposition de ce protocole au comité de suivi pour validation
- Mise en oeuvre du protocole de suivi sur le site :
 - Inventaires terrain et analyse
 - Comparaison des résultats et évaluation de l'évolution de l'état de conservation de l'habitat
 - Rédaction d'un rapport d'étude

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		323 A
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	3000	
TOTAL 2008 - 20013	3000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>SIVVA</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et le suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 2.1
Elaboration d'un protocole et mise en oeuvre d'un suivi des habitats 6170, 6520			

Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
	6170,6520,	Eurodryas aurinia, Eryngium alpinum

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Suivre l'état de conservation des habitats de landes et pelouses d'altitude

METHODE

- Mise en place d'un protocole de suivi des habitats de landes et pelouses
 - Concertation avec les spécialistes de ces type d'habitats (universitaire, centres de recherches...)
 - Synthèse des travaux et des propositions existentes
 - Formalisation d'un protocole d'étude adapté au site
 - Proposition de ce protocole au comité de suivi pour validation
- Mise en oeuvre du protocole de suivi sur le site :
 - Inventaires terrain et analyse
 - Comparaison des résultats et évaluation de l'évolution de l'état de conservation des habitats
 - Rédaction d'un rapport d'étude

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		323 A
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	4500	
TOTAL 2008 - 20013	4500	10 jours d'expert naturaliste
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et la suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 3.1

Elaboration d'un protocole et mise en oeuvre d'un suivi des habitats associés aux zones humides



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
	7230	

DESCRIPTIF

OBJECTIF


Suivre l'état de conservation des habitats associés aux zones humides

METHODE

- Mise en place d'un protocole de suivi des habitats associés aux zones humides
 - Concertation avec les spécialistes de ces type d'habitats (universitaire, centres de recherches...)
 - Synthèse des travaux et des propositions existentes
 - Formalisation d'un protocole d'étude adapté au site
 - Proposition de ce protocole au comité de suivi pour validation
- Mise en oeuvre du protocole de suivi sur le site :
 - Inventaires terrain et analyse
 - Comparaison des résultats et évaluation de l'évolution de l'état de conservation des habitats
 - Rédaction d'un rapport d'étude

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		323 A
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	3000	13 jours d'experts environ
TOTAL 2008 - 20013	3000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>CBN Gap Charance</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>Animateur</i>

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et le suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 4.1
Inventaire des amphibiens			

Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
		cf annexe II JO Communauté Européenne

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Améliorer la connaissance sur les habitats d'espèces de cette population

METHODE

- Réalisation d'une étude d'inventaire classique (Année N -N+3)
- Rédaction d'un rapport de compte rendu à remettre au comité de suivi
- Cartographie précise des observations

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	2500	
TOTAL 2008 - 20013	2500	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et la suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 4.2

Inventaire des Chiroptères



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
		Myotis.....

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Améliorer la connaissance sur les habitats d'espèces de cette population

METHODE

- Réalisation d'une étude d'inventaire classique (annéeN et N+3)
- Rédaction d'un rapport de compte rendu à remettre au comité de suivi
- Cartographie précise des observations

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	4000	
TOTAL 2008 - 20013	4000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et la suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 4.3

Inventaire des Lepidoptères



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
		Eurodryas aurinia)

DESCRIPTIF

OBJECTIF


Améliorer la connaissance sur les habitats d'espèces de cette population

METHODE

- Réalisation d'une étude d'inventaire classique (N et N+3)
- Rédaction d'un rapport de compte rendu à remettre au comité de suivi
- Cartographie précise des observations

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	3000	
TOTAL 2008 - 20013	3000	6 à 7 journées d'expert
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		Animateur

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
	FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et la suivi des habitats naturels</i>
Programme de suivi scientifique et de conservation du rhododendron hirsute			SUIVI 5.1 

Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
9430		

DESCRIPTIF

OBJECTIF


Réaliser un programme de conservation de la population de rhododendron hirsute

METHODE

- Les modalités techniques et scientifiques restent à préciser avec le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap Charence

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	2000	
TOTAL 2008 - 20013	2000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>SICVA</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et la suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 5.2
Protocole de suivi de la population de chardon bleu			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
		Eryngium alpinum	

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Protocole de suivi de la population de chardon bleu

METHODE

- Mise en place d'un protocole de suivi de ces habitats d'espèces
 - Concertation avec les spécialistes de ces types d'habitats (universitaire...)
 - Synthèse des travaux et des propositions existentes
 - Formalisation d'un protocole d'étude adapté au site
 - Proposition de ce protocole au comité de suivi pour validation
- Mise en oeuvre du protocole de suivi sur le site :
 - Inventaires terrain et analyse
 - Comparaison des résultats et évaluation de l'évolution de l'état de conservation des habitats
 - Rédaction d'un rapport d'étude

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		323 A
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013	6000	environ 13 jours d'experts à 450 euros
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre <u>potentiel</u></i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>La protection et le suivi des habitats naturels</i>	SUIVI 6.1

Mise à jour de la Base de données environnementale



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
Tous	Tous	Tous

DESCRIPTIF

OBJECTIF

**Mettre à jour régulièrement les informations environnementales
du site des Cornettes de Bise dans la base de données environnementale**

METHODE

- Le prestataire renseignera régulièrement la base de données environnementale à partir de l'ensemble des informations naturalistes mises à sa disposition, via le Comité de Suivi et sous le contrôle de la DIREN par les experts et les chargés d'étude.
- Les dispositions légales (convention d'échanges, règlement d'utilisation de la base) seront prises par la Diren pour assurer la confidentialité nécessaire de la base de données et la participation utile de l'ensemble des experts naturalistes travaillant sur le site.


Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2003)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
2008-2013	9000	
Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)		SICVA
Maître d'oeuvre potentiel		Animateur

Présentation générale des actions

COMMUNICATION - TOURISME

Code Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Assistance technique	Année de démarrage	Coût total	Proposition de Plan de financement	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013	psader
1.1	Amélioration des sentiers de randonnée	SICVA		2008	15500	15500							
1.2	Balissage sentiers	SICVA		2008	0	10500							
1.3	Réaménagement aire d'accueil			2008	??								
2.1	Communication	SICVA		2008	40000	25000							

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Tourisme et communication</i>	
Amélioration des sentiers de randonnée			

Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
Tous	Tous	Tous

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Eviter la divagation des randonneurs, préserver certains habitats fragiles

METHODE


Amélioration de la plateforme (piochage ou minipelle)

Aménagement de renvois d'eau

Principaux secteurs concernés: Mens à col Ubine, chalet de la Combe à pointe de la Bosse, GR 5 au niveau du chalet de Cheneau et du Col de Bise

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)	2500	conseil général
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)	10000	
Achat matériel (achats fournisseurs)	3000	OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013	15 500	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>SICVA</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Tourisme et communication</i>	
Balisage sentiers			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
Tous	Tous	Tous	

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Eviter la divagation des randonneurs, préserver certains habitats fragiles

METHODE

Visite et remplacement régulier des panneaux en mauvais état.

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		Conseil Général
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		1 visite/an pendant 6ans :4500 €
TOTAL 2008 - 2013		Fourniture pose, estimation 10 panneaux /an: 1000 €/an
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Tourisme et communication</i>	TOUR-COM 1.3
Réaménagement aires d'accueil			
	Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
	Tous	Tous	Tous

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Meilleure information et canalisation du public

METHODE

Etude et réalisation de travaux permettant le réaménagement du parking de Bise
Aménagement de mobiliers d'accueil sur les sites de Bise et Arvouin

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		Conseil Général
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013		
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Tourisme et communication</i>	TOUR-COM 2.1

Information générale du public sur les enjeux de natura 2000



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
Tous	Tous	Tous

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Meilleure prise en compte des enjeux de natura 2000 par le public fréquentant le site

METHODE

Définition des supports (visites, publications expos)
 Formation accompagnateurs, guides
 Mis en œuvre de la communication
 Echanges entre sites natura 2000

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		Conseil Général, 323 A
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)		
TOTAL 2008 - 2013	25 000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		<i>SICVA</i>
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		

Présentation générale des actions

ADMINISTRATIF

Code Action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Maitre d'oeuvre potentiel	Année de démarrage	Coût total	Proposition de Plan de financement	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011	Coût 2012	Coût 2013
ADM1.1.1	Animation pour la mise en oeuvre des actions de DOCOB	SICVA		2008	84000		14000	14000	14000	14000	14000	14000
ADM1.1.2	Assistance technique pour élaboration de contrats	SICVA		2008	10000							

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>	<i>Gestion administrative et mise en oeuvre du Document d'objectif</i>	ADMI 1.1

Animation pour la mise en oeuvre des actions de DOCOB



Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés
Tous	Tous	Tous

DESCRIPTIF

OBJECTIF

**Assurer la mise en oeuvre l'ensemble des actions
prévues dans le Document d'Objectif**


METHODE

- Responsable de la mise en oeuvre des actions, l'animateur est la personne qui en suit la réalisation, qui enclenche les dossiers de demande de financement, qui cherche et trouve le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre et le prestataire pour la réalisation de l'action selon les règles administratives établies.
- L'animateur est en charge du suivi de la réalisation des actions. Il vérifie la conformité de la prestation avec les objectifs du document d'objectifs, avec les cahiers des charges établis...
- L'animateur devra maîtriser les procédures de financement des collectivités et l'octroi des aides
- il est chargé également de tenir les réunions du comité de suivi.

<i>Année</i>	2008 - 20013	
<i>Crédit</i>	Fonctionnement	Investissement
<i>Financement Natura 2000</i>	OUI	NON
<i>Contrat de gestion Natura 2000</i>	OUI	NON

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		OBSERVATIONS
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	84 000	70 journées par an pendant 6 ans; à 200 euros la journée en contrat d'embauche
TOTAL 2008 - 20013	84000	
<i>Maître d'ouvrage (bénéficiaire de l'aide)</i>		SICVA
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		ss objet

NATURA 2000	SITE : CORNETTES DE BISE		FICHE ACTION
FR8201709	<i>OBJECTIF</i>		ADM 1, 2
Assistance technique pour l'élaboration des contrats natura 2000			
Habitats prioritaires concernés	Habitats communautaires concernés	Habitats d' espèces concernés	
	tous		

DESCRIPTIF

OBJECTIF

Assistance technique pour l'élaboration des contrats natura 2000

METHODE

Etablir pour chacun un cahier des charges techniques précis visant à établir la gestion des terrains concernés :

- Description de l'objectif poursuivi, des moyens à mettre en œuvre et des résultats à atteindre
- Définition du périmètre d'application de la mesure
- Etablissement d'un descriptif précis des engagements rémunérés ou non
- Descriptif des aides proposées (nature, montant...)
- Définition des points du cahier des charges qui feront l'objet de contrôles et des indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures

Approche quantitative

Besoins	Coûts euros HT <i>(euros 2008)</i>	Proposition de Plan de Financement
Travaux mécanisables (engins, pelles, ...)		323 a
Travaux manuels (Bûcherons, ouvriers, ...)		
Achat matériel (achats fournisseurs)		OBSERVATIONS
Prestation intellectuelle (étude, service, experts, ...)	10000	
TOTAL 2008 - 2013		
<i>Maître d'ouvrage potentiel (bénéficiaire de l'aide)</i>		
<i>Maître d'oeuvre potentiel</i>		<i>ss objet</i>

**CAHIER DES CHARGES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES
SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISEES SUR LE SITE DES CORNETTES DE BISE ET DU MT DE GRANGE**

MAET N° 1

Mesure territorialisées « **plan de gestion pastorale des alpages des Cornettes de Bise et du Mont de Grange** »

Code de la mesure : RA_VABO_HE1

Objectif : Ce territoire à vocation pastorale (estives, alpages, landes, pelouses...) est composé d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et quelques ligneux) qui font la richesse biologique de cet espace.

Cette mesure vise le maintien de cette mosaïque des milieux en évitant le surpâturage ou le sous pâturage. La fixation de conditions d'entretien de ces surfaces trop rigides (chargement instantané maximum et minimum, période de pâturage...) n'est pas adaptée à la préservation des milieux et peut parfois conduire à une dégradation des zones les plus fragiles ou une perte de biodiversité des zones soumises à une forte dynamique.

Cette mesure a pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

Elle a également une vocation pédagogique d' inciter l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ces objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Définition d'un plan de gestion pastorale :

L'établissement d'un plan de gestion précisera, au sein de chaque exploitations, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :

- Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité,
- Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible),
- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants,
- Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raiage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés),
- Installation/déplacement éventuel des points d'eau,
- Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle,
- Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité.

Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agroenvironnemental sur le territoire.

En contrepartie du respect du cahier des charges une aide de :
 146 € / an / ha sera allouée aux demandeurs exploitant un alpage laitier avec installation de traite.
 127 € / an / ha sera allouée aux demandeurs exploitant des surfaces en herbe peu productives

Cahier des charges :

	Modalités de contrôle				Sanctions	
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
<p>Eléments techniques</p> <p>Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale</p> <p>Le plan devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année</p>			Documentaire	Plan de gestion pastorale établi par une structure agréée	Définitif	Principale Totale
<p>Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées</p>			Visuel et documentaire : Cahier d'enregistre-ment à comparer au plan de gestion annuel	Cahier d'enregistre-ment des pratiques	Réversible	Principale Totale

	Modalités de contrôle				Sanctions		
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
						Importance de l'obligation	Importance de l'anomalie
Éléments techniques							
Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...). Le cas échéant, un seul renouvellement par travail superficiel du sol	Déclaration de surfaces et déclaration annuelle d'engagement (décelable si rotation de la prairie)		Contrôle visuel		Définitive	Principale	Totale
Fertilisation organique ou minérale limitée selon le plan de gestion pastorale hors apport par pâturage).			Calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire	Seuils
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : <ul style="list-style-type: none"> - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - A nettoyer les clôtures. 			Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires		Définitive	Principale	Totale
Élimination mécanique des refus et des ligneux, selon les prescriptions du plan de gestion pastorale			Contrôle visuel		Réversible	Secondaire	Totale
Absence d'écobuage			Contrôle visuel		Réversible	Secondaire	Totale

Éléments techniques	Modalités de contrôle				Sanctions		
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant	Niveau de gravité		
					Caractère de l'anomalie	Importance de l'obligation	Importance de l'anomalie
Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées			Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements.	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées			Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale

Remarque : Le plan de gestion pastorale devra être réalisé au plus tard le 1^{er} juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement.

**CAHIER DES CHARGES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES
SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISEES SUR LE SITE DES CORNETTES DE BISE ET DU MONT DE GRANGE**

MAET N° 2

Mesure territorialisées : « maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables sur les alpages des Cornettes de Bises »

Code de la mesure : RA_VABO_OU 1

Objectif :

Dans certaines zones, le pâturage n'est pas suffisant pour entretenir le milieu (rejets ligneux et autres végétaux indésirables). Un entretien mécanique complémentaire est donc nécessaire pour éviter la fermeture du milieu, dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité. Cet engagement vise ainsi à lutter contre l'embroussaillage et la fermeture de milieux remarquables herbacés, gérés de manière extensive par pâturage.

Définition locale :

Les espèces ligneuses et les autres végétaux indésirables ou envahissants à éliminer pour maintenir le type de couvert souhaité (taux de recouvrement ligneux à maintenir) : épicéa, frêne, érable....
La périodicité d'élimination des rejets et autres végétaux indésirables sera de 2 fois sur 5 ans. En fonction de la périodicité, et donc de l'âge des ligneux correspondants, les éléments objectifs de contrôle doivent être définis (par exemple absence de ligneux, présence de ligneux de diamètre inférieur à 1 cm, ...).

Définir, pour chaque territoire concerné, la période pendant laquelle l'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Une période d'interdiction d'intervention devra ainsi être fixée

Méthode d'élimination mécanique en fonction de la sensibilité du milieu :
fauche ou broyage

Remarque: cette mesure ne peut être mobilisée que sur des parcelles ou parties de parcelles soumises à embroussaillage relativement important, nécessitant un travail d'entretien spécifique, au delà des exigences des prescriptions départementales relatives à la PHAE II portant sur toute surface en herbe.

En contrepartie du respect du cahier des charges une aide de :

161 € / an / ha sera allouée aux demandeurs exploitant un alpage laitier avec installation de traite.

142 € / an / ha sera allouée aux demandeurs exploitant des surfaces en herbe peu productives

Cahier des charges :

Cette mesure comporte l'ensemble des obligations de gestion des surfaces en herbe, d'enregistrement des pratiques et d'élaboration d'un plan de gestion des alpages du cahier des charges de la mesure RA_VABO_HE1 auquel se rajoute des obligations de maintien de l'ouverture par des moyens mécaniques.

Eléments techniques	Modalités de contrôle				Sanctions		
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité	
						Importance de l'obligation	Importance de l'anomalie
<p>Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables, les deux premières années contractualisées</p>			<p>Visuel et documentaire ; Vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique. Vérification sur la base de factures éventuelles.</p>	<p>Cahier d'enregistrement des interventions</p>	Réversible	Principale	Totale
<p>Respect des périodes d'intervention autorisées</p>			<p>Visuel et documentaire ; Vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique. Vérification sur la base de factures éventuelles.</p>	<p>Cahier d'enregistrement des interventions</p>	Réversible	Secondaire	<p>Seuils : par tranches de jours d'avance/retard (5 / 10 / 15 jours)</p>

- Dynamique de souscription des mesures agroenvironnementales des CORNETTES de BISE :

L'action sera ciblée en vue de signer l'ensemble des contrats sur les années 2008 et 2009.

- Nombre d'agriculteurs / année :
2008 : 4 contrats
2009 : 7 contrats supplémentaires
- SAU concernée / année :
2008 : 135 ha
2009 : 255 ha supplémentaires

- Coût du projet mesure RA_VABO_HE1 : 350 ha à 146 € sur 5 années 255500 €

- Coût du projet mesure RA_VABO_OU1 : 40 ha à 161 € sur 5 années 32200 €

Dynamique de souscription des mesures agroenvironnementales du MONT de GRANGE :

L'action sera ciblée en vue de signer l'ensemble des contrats sur les années 2008 et 2009.

- Nombre d'agriculteurs / année :
2008 : 4 contrats
2009 : 6 contrats supplémentaires
- SAU concernée / année :
2008 : 110 ha
2009 : 142 ha supplémentaires

- Coût du projet mesure RA_VABO_HE1 : 227 ha à 146 € sur 5 années 165710 €

- Coût du projet mesure RA_VABO_OU1 : 25 ha à 161 € sur 5 années 20125 €

Département : HAUTE- SAVOIE

Nom du territoire : Espaces pastoraux Natura 2000 des Cornettes de Bises et du Mont de Grange

Opérateur : Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Abondance (SICVA)

1 – Définition du territoire

- Nombre d'exploitation agricole : 31
- SAU totale : 1180 hectares
- Autres caractéristiques :

Ces deux territoires reprennent les limites des arrêtés de protection du biotope des Cornettes de Bises et du Mont de Granges couvrant une surface totale de 2795 ha. Ils se situent dans les préalpes chablaisiennes, au nord et au sud du chef lieu de la Chapelle d'Abondance .

Le territoire « espaces pastoraux Natura 2000 des Cornettes de Bises », est essentiellement constitué d'estives et d'alpages. La majorité des unités pastorales accueillent des vaches laitières et des caprins garantissant une bonne valorisation des pelouses.

Les deux sites ont bénéficiés à partir de 2004 du soutien du programme européen Life Nature au titre du réseau Natura 2000. Les DOCOB Natura 2000 élaborés par l'ONF pour le compte du SICVA sont en cours de finalisation pour approbation en fin d'année.

2 – Enjeux et objectifs

2.1 – Types d'enjeux concernés : Natura 2000 biodiversité

2.2 – Zone d'action prioritaire d'inclusion du territoire : natura 2000 site H 14 des Cornettes de Bise
natura 2000 site H 13 du Mont de Grange

2.3 – Historique agroenvironnemental :

La problématique de gestion des alpages a fait l'objet d'actions Life Nature :

- ouverture de pelouses d'alpages en cours de fermeture (8,3 ha)
- amélioration du traitement des eaux usées et des effluents des bâtiments agricoles
- amélioration de l'habitat des exploitations agricoles
- énergie renouvelable pour le bâti pastoral
- diagnostic pastoral par la SEA diffusé aux alpagistes

2.4 – Objectifs biodiversité ⇒ types d'habitats ou biotopes :

Alpages :

Les surfaces pastorales sont menacées par la surexploitation des plats (banalisation de la flore) et l'abandon des pentes qui se boisent. L'objectif est de maintenir les espaces ouverts en favorisant la gestion des alpages en cohérence avec les enjeux de biodiversité.

La valeur patrimoniale de toutes les unités pastorales est forte, avec 4 habitats d'intérêt communautaire occupant 60% des surfaces pastorales (pelouses alpines... ; landes à rhododendron ferrugineux ; mégaphorbiaies) et 4 espèces d'intérêt communautaires sont également directement visées (ancolie des Alpes, Chardon bleu, Tétrás lyre, Damier de Succide). De nombreuses autres espèces floristiques ont été inventoriées sur ces sites en milieu ouvert.

3 – Mesures proposées sur les pelouses alpines :

Plan de gestion pastorale en alpage

Code mesure : RA_VABO_HE1

Code EU	Intitulé EU
Socle 01, 02 ou 03	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives ou alpages laitiers ou engagées par une entité collective
HERBE01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
HERBE09	Mise en œuvre des recommandations d'un plan de gestion pastorale

Montant de la mesure : addition des 3 engagements unitaires

Socle 02 alpages laitiers : 76 €

Herbe 01 : 17 €

Herbe 09 : 53 € = 3.69+ (49.62x 5/5) plan sur 5 ans

TOTAL : 146 €/ an /ha

Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables :

Code de la mesure : RA_VABO_OU1

Code EU	Intitulé EU
Socle 01, 02 ou 03	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives ou alpages laitiers ou engagées par une entité collective
HERBE01	Enregistrement des pratiques
HERBE09	Mise en œuvre des recommandations d'un plan de gestion pastorale
OUVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Montant de la mesure : addition des 4 engagements unitaires

Socle 02 alpages laitiers : 76 €

Herbe 01 : 17 € / an

Ouvert:02 : 35.02 € = 88/5 X 2 travaux des 2 premières années

Herbe 09 : 33.46 € = 3.69+ (49.62x 3/5) mis en œuvre les 3 dernières années

TOTAL : 161 € / an /ha

4 – Dynamique de souscription :

L'action sera ciblée en vue de signer l'ensemble des contrats sur les années 2008 et 2009.

- Nombre d'agriculteurs / année :
2008 : 9 contrats
2009 : 12 contrats supplémentaires
- SAU concernée / année si plafond de 7600 € maintenu:
2008 : 253 ha
2009 : 392 ha supplémentaires

5 – Coût du projet : 470850 €

- Coût PHAE :
96140 € en 2008
148960 € en 2009
- Coût MAE territorialisées hors PHAE
88550 € en 2008
137200 € en 2009

6 – Frais annexes

- Origine des financements : MEDAD – Natura 2000 animation

7 – Avis de la DDAF

Favorable

8- Avis de la DRAF

<p>Site Natura 2000 : "Cornettes de Bise" Site FR8201708</p>	<p>Mesure A32301P ou A32305R « Débroussaillage pour lutter contre la colonisation par les bas-ligneux - Maintien de l'ouverture de pelouses d'altitude »</p>	<p>323B : DOCOB Past 5.3</p>
<p>DESCRIPTIF ET OBJECTIFS</p>		
<p>Habitats et espèces concernés</p>	<p>Habitat : prairies pelouses (6170,6520)</p>	
<p>Objectifs de la mesure</p>	<p>Cette mesure a pour objectif de maintenir et améliorer le statut de conservation de pelouses d'intérêt communautaire Réhabiliter les pelouses en cours de recolonisation dans une logique de conservation de la mosaïque des milieux Maintenir la diversité et l'intégrité des habitats et espèces existantes Préserver la qualité des paysages Broyage et coupe des ligneux, afin de maintenir l'ouverture du milieu</p>	
<p>Résultat attendu</p>	<p>Eviter la colonisation des pelouses par les ligneux (aulne vert, épicéa) dans des secteurs ou le pastoralisme n'est plus présent. Réinstaller un pâturage permettant d'assurer l'entretien des zones ouvertes. Augmentation des surfaces d'habitat de pelouse</p>	
<p>Degré d'urgence</p>	<p>.</p>	
<p>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</p>		
<p>Surface</p>		
<p>Parcelles concernées</p>		
<p>Propriétaire concerné</p>	<p>Communes, particuliers</p>	
<p>ENGAGEMENTS</p>		
<p>Descriptif des engagements non rémunérés</p>	<p>Le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction et de nidification des oiseaux.</p>	
<p>Descriptif des engagements rémunérés</p>	<p>Les travaux à réaliser sont les suivants : - débroussaillage : broyage des strates herbacée et ligneux - les produits récoltés (herbacées et ligneux coupés ou broyés) sont laissés sur place ou évacués en sous bois si les broyats sont de taille trop importante ; Maintien d'un taux de recouvrement des ligneux de 10% sur zone homogène à l'issue des 6 ans du contrat.</p>	
<p>Fréquence d'intervention</p>	<p>2 passages</p>	

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. FINANCEMENT ETAT 100%
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface travaillée.
Indicateurs d'évaluation	Surface travaillée, estimation du recouvrement des ligneux

Site Natura 2000 : "Cornettes de Bise" Site FR8201709	Mesure A Création et/ou rétablissement de clairières ou de landes dans des peuplements forestiers	Ref PDRN F 227 01 DOOB Fiche : FOR 1.2
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats :</u> Pelouses 6170,6520 <u>Espèces :</u> Chauve souris	
Objectifs de la mesure	Intégrer la préservation des espèces à enjeu patrimonial dans la gestion forestière Favoriser l'équilibre sylvo-cynégétique. La mesure concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces concernées ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	
Résultat attendu	La création ou le rétablissement de clairières contribue au maintien de certaines espèces végétales Les chiroptères peuvent également être favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes. Certains habitats forestiers abritent des espèces à forte valeur patrimoniale. Parmi ceux-ci, les écotones, milieux de transition entre la forêt et les milieux ouverts, sont remarquables de part la diversité de leur faune ou de leur flore. Mais ces milieux sont menacés par le fermeture du couvert forestier, puisque facilement exposés à la non-exploitation. Le développement du couvert forestier tend à homogénéiser les structures horizontale et verticale du peuplement. L'ouverture de trouées permet le bon état de conservation de ces habitats d'espèces d'intérêt communautaire. De plus, cette pratique tend à « limiter » les dégâts de gibier sur les semis, cerfs et chevreuils étant préférentiellement attirés vers les milieux ouverts.	
Degré d'urgence	Priorité forte	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Secteurs concernés	Zones de prés bois majoritairement.	
Propriétaires concernés	Communes, particuliers	
ENGAGEMENTS		
Descriptif des engagements non rémunérés	Lorsque la concentration de grand gibier peut nuire à l'habitat ou à l'espèce considérée, le bénéficiaire, s'il est titulaire du droit de chasse, s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. Le bénéficiaire s'engage également à ne pas installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet du contrat.	

Descriptif des engagements rémunérés	<p>L'opération consiste soit en la création de milieu ouvert intra-forestier soit en l'entretien des lisières et trouées existantes.</p> <p>L'ouverture, et l'entretien des milieux ouverts pour lutter contre leur fermeture, sont éligibles, par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (voir Conditions générales de mise en œuvre des mesures) ; - lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...), l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat ; - dévitalisation par annellation ; - débroussaillage, fauche, broyage ; - nettoyage du sol ; - élimination de la végétation envahissante ; - études et frais d'expert. <p>Création</p> <p>Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m².</p> <p>Débroussaillage avec outil mécanique ; pas de débroussaillage systématique dans les jeunes peuplements.</p> <p>Des bouquets de feuillus seront conservés.</p> <p>Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Mise en tas soignée des rémanents au bord des sentiers</p> <p>Entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> - les trouées créées ou restaurées (<1500m²) seront entretenues par débroussaillage avec outil mécanique ; pas de débroussaillage systématique dans les jeunes peuplements - deux passages pourront être effectués sur les 6 ans que dure l'application du document d'objectif ; <p>. Mise en tas soignée des rémanents au bord des sentiers</p>
Fréquence d'intervention	Trois interventions au cours du contrat (N, N+2 et N+5).
COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	<p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5000 € par hectare travaillé dans le cas général, - Ces plafonds sont majorés de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien. <p>Financement Etat 100%</p>
Durée et modalités de versement des aides	<p>Contrat sur une durée minimale de 5 ans.</p> <p>50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).</p>
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux : ligneux et semi ligneux coupés ; Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface restaurée et entretenue.
Indicateurs d'évaluation	Surface restaurée et entretenue.

Site Natura 2000 : "Cornettes de Bise" Site FR8201709	Mesure G Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Ref PDRN F 227 05 & Docob 1.2
--	---	--

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Habitats et espèces concernés	Habitats : Aucun habitats n'est concerné Espèces : Chauve souris
Objectifs de la mesure	Intégrer la préservation des espèces dans la gestion forestière Cette mesure concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces concernées. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoyage au profit de certaines espèces végétales de l'annexe2 de la directive habitats ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire <i>Cette mesure a pour objectif l'amélioration de l'état de conservation des espèces visées ci-dessus.</i>
Résultat attendu	Maintien des espèces visées et de la fonctionnalité écologique des habitats par la création ou le rétablissement de leur habitats. L'entretien de lisière sinueuse et étagée permet le bon état de conservation de ces habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
Degré d'urgence	Priorité moyenne (3)

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Surface	
Parcelles concernées	
Propriétaires concernés	Tous propriétaires privés ou publics

ENGAGEMENTS

Descriptif des engagements non rémunérés	Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, notamment , le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
---	---

Descriptif des engagements rémunérés	Les travaux éligibles sont les suivants : - coupe d'arbre (voir Conditions générales de mise en œuvre des mesures), création de cépées, abattage des végétaux ligneux non marchands, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol ; - lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...), l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat ; - dévitalisation par annellation ; - débroussaillage, fauche, broyage ; - nettoyage éventuel du sol ; - élimination de la végétation envahissante ; - émondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ; - études et frais d'expert. <u>Ces travaux ne devront pas augmenter la vulnérabilité du site du point de vue des risques naturels.</u>
---	---

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est : - plafonné à 5000 € par hectare travaillé, - majoré de 15 € par unité pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de tailles de formation, avec un plafond de 100 arbres traités, - majoré de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux : Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface travaillée
Indicateurs d'évaluation	Surface travaillée et estimation des espèces faunistiques et floristiques visées.

Site Natura 2000 : "Cornettes de Bise" Site FR8201709	Mesure K Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Ref PDRN F 227 012 Docob: FOR1.1
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Habitats et espèces concernés	Habitats : Forêt acidophiles et pessières subalpines des Alpes (9410), Forêt à Pinus uncinata (9430). Espèces : Chauves souris	
Objectifs de la mesure	Intégrer la préservation des espèces dans la gestion forestière. La mesure concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.. La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).	
Résultat attendu	En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces. Les habitats forestiers sont des habitats d'espèces très spécifiques à l'instar de la faune saproxylophage qui se développe dans le bois sénescents et mort. Cette faune a fortement régressé suite aux anciennes pratiques sylvicoles qui incitaient à « nettoyer » les parcelles de leur bois mort. Le contexte de forêt de montagne (nombreux chablis, difficultés de sortie de bois...) incite l'exploitant à laisser du bois mort sur place. Mais afin de garantir une répartition homogène sur l'ensemble du site, il convient d'assurer cette pratique forestière de « bon père de famille ». Habitats d'espèces à forte valeur patrimoniale, les arbres à cavités doivent être maintenus tant que possible sur pied. Beaucoup de gestionnaires forestiers ont tendance à croire qu'un arbre à cavité est ou va devenir de mauvaise de qualité. Il s'avère que les cavités du Pic noir et indirectement de la Chouette de Tengmalm, sont généralement situées sur des hêtres de bonne qualité. Situées en dessous de la première grosse branche, elles n'affectent pas ou très peu l'accroissement de l'arbre et la longueur de bille exploitable est préservée. Leur présence est aujourd'hui considérée comme un indicateur de bonne gestion forestière.	
Degré d'urgence	Priorité faible	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface		
Parcelles concernées	Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette mesure lorsqu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment).	
Propriétaires concernés	Tous propriétaires privés ou publics	

ENGAGEMENTS	
Descriptif des engagements non rémunérés	<p>Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas.</p> <p>Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.</p> <p>Deux types d'opérations pourront être engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pratique usuelle qui consiste à laisser les parties de l'arbre qui ne sont habituellement pas sorties (partie du houppier, bille de trop mauvaise qualité, ..). Cette préconisation n'engendrera aucun surcoût de gestion puisque pratique courante sur le site S15 ; - maintenir sur pied les arbres sénescents et morts dans la limite du bon sens de sécurité (phytosanitaire, chute de branches aux abords des chemins..). Lors d'un martelage, il sera décidé de laissés quelques arbres sénescents sur pied par hectare. -
Descriptif des engagements rémunérés	<p>Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied pendant 30 ans d'arbres correspondant aux critères énoncés ci-dessous, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts.</p> <p>Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m3 bois fort (voir cas particulier ci-dessous). Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure.</p> <p>Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure à 50 cm . En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités.</p> <p>Maintien sur pied d'un volume de 5 à 10m3/ha en gardant au minimum deux tiges par hectare de plus de 50cm de diamètre par ha.</p>
Précisions sur la marge d'appréciation	<p>En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.</p> <p>Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public.</p> <p>Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure forestière figurant au présent document annexe.</p>
Fréquence d'intervention	<p>Lors des martelages de la parcelle</p>
COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	<p>Le montant de l'aide est plafonné à 2 000€/ha.</p>
Durée et modalités de versement des aides	<p>L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans.</p> <p>Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes.</p> <p>Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</p> <p>50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le</p>

	service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
SUIVIS / CONTROLES	
Points de contrôle	Arbres maintenus sur pied comme indiqué sur le plan Détenion des pièces justificatives pour d'éventuels études et frais d'experts (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Nombre d'arbres maintenus sur pied
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'arbres maintenus sur pied et état de sénescence de ces derniers

Site Natura 2000 : "Cornettes de Bise" Site FR8201709	Mise en place d'un panneau d'informations Mesure M Information visant à informer les usagers de la forêt	Ref PDRH F 227014 Docob : FOR1.1
--	---	---

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Habitats concernés	Ensemble des habitats forestiers et tourbières du site
Objectifs de la mesure	Informer le public local et touristique des orientations de gestion du site et des mesures prises pour ce faire. Informer le public randonneurs également de la qualité des habitats et de la faune de ce site et lui donner des consignes pour le respect de ce milieu naturel
Résultat attendu	Informer tout un chacun sur la qualité environnementale du site Améliorer le comportement des personnes qui fréquente le site
Degré d'urgence	

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Surface	
Parcelles concernées	
Propriétaires concernées	Commune, particuliers

ENGAGEMENTS

Descriptif des engagements non rémunérés	Entretien des équipements .		
Descriptif des engagements rémunérés	<u>Achat et fournitures de panneaux</u>	Unité	Coût € HT
	Conception des panneaux (messages, textes et dessins les illustrant, ..)		
Dispositions particulières			
Fréquence d'intervention	Une fois sur les cinq ans		

COMPENSATIONS FINANCIERES

Montant et nature de l'aide	
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).

SUIVIS / CONTROLES

Points de contrôle	Détenition des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Pose des panneaux
Indicateurs d'évaluation	Pose des panneaux

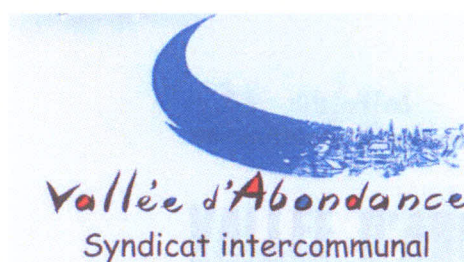


CHARTRE NATURA 2000

SITE NATURA 2000 DES CORNETTES DE BISE

- FR8201709 - Site d'intérêt communautaire des Cornettes de Bise

Cahier des charges des pratiques de gestion courante et durable



1 GENERALITES

1.1 DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE

La Directive Habitats (Directive 92/43/CEE du conseil européen du 21 mai 1992), est un instrument législatif communautaire ayant pour objet de "*contribuer à assurer la biodiversité par la conservation et la restauration des habitats naturels ainsi que de leur faune et de leur flore sauvages sur le territoire européen... tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales*". Elle se traduit par la mise en place d'un réseau écologique (Natura 2000) constitué des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La France a choisi la voie contractuelle pour l'application de cette directive sur son territoire. Les périmètres et les documents d'objectifs sont «établis localement en concertation, site par site, afin de préciser les orientations de gestion souhaitables».

Le site des Cornettes de Bise a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) et est identifié par le numéro n° FR 8201709

1.2 LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Ils fixent les objectifs de conservation, des propositions de gestion adaptées au contexte local, ainsi qu'une estimation du coût de cette gestion. Les actions de gestion sont mises en oeuvre au travers des outils suivants :

- contrat N2000 (forestiers et environnementaux)
- mesures agro-environnementales territoriales (MAE t)
- charte Natura 2000

Concernant les contrats et les mesures agro-environnementales, les coûts financiers de cette gestion adaptée seront transmis à la commission européenne qui évaluera le financement nécessaire ainsi que le cofinancement européen éventuel.

1.3 LES CHARTES NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle favorise la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables. Elle reconnaît ainsi la gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur des objectifs du site, en souscrivant à des engagements d'un niveau moindre que les contrats et n'entraînant pas de surcoûts de gestion. Ces engagements ne donnent donc pas droit à rémunérations.

1.4 QUELS AVANTAGES ?

L'adhésion à la charte procure des avantages aux signataires. Ces avantages sont les suivants :

▶ **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Cette exonération n'est applicable que sur le site désigné par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la Chambre d'Agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

▶ **exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions** Cette exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutation.

▶ **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

▶ **garantie de gestion durable**

Cette garantie permet de bénéficier :

- des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit (amendement Monichon),
- des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 hectares
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

1.5 QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire peut être :

- le propriétaire
- le mandataire, qui ne peut alors souscrire qu'aux seuls engagements de la charte correspondant aux droits dont il dispose. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

L'adhésion à la charte peut se faire dès lors que le site N2000 est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral.

1.6 DUREE DE VALIDITE D'UNE CHARTE

La durée d'adhésion à la charte est fixée à **5 ans**.

2 PRESENTATION GENERALE DU SITE

2.1 LOCALISATION ET SURFACE DU SITE :

Le site d'étude reprend de façon générale, à quelques exceptions près, les limites de l'Arrêté de Protection de Biotores des Cornettes de Bise.

Il se situe dans le département de la Haute-Savoie, dans les Préalpes chablaisiennes, en intégralité sur le territoire communal de La Chapelle d'Abondance, à une trentaine de kilomètres au sud du lac Léman et en contact avec les Alpes valaisannes de la rive gauche du Rhône.

Il concerne les communes de la Chapelle d'Abondance mais aussi de Vacheresse, en tant que propriétaire forestier

Le site couvre une surface de 1551 Hectares.

Sur ce site, sont recensés 13 habitats, dont 11 habitats d'intérêt communautaire et un habitat d'intérêt prioritaire.

Habitats	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial	Surface	% de la surface totale
Lac d'Arvouin; eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire	3140	HIC	3.00	0.20
Lande à Rhododendron	4060	HIC	1.63	0.10
Pelouses alpines mésophiles ou méso-hygrophiles sur sols profonds	6170	HIC	355.48	23.00
Pelouses alpines xérophiles ou méso-xérophiles sur sols superficiels	6170	HIC		
Pelouses mésophiles pâturées ou fauchées	6520	HIC	779.48	50.25
Pessières Montagnarde			135.62	8.70
Pessières subalpines mésophiles	9410	HIC	208.98	13.47
Pessières subalpines hygrophiles	9410	HIC		
Pineraies à crochets à genévriers ou éricacées	9430	HIP	2.93	0.19
Eboulis à calcaires durs	8120	HIC	20.56	1.32
Eboulis calcaires thermophiles grossiers non stabilisés	8130	HIC		
Falaises calcaires	8210	HIC	0.16	0.01
Mégaphorbiaies	6430	HIC	13.44	0.86
Fourrés d'aulne vert			22.87	1.47
Pré bois résineux			6.85	0.44
			1551	

HIP : habitat d'intérêt prioritaire

HIC : habitat d'intérêt communautaire

Sont également recensées les espèces suivantes :

- Le Chardon bleu (*Eryngium alpinum*) est une espèce de la Directive, Annexe II espèce qui pour sa conservation nécessite la désignation de zone spéciale de conservation- et annexe IV,- espèce qui nécessite une protection stricte. Elle est protégée au niveau national et est inscrite en annexe I de la convention de Bern. Il existe plusieurs secteurs sur le site où l'on dénombre de belles populations.
- L'Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*) est une espèce de l'annexe IV de la Directive.

Ainsi qu'une grande diversité d'espèces végétales remarquables, inscrites dans les listes de protection nationale, régionale, et/ou citées au Livre rouge de la Flore menacée de France ou ayant une répartition géographique très restreinte. On peut citer notamment : Androsace de Suisse (*Androsace helvetica*), Androsace pubescent (*Androsace pubescens*), Primevère auriculée (*Primula auricula*), Rhododendron hirsute (*Rhododendron hirsutum*), Gagée jaune (*Gagea lutea*), Carex ferme (*Carex firma*), potamogeton allongé (*potamogeton praelongus*).

Le rhododendron hirsute est particulièrement rare en France. Il présente au Mont Chauffé l'une des plus belles stations.

Le site se distingue également par une bonne richesse en orchidées (une bonne vingtaine recensée)

2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE :

De ce fait, les principaux enjeux sont définis comme suit:

1°) Enjeu 1

Maintien des habitats d'intérêt prioritaire au titre de la Directive Natura 2000, à savoir la pineraie à crochets (ces habitats prioritaires sont très rares à l'échelle européenne)

2°) Enjeu 2

Maintien des espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Natura 2000:

Flore :

- le charbon bleu (*Eryngium alpinum*)
- l'ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*)

Papillon :

- le damier de la succise (*Eurodryas aurinia*)

(Toutes ces espèces protégées au titre de Directive et de ses annexes sont très rares à l'échelle européenne)

3°) Enjeu 3

Maintien des habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Natura 2000

Compte tenu de la nature variée de ces habitats, cet objectif peut être hiérarchisé comme suit :

- 3.1 : maintien des habitats de type milieux ouverts : pelouses alpines et subalpines, landes
- 3.2 : maintien des habitats de type milieux humides : lacs, mégaphorbiaie, cariçaie et mares
- 3.3 : maintien des habitats de type forestier : pessières subalpines
- 3.4 : maintien des habitats de type minéral : falaises, éboulis, rochers

(ces habitats communautaires sont peu fréquents à l'échelle européenne)

Les objectifs du site sont les suivants :

	Objectifs	Enjeu(x) concerné(s)	Description	Habitats et espèces concernées
1	Maintien des milieux ouverts	Enjeu 2 Enjeu 3	<u>Maintien de l'activité pastorale</u> Consolidation des structures d'exploitation Elaboration de plan de gestion des unités pastorales Evolution possible des pratiques et des conditions d'exploitation de celle-ci Ouverture ou réouverture de milieux Adaptation de la desserte	Pelouses pâturées Pelouses d'altitude Landes Chardon bleu Ancolie des Alpes Damier de la succise
2	Maintien des habitats forestiers	Enjeu 1 Enjeu 3	Maintien des peuplements forestiers irréguliers Valorisation de la régénération naturelle des habitats de pessières	Pessières subalpines Pinaire à crochet Tétras-lyre
3	Préservation des milieux humides	Enjeu 3	Réhabilitation de milieux humides	Milieux humides
4	Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3	Comptage, suivi d'indicateurs	Tous les habitats Chardon bleu Ancolie des Alpes Tétras-lyre
5	Information de tous les acteurs du site	Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3	Information du public (portes d'entrée) Entretien des réseaux de circulation :(sentiers et pistes Actions de communication	Tous

2.3 REGLEMENTATIONS ET MESURES DE PROTECTION EN FAVEUR DES MILIEUX NATURELS DONT LE SITE FAIT L'OBJET:

❖ Documents d'urbanisme des communes:

PLU de La Chapelle d'Abondance

Définition des différentes zones répertoriées sur le site :

- **Zone ND** : zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison de la qualité du site et des paysages ou en raison des risques naturels.
- **Zone NDp** : zone de protection particulière. Les lacs de Bise et d'Arvouin sont notamment concernés.
- **Zone NC** : espaces naturels productifs dont la protection s'étend à long terme en vue du maintien et du développement des activités exercées ou à créer.

Les massifs forestiers sont en **espace boisé classé**. Les zones de pré bois sont exclues de ce classement.

❖ **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :**

n°365 du 30 août 1984, constitué par le Vallon de Bise, entre la pointe de Lachau, la pointe de Bénévent, le col de Bise, la Tête de Charousse, le col d'Ugeon, le massif des Cornettes, la pointe d'Arvouin, le mont Lenla et l'ensemble du versant de Chevenne jusqu'au ruisseau d'Arvouin, le massif de la Raille et le mont Chauffé.

Il vise à protéger l'intérêt écologique d'un ensemble constitué par des espèces animales et végétales recensées dans la montagne de Bise-Cornettes-Chauffé-Arvouin et qui figurent sur la liste des espèces protégées ainsi que le biotope défini par ces espèces et leur territoire de chasse.

❖ **Périmètre de captage pour l'alimentation en eau potable :**

Le site de Chevenne abrite un captage. Pour l'heure le dossier de mise en conformité est à l'étude. Dans un premier temps cette ressource en eau devait être abandonnée, mais la commune a changé d'avis en raison de l'amélioration de la qualité de l'eau. Des prescriptions particulières concernant le traitement et l'épandage des effluents d'élevage, dans le cas de la mise en conformité du site, pourraient alors s'appliquer sur les territoires pastoraux inclus dans le périmètre rapproché (essentiellement Mens, Chevenne, partie basse de Topper et de Cheneau).

Un dossier de mise en conformité de captage sur le site de Bise est en cours d'étude. Il implique des travaux et quelques contraintes en matière de gestion pastorale :

Déplacement d'un sentier

Interdiction des abreuvoirs, pierres à sel, aires de traite et des épandages de fumures liquides à semi liquides à l'intérieur du périmètre rapproché.

❖ **Arrêtés municipaux relatifs à la circulation des véhicules à moteur**

Arrêté municipal de la Chapelle d'Abondance du 28 juin 2007

❖ **Dispositions réglementaires et juridiques relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Loi du 22 juillet 1983 relative au PDIPR et Code de l'Environnement (titre VI du livre III, article L 361-1 et suivants). On soulignera notamment la nécessité de passation de convention entre le Conseil Général de Haute-Savoie, la Commune ou la Communauté de Communes en charge de l'entretien de ces sentiers et le propriétaire.

❖ **Lis juillet tes des espèces protégées, toutes réglementations confondues, recensées sur le site**

Nom latin	Nom français	Protection
Eryngium alpinum L.	Chardon bleu, panicaut des Alpes	A(II), A(IV), B, PN, LRN
Aquilegia alpina L.	Ancolie alpine	A(IV), PN, LRN, LRR
Androsace helvetica (L.) Al	Adrosace suisse	PN, LRN, LRR
Androsace pubescens DC.	Androsace pubescente	PN, LRN, LRR
Carex firma Host	Laiche rigide	PN, LRN, LRR
Gagea lutea (L.) Ker-Gawler	Etoile jaune	PN, LRN, LRR
Primula auricula L.	Primevère auricule	PN, LRN, LRR
Potamogeton praelongus Wulf	Potamot allongé	PR, LRN, LRR

Rhododendron hirsutum L.	Rhododendron hirsute ou poilu	PN, LRN, LRR
Festuca pulchella Schrader	Fétuque jolie	PR, LRR
Gymnadenia odoratissima (L.	Orchis très odorant	W, PR, LRR
Pyrola rotundifolia L.	Pyrole à feuilles rondes	LRN, LRR
Allium victorialis L.	Ail victorialis	LRN, LRR
Asperugo procubens	Rapette couchée	LR 74
Dianthus caesius (grationapolitanus)	Œillet bleuâtre ou de Grenoble	PR
Peucedanum austriacum	Peucedan d'Autriche	D 74
Senecio alpinus	Seneçon alpin	D 74

Liste des abréviations relatives aux statuts de protection

Directive européenne Habitats

- AII** espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
- AIV** espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
- AV** espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Conventions internationales :

- B** convention de Berne

Liste rouge :

- LRN** liste rouge nationale
- LRR** liste rouge régionale

Protection régionale :

- Rgal** la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages sont interdits en tout temps, dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes.
- D74** Idem Régional mais uniquement dans le département de la Haute-Savoie

NB : la présente charte ne se substitue pas aux réglementations en vigueur sur le site.

3 ENGAGEMENTS D'ORDRE GENERAL- RAPPELS REGLEMENTAIRES

3.1 sur les milieux forestiers

Les propriétaires forestiers s'engagent à mettre en conformité les documents d'aménagements ou plans de gestion de leurs forêts avec le document d'objectif du site Natura 2000 pour les parcelles situées dans le site N2000 des Cornettes de Bise

3.2 pour la fréquentation du public

Les propriétaires s'engagent à laisser la libre circulation des usagers sur les réseaux de sentiers PDIPR et sentiers de pays balisés

3.3 pour les opérations d'inventaire et d'évaluation de la conservation des habitats et des espèces

Les propriétaires s'engagent à laisser libre accès à leurs parcelles pour les parcelles situées dans le site N2000 des Cornettes de Bise aux opérateurs en charge des inventaires et des évaluations de conservation des habitats et des espèces, définis par les objectifs du document d'objectif du site N2000 des Cornettes de Bise, ou en charge des contrôles ci-après définis.

4 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR RAPPORT AUX MILIEUX - DETAILS

4.1 sur les milieux forestiers

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION FORESTIERE

Recommandation 1 :

PRIVILEGIER LA REGENERATION NATURELLE

- Forêts concernées : toutes forêts
- Objectif : permettre le maintien des ressources génétiques locales pour préserver la biodiversité du site, favoriser l'adaptation des peuplements forestiers aux évolutions climatiques
- Dispositions à respecter : Favoriser lors des opérations sylvicoles les semis présents sur la parcelle : ouverture par trouées des peuplements forestiers lors des coupes de bois, ne pas empiler les rémanents d'exploitation ou de travaux sylvicoles sur les taches de semis, dégager les semis naturels pour permettre leur croissance (semis d'épicéas et de sapin mais aussi de feuillus tels que les érables, frênes), limiter le recours aux plantations artificielles au strict nécessaire.

Cette recommandation n'exclut pas le recours aux plantations en cas d'objectifs de protection contre les risques naturels, ou en cas d'absence de régénération naturelle après ouverture de trouées de régénération (concurrence trop forte des graminées par exemple)

Recommandation 2 :

FAVORISER UNE DIVERSIFICATION DES ESSENCES DANS LES PEUPLEMENTS FORESTIERS D'EPICEA

- Forêts concernées : toutes pessières
- Objectif : améliorer la diversité écologique des peuplements d'épicéa et les rendre de fait plus résistants aux attaques phytosanitaires (scolyte de l'épicéa) et améliorer la stabilité de ces peuplements d'épicéa face aux tempêtes
- Dispositions à respecter : Favoriser lors des coupes le maintien des semenciers d'autres essences (sapin pectiné, hêtre, frêne, érables, voire mélèze quand il est présent) et le maintien des semis et tiges de ces essences lors des autres opérations sylvicoles

Recommandation 3 :

DECLARER AUX COMMUNES ET AU COMITE DE PILOTAGE LES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE A VENIR

- **Forêts concernées : toutes**
- **Objectif** : améliorer l'information des collectivités et des acteurs des territoires du site N2000 quant aux chantiers d'exploitation forestière programmé par les propriétaires forestiers. Informer de l'utilisation des pistes et desserte requises pour débarder et sortir le bois.
- **Dispositions à respecter** : Informer par courrier émanant des propriétaires forestiers les communes des territoires concernées par ces coupes et les dessertes utilisées, ainsi que le comité de pilotage du site Natura 2000. Cette information devra être faite pour toute coupe de l'année n avant la fin de l'année n-1.

ENGAGEMENTS POUR LA GESTION FORESTIERE

ENGAGEMENT 1 :

DISPOSER D'UN PLAN DE GESTION VALIDE

- **Forêts concernées : toutes forêts publiques, et toutes forêts privées de plus de 10 ha**
- **Objectif** : disposer d'une gestion forestière planifiée, durable et intégrée pour les forêts du site, susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière
- **Dispositions à respecter** : Disposer d'un plan d'aménagement ou un plan de gestion garantissant des règles de bonne gestion

Contrôle : *Contrôle de l'existence du document et de son approbation par les autorités administratives concernées*

ENGAGEMENT 2 :

DEVELOPPER LES TRAITEMENTS EN FUTAIE IRRÉGULIERE

- **Forêts concernées : toutes parcelles de forêts** pouvant être exploitées dans le contexte technique et économique du moment
- **Objectif** : préserver la valeur paysagère des écosystèmes forestiers présents. Favoriser la stabilité de ces peuplements face aux contraintes climatiques et aux risques naturels
- **Dispositions à respecter** : Dans l'élaboration des plans de gestion et dans le cadre de leurs mises en œuvre (coupes et travaux forestiers), seront développés les traitements en futaie irrégulière ou en gestion conservatoire, par mise en oeuvre de bouquets de moins de 25 ares ou de parquets de moins de 3 ha. Tout traitement en futaie régulière est exclu.

Contrôle : *Contrôle des aménagements*

NB : Cet engagement n'exclut pas les parcelles mises en conservation dont l'évolution naturelle peut également générer des structures irrégulières par bouquets ou par parquets.

ENGAGEMENT 3 :

NE PAS INTRODUIRE D'ESSENCES FORESTIERES EXOTIQUES

- Forêts concernées : **toutes forêts**
- Objectif : préserver la valeur patrimoniale, écologique et paysagère des écosystèmes forestiers présents
- Dispositions à respecter : En cas de recours nécessaires aux plantations dans la gestion forestière (forêt de protection, non régénération naturelle des peuplements), les plants utilisés seront des plants appartenant aux essences présentes en forêt. On veillera de plus à utiliser les provenances les plus appropriées par rapport aux conditions écologiques du site.

Contrôle : *Contrôle des certificats de provenance des plants fournis pour le pépiniériste*

ENGAGEMENT 4 :

RESPECTER LES ZONES HUMIDES FORESTIERES

- Forêts concernées : **toutes forêts**
- Objectif : préserver la présence de milieux humides dans les écosystèmes forestiers (tourbières, mares intra-forestières)
- Dispositions à respecter En cas de recours nécessaires aux plantations dans la gestion forestière, ne pas planter les milieux humides et ne pas planter dans un périmètre de 10 mètres autour de ces milieux humides. Dans le cadre de travaux forestiers et coupes, ne pas débarder à tracteur dans ces zones humides et ne pas déposer les rémanents d'exploitation sur ces milieux humides forestiers

Contrôle : *Contrôle sur site du respect de ces clauses techniques*

ENGAGEMENT 5 :

INTERDIRE L'USAGE DE PRODUITS CHIMIQUES

- Forêts concernées : **toutes forêts**
- Objectif : éviter la pollution chimique des eaux de ruissellement et d'infiltration, induire des changements dans les compositions floristiques des milieux présents
- Dispositions à respecter proscrire tout engrais chimique, tout produit phytocide et tout produit de synthèse dans le cadre de la gestion forestière. Cette disposition pourra être levée partiellement et temporairement dans le cadre d'un programme de lutte phytosanitaire défini par arrêté préfectoral contre certains parasites forestiers (exemple des scolytes)

Contrôle : *Contrôle sur chantier du respect de ces clauses techniques*

4.2 sur les milieux pastoraux (milieux ouverts agricoles)

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION PASTORALE

Recommandation 4 :

FAVORISER LES PRATIQUES EXTENSIVES DANS LA CONDUITE DES PATURAGES

- Pelouses concernées : **Toutes**
- Objectif : Permettre le maintien des paysages pastoraux actuels, éviter les surpâturages, contenir l'avancée de la forêt, éviter les concentrations de lisiers et donc les processus de nitrification des pelouses constatés notamment autour de certains sièges d'exploitation.
- Dispositions à respecter : Pâture (ou faire pâture) l'ensemble des parcelles de l'unité pastorale, gérer (faire gérer) le lisier en développant son épandage sur l'ensemble des prairies de l'unité pastorale, ne pas planter les alpages, éviter toute concentration (animale, d'usages,...)

ENGAGEMENTS POUR LA GESTION PASTORALE

ENGAGEMENT 6 :

POUR TOUT PROPRIETAIRE NON-EXPLOITANT, DISPOSER D'UN ACTE DE LOCATION PLURI-ANNUELLE DE PATURAGE AVEC L'EXPLOITANT

Pelouses concernées : **Toutes** situées sur une exploitation menés par des agriculteurs non-proprétaires des terrains exploités, sur terrains privés comme sur terrains des collectivités

- Objectif : disposer pour l'exploitant d'une garantie de gestion pluriannuelle, pouvoir définir pour le propriétaire les conditions d'exploitation pastorale
- Dispositions à respecter : Passation d'un acte de location, sous la forme d'une convention pluri-annuelle de pâturage ou sous la forme de tout autre acte ou convention de mise à disposition et d'usages pastoraux, entre propriétaire et exploitant

Contrôle : *Contrôle de l'existence d'un acte de location pluri-annuelle*

ENGAGEMENT 7 :

MAINTENIR L'OUVERTURE DES PRES-BOIS

- **Pelouses concernées : toutes pelouses interférant avec des milieux forestiers**
- **Objectif** : Favoriser la mixité des structures pastorales avec les structures forestières. Maintenir avec les prés-bois un abri pour les troupeaux, favoriser une biodiversité des milieux en multipliant les effets de lisière, développer des pâturages boisés de forte qualité paysagère
- **Dispositions à respecter** : lors des actions de réhabilitation de pelouses pastorales (reconquête mécanique par broyage et manuelle par abattage forestier), maintenir des îlots ou bouquets d'arbres appartenant aux espèces suivantes (épicéa, frêne, érable, voire mélèze). Ces îlots peuvent être constitués de 1 à une vingtaine d'arbres adultes (la régénération naturelle ou artificielle au sein de ces îlots peut y être entreprise)

Contrôle : *Contrôle sur site*

ENGAGEMENT 8 :

MAINTENIR DES MILIEUX OUVERTS PAR UNE PRESSION PASTORALE SUFFISANTE

- **pelouses concernées : toutes pelouses et en particulier celles ayant été réhabilitées dans les 10 ans passés**
- **Objectif** : Empêcher la recolonisation des pelouses pastorales réhabilitées (lors des opérations mécaniques ou manuelles passées). pérenniser le résultat de ces opérations d'investissement par des taches régulières d'entretien
- **Dispositions à respecter** : faire pâturer les zones travaillées de façon à maintenir l'ouverture du milieu, en maintenant une charge en bétail suffisante.

Contrôle : *Contrôle sur site*

4.3 sur les autres milieux ouverts (landes, pelouses subalpines)

Voir les engagements et recommandations par rapport aux activités de loisirs et de sports en titre 4.

4.4 sur les milieux aquatiques (tourbières, mares, lacs, cours d'eau,...)

ENGAGEMENTS POUR LA GESTION

ENGAGEMENT 9 :

INTERDIRE LA PENETRATION DES ENGIN MECANISES SUR LES MILIEUX HUMIDES

- Milieux concernés : tourbières, mares, lacs, cours d'eau
- Objectif : limiter la perturbation, la dégradation temporaire voire définitive de ces milieux
- Dispositions à respecter : prendre en compte l'existence de ces milieux lors des circulations d'engins agricoles ou forestiers nécessaires à l'exploitation des forêts et alpages, prendre en compte l'existence et la cartographie de ces habitats lors de la création d'équipements de desserte pastorale ou forestière pour prévoir les équipements nécessaires à leurs franchissements sans source de perturbation de ces milieux ou pour les éviter

Contrôle : Contrôle sur site

ENGAGEMENT 10 :

NE PAS DRAINER, NI ASSECHER LES MILIEUX HUMIDES

- Milieux concernés : tourbières, mares, lacs, cours d'eau
- Objectif : sauvegarder la présence de ces milieux humides
- Dispositions à respecter : Ne pas réaliser de travaux de drainage manuel ou mécanique sur les parcelles comportant des milieux humides

Contrôle : Contrôle sur site

ENGAGEMENT 11 :

NE PAS UTILISER DE PRODUITS CHIMIQUES DANS ET A PROXIMITE DES MILIEUX HUMIDES

- Milieux concernés : tourbières, mares, lacs, cours d'eau
- Objectif : maintenir le caractère humide de ces milieux par toutes dispositions et interventions visant à rétablir la quantité et la qualité des eaux, la circulation des eaux pour les milieux d'eau vive
- Dispositions à respecter : Ne pas utiliser de produits chimiques à des fins de fertilisation, de lutte phytocide, dans ces milieux et à proximité (notamment en amont) de ces milieux.

Contrôle : Contrôle sur site

NB : Cet engagement ne concerne pas les produits chimiques à des fins alimentaires (comme les pierres à sel). Par contre , on veillera à ne pas disposer ces pierres à sel en delà d'une distance de 10 mètres du périmètre de ces milieux humides

4.5 sur les milieux minéraux (éboulis, falaises)

Voir les engagements et recommandations par rapport aux activités de loisirs et de sports en titre 4.

5 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR RAPPORT AUX ACTIVITES DU SITE - DETAILS

ENGAGEMENTS

Engagement 12 :

LAISSER LIBRE L'ACCES DES SENTIERS PDIPR ET DE PAYS ET PISTES D'EXPLOITATION

- Milieux concernés : Tous
- Objectif : Maintenir les randonneurs sur les tracés existants, éviter le piétinement en dehors de ces sentiers, quel que soit l'exploitation pastorale ou forestière qui peut être faite de ces milieux. Eviter la dispersion de la fréquentation hors des sentiers. Eviter la multiplication de cheminements pour les engins d'exploitation agricole ou forestiers
- Dispositions à respecter : En cas d'exploitation susceptibles d'entraver la circulation des randonneurs ou engins autorisés, prévoir de maintenir un libre accès le temps des chantiers. Réaliser ou permettre la réalisation par le maître d'ouvrage délégué l'entretien régulières des sentiers de randonnée balisés et des pistes d'exploitation.

Contrôle : *Contrôle sur site*

Engagement 13 :

SUPPRIMER TOUTE SIGNALÉTIQUE PUBLICITAIRE A L'INTERIEUR DU SITE

- Milieux concernés : Tous
- Objectif : Supprimer l'impact paysager des panneaux publicitaires le long des sentiers ou dans les espaces naturels
- Dispositions à respecter : Interdire la pose de panneaux publicitaires à l'intérieur du site le long des sentiers, transférer les panneaux pouvant exister à l'intérieur du site en périphérie (sur des accès et entrées du site). Ces panneaux sont tolérés seulement sur les chalets du site.

Contrôle : *Contrôle sur site*

ENGAGEMENT 14 :

SOLLICITER L'ACCORD DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE AVANT TOUT PROJET D'EQUIPEMENT OU D'AMENAGEMENT

- Milieux concernés : **Tous**
- Objectif : Limiter l'équipement des milieux naturels. Développer la concertation. Eviter les équipements sauvages. Eviter l'équipement de milieux naturels. Limiter les éventuels impacts sur la faune (oiseaux et chiroptères sur les habitats rocheux par exemple) ou sur la flore (présence d'espèces à prendre en considération)
- Dispositions à respecter : Prévenir le comité de pilotage en amont du projet d'installation d'équipements ou d'aménagements pour étudier les projets, avant leur réalisation. Cette disposition concerne autant les réfections que les créations.

Contrôle : *Contrôle en Comité de Pilotage*

6 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS - RESUME

6.1 sur les milieux forestiers

Recommandations	
N°	Nature
R1	Privilégier la régénération naturelle
R2	Favoriser une diversification des essences dans les peuplements forestiers d'épicéa
R3	Déclarer les coupes de bois en communes et au comité de pilotage
Engagements	
N°	Nature
E1	Disposer d'un document de gestion valide (aménagement pour les forêts publiques, plan simple de gestion pour toute forêt privée de plus de 10 ha)
E2	Développer les traitements en futaie irrégulière
E3	Ne pas introduire d'essences forestières exotiques dans les parcelles forestières
E4	Respecter les zones humides forestières
E5	Interdire l'usage de produits chimiques dans le cadre de la gestion forestière

6.2 sur les milieux pastoraux (milieux ouverts agricoles)

Recommandations	
N°	Nature
R4	Favoriser les pratiques extensives dans la conduite des pâturages
Engagements	
N°	Nature
E6	Pour tout propriétaire non-exploitant, disposer d'un acte de location pluri-annuelle de pâturage avec l'exploitant
E7	Maintenir l'ouverture des pré bois
E8	Maintenir les milieux ouverts par une pression pastorale suffisante

6.3 sur les autres milieux ouverts (landes, pelouses subalpines)

Voir le titre 5.6

6.4 sur les milieux aquatiques (tourbières, mares, lacs, cours d'eau...)

Engagements	
N°	Nature
E9	Interdire la pénétration des engins mécanisés sur les milieux humides
E10	Ne pas drainer, ni assécher les milieux humides
E11	Ne pas utiliser de produits chimiques dans et à proximité des milieux humides

6.5 sur les milieux minéraux (éboulis, falaises)

Voir le titre 5.6

6.6 pour les activités de sports et de loisirs

Engagements	
N°	Nature
E12	Laisser libre l'accès des sentiers et pistes d'exploitation
E13	Supprimer toute signalétique publicitaire à l'intérieur du site
E14	Solliciter l'accord du comité de pilotage avant tout projet d'équipement ou d'aménagement

L'adhérent à la charte Natura 2000 des Cornettes de Bise

Fait à _____, le _____

Nom Prénom

Qualité :

Signature

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES JOINTES

Carte du foncier (sur fond cadastral)

Carte de la desserte (sur fond IGN)

Carte des sentiers (sur fond IGN)

Carte des forêts (sur fond orthophotoplan)

Carte des unités pastorales (sur fond IGN)

Carte des captages et des points d'eau (sur fond IGN)

5 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- ☛ Plan de situation du site des Cornettes de Bise
- ☛ Carte du parcellaire cadastral du site Natura 2000
- ☛ Carte des parcelles bénéficiant du régime forestier
- ☛ Carte du plan d'occupation des sols
- ☛ Carte géologique
- ☛ Coupe géologique
- ☛ Carte des aléas naturels
- ☛ Carte des périmètres de captage et des points d'eau
- ☛ Carte des habitats naturels
- ☛ Carte de la flore remarquable
- ☛ Carte de la desserte
- ☛ Carte des sentiers
- ☛ Carte de la typologie des pelouses pastorales
- ☛ Carte de la typologie des prés-bois
- ☛ Carte de la surface terrière des peuplements forestiers
- ☛ Carte de la régénération des peuplements forestiers
- ☛ Carte des unités pastorales
- ☛ Carte de présence des galliformes
- ☛ Carte des zones potentielles pour le tétras-lyre
- ☛ Carte de présence des ongulés

N.B. :

Les cartographies de nature technique portent le contour du périmètre de l'APPB des Cornettes de Bise, et non le contour du site Natura 2000. Ces deux périmètres, sans être les mêmes (voir la carte cadastrale du site), sont en effet très voisins.

Site des Cornettes de Bise

Plan de situation

1:30000












1:1400000



PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

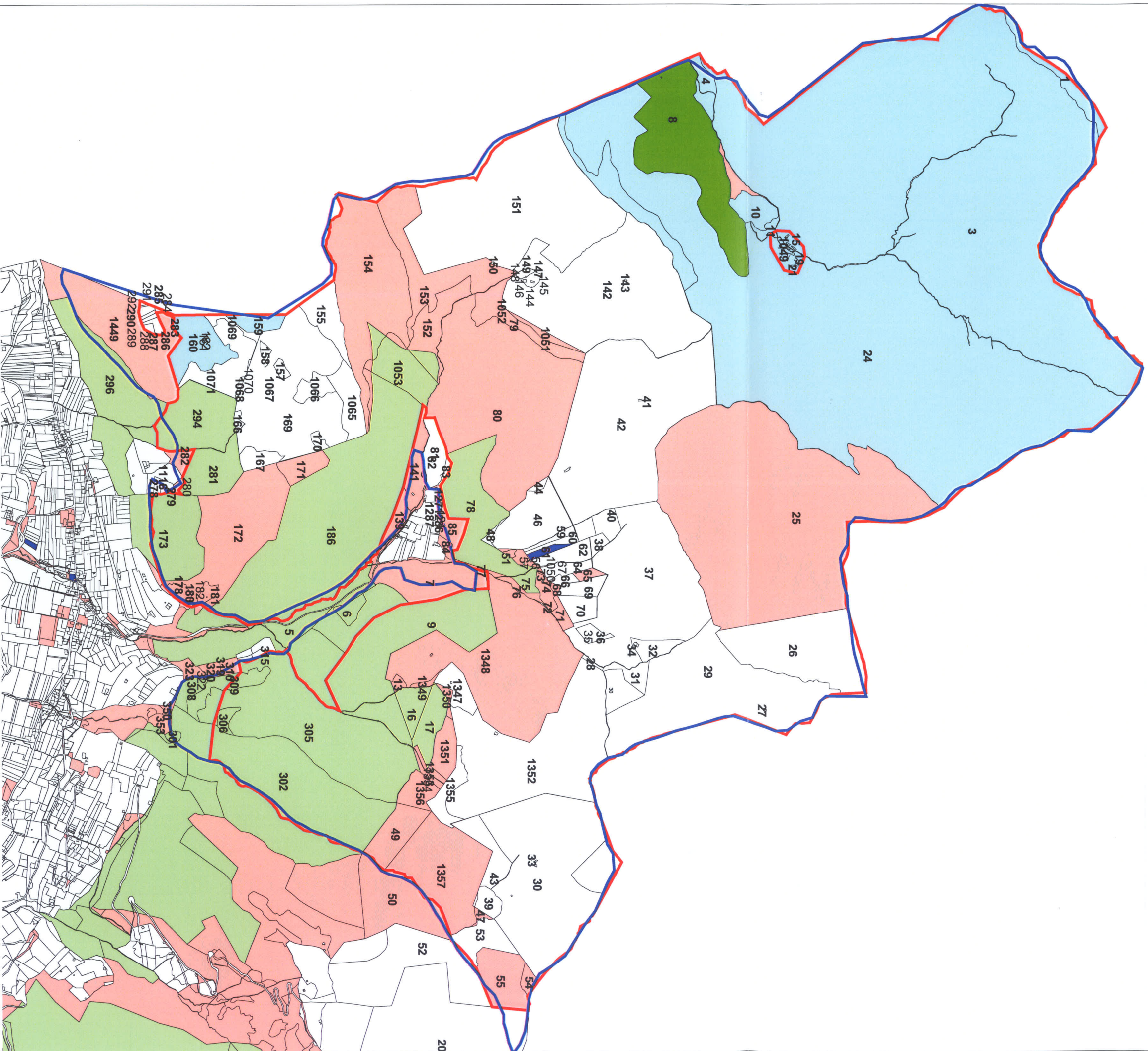
Carte cadastrale

-  Natura 2000
-  Limite de l'APPB
-  Cadastre de la Chapelle
-  Communales
-  Particuliers
-  Soumises R.F.
-  soumises Autres Communes
-  Autres Communes
-  B.B.

Sources : SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
 Fond IGN (c) scan 25
 "Origine cadastre (c) - Droits de l'Etat réservés"
 "Diffusion R.G.D 74 - Reproduction interdite"



1:20000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

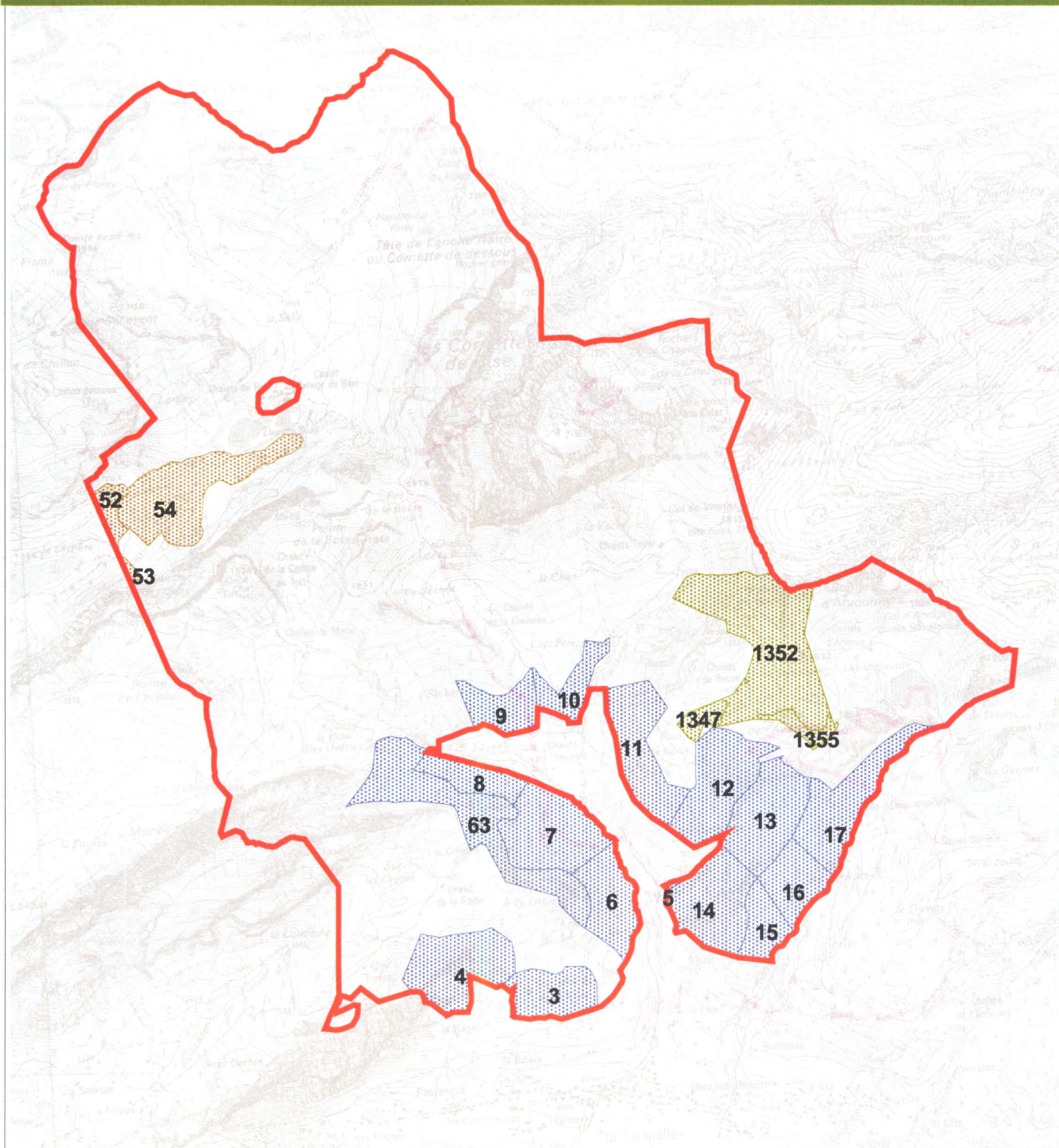
Carte des parcelles relevant du régime forestier

- Limite de l'APPB
- Forêts publiques
- Forêt communale de la CHAPELLE D'ABONDANCE
- Forêt communale de VACHERESSE
- Contrat Audiffred

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25



1:30000













PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

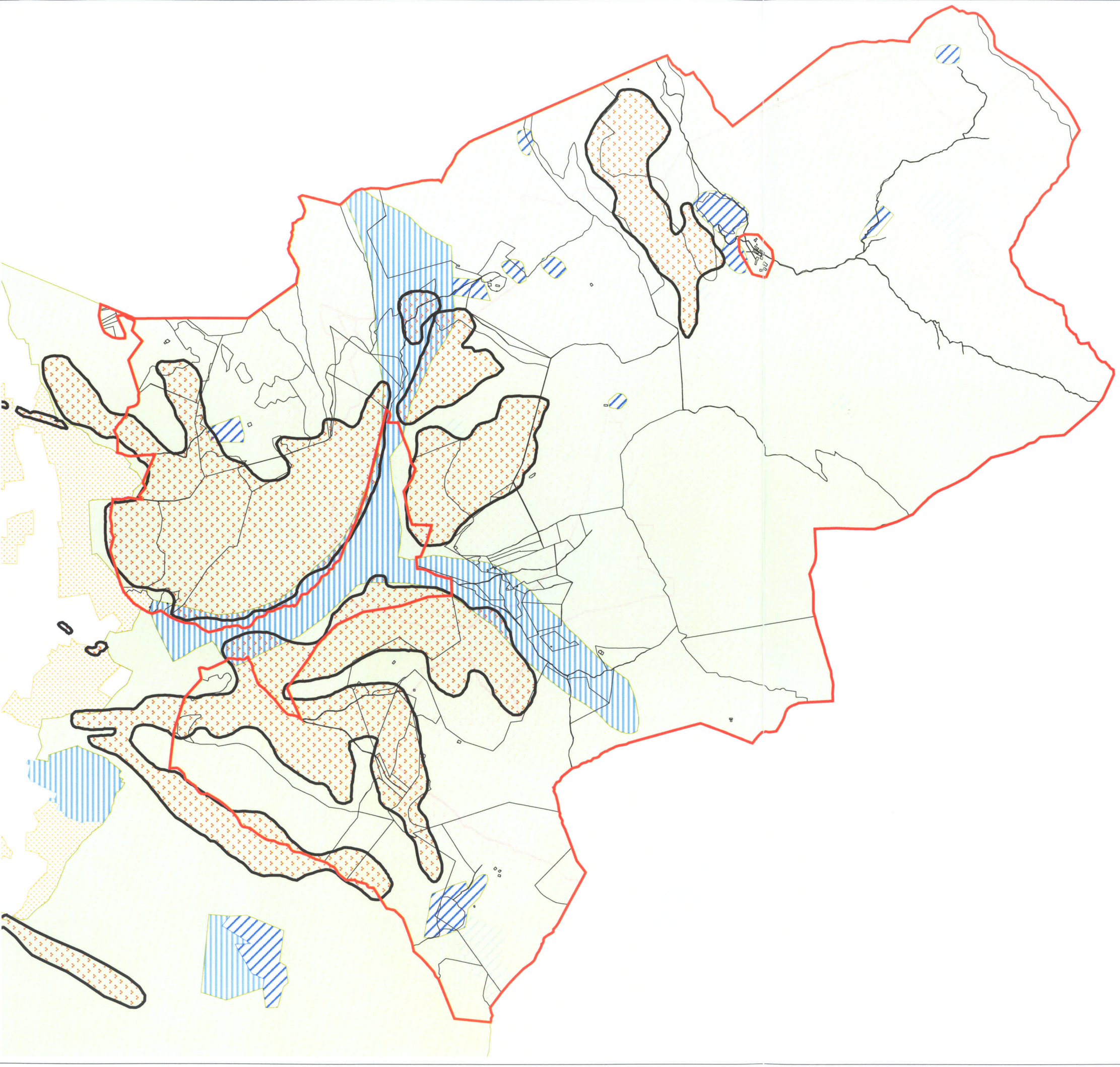
Plan d'occupation des sols
de la Chapelle d'Abondance

-  Appb
-  Cadastre de la Chapelle d'Abondance
-  Bois classés
-  Zone de pos
-  NC
-  ND
-  NDc
-  NDDp

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25

"Origine cadastre (c) - Droits de l'Etat réservés"
"Diffusion RDG 74 - Reproduction interdite"

1:20000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE
Site des Cornettes de Bise

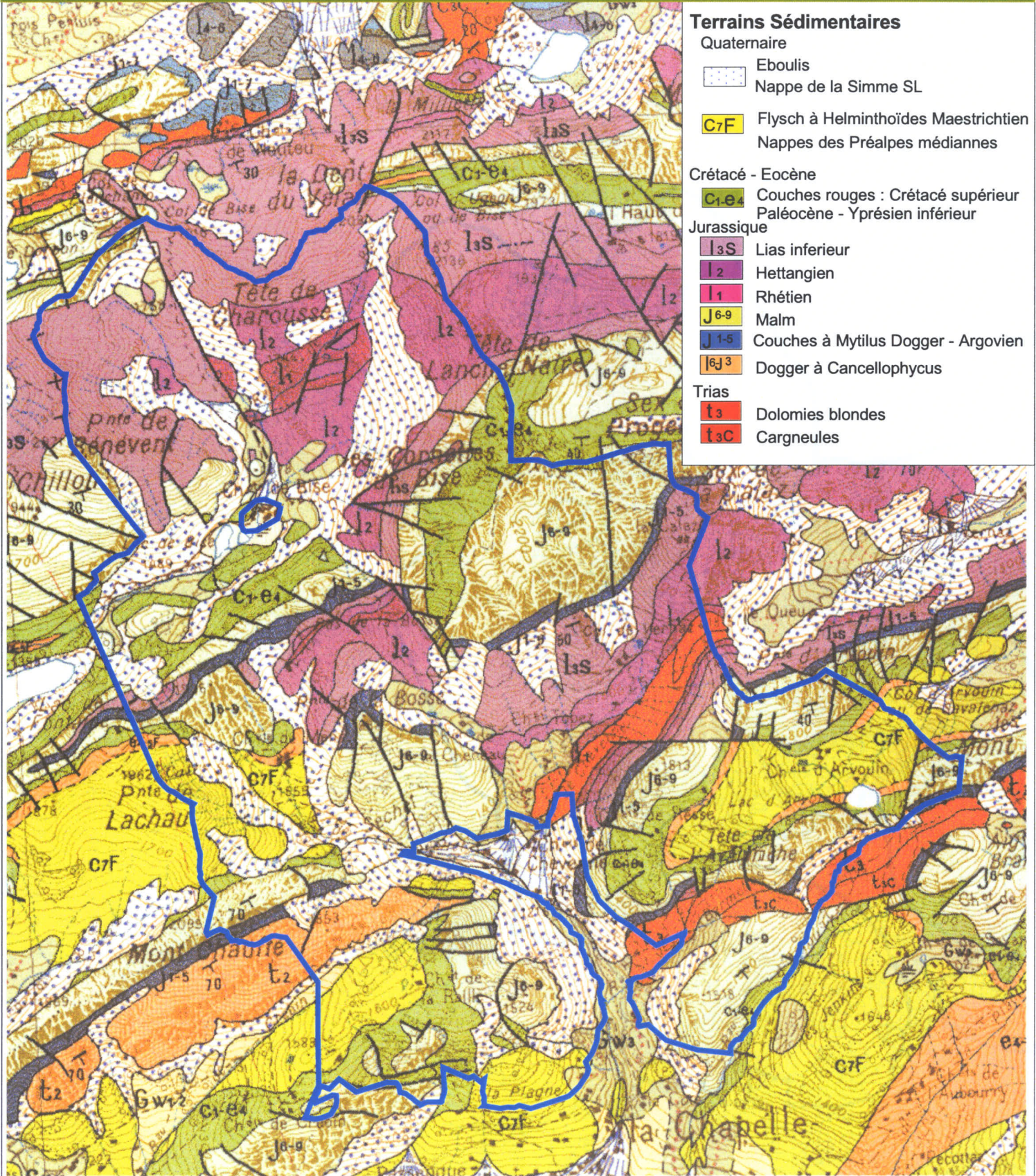
Carte géologique

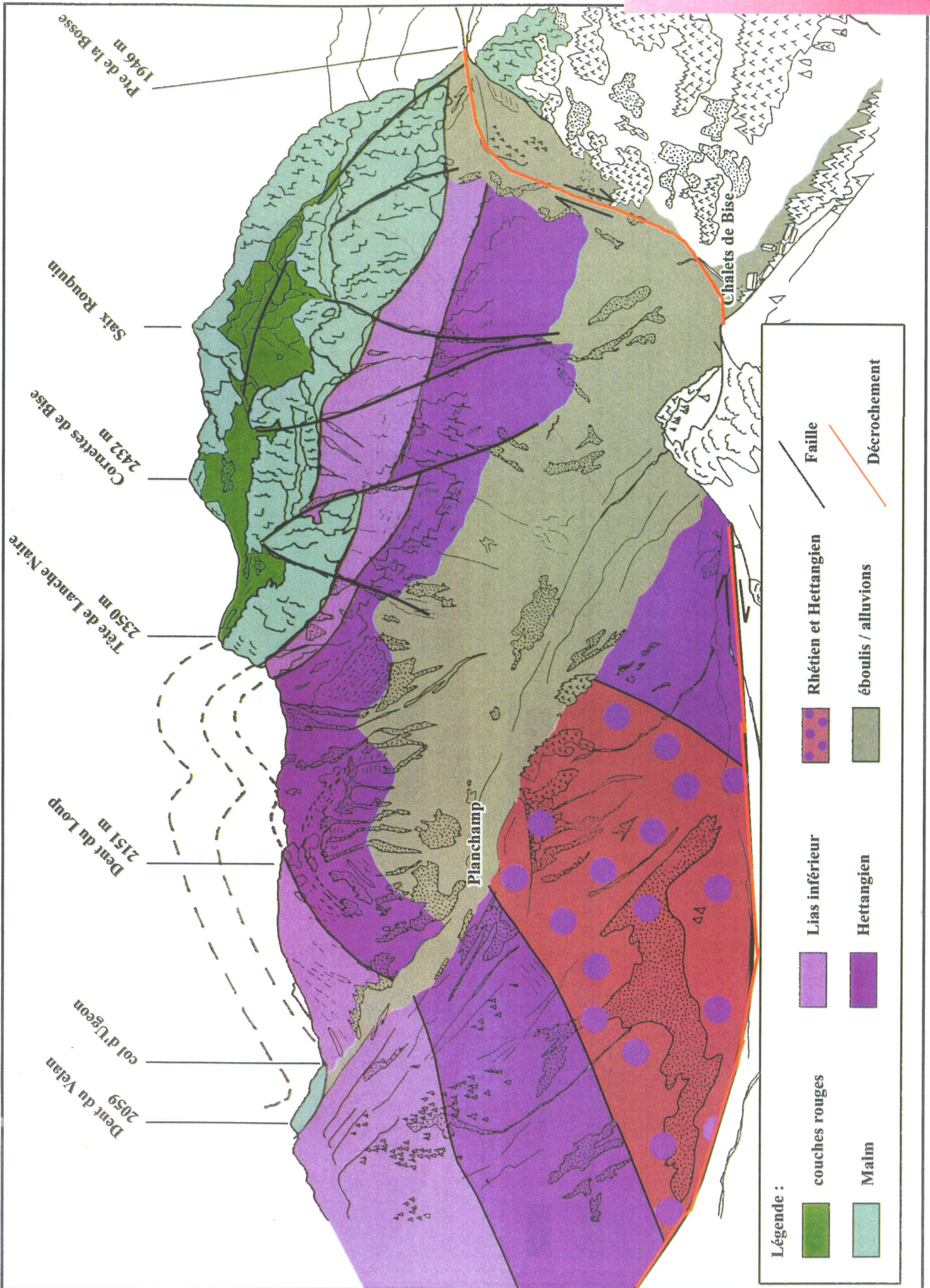
Limite APPB



1:30000

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05, Fond IGN (c) scan 25
 Sources: SIG ONF Haute-Savoie, 10/02, DDAF, Carte géologique 3528-3628 BRGM (c)












PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Correttes de Bise

Carte des risques naturels

-  Limite de l'APPB
- Zonage des risques naturels**
-  avalanche
-  avalanche+chute de blocs
-  avalanche+glissement de terrain
-  chute de blocs
-  crue torrentielle+glissement de terrain
-  glissement de terrain
-  glissement de terrain+chute de blocs
-  glissement de terrain+zone humide
-  ravinement
-  zone humide
-  zone humide+déboisement torrentiel

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25



1:25000





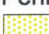






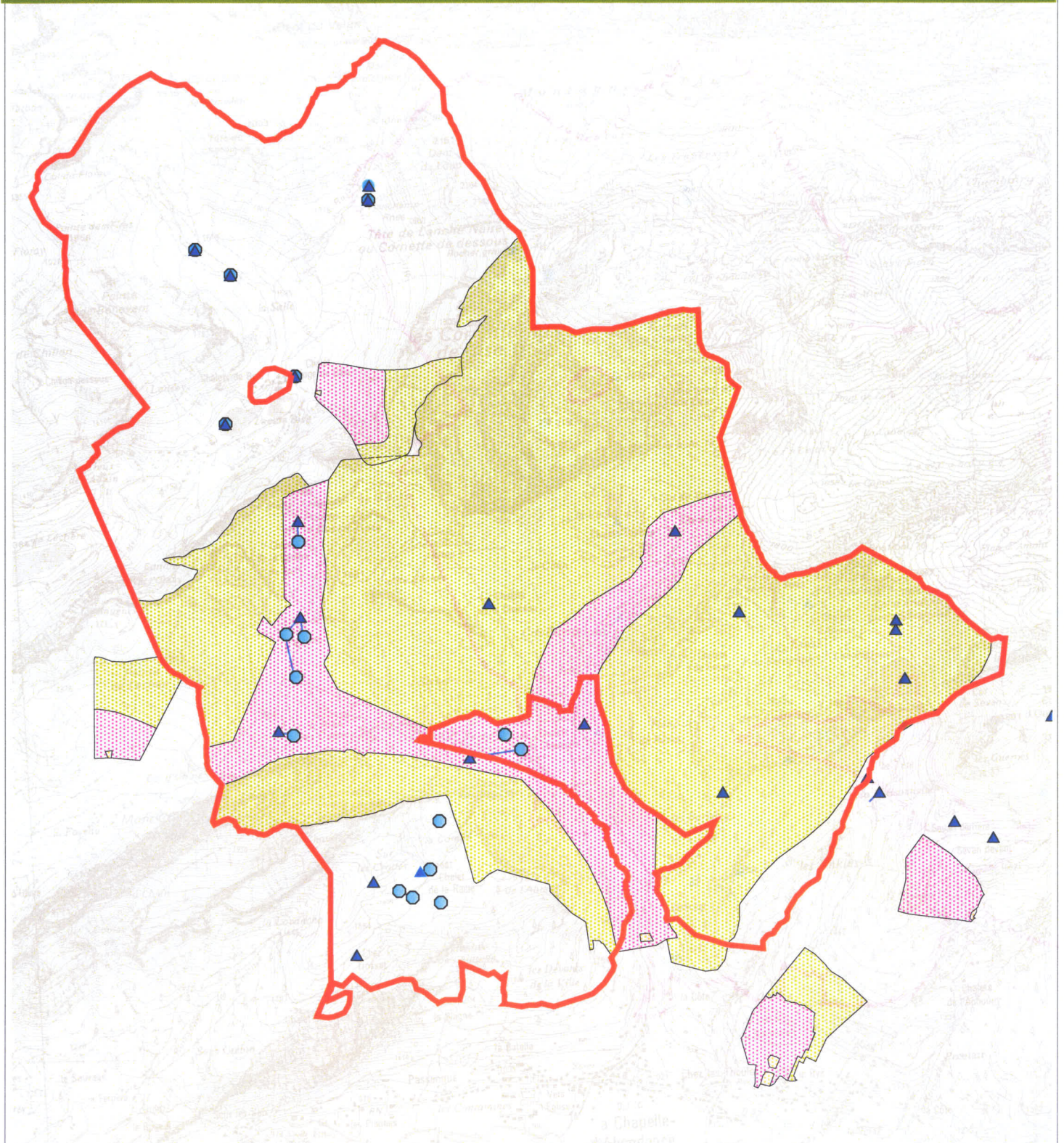
PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

Carte des captages

-  Limite de l'APPB
-  sources
-  points d'eau
-  ligne de points d'eau
- Périmètres de captage**
-  Eloigné
-  Immédiat
-  Rapproché

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

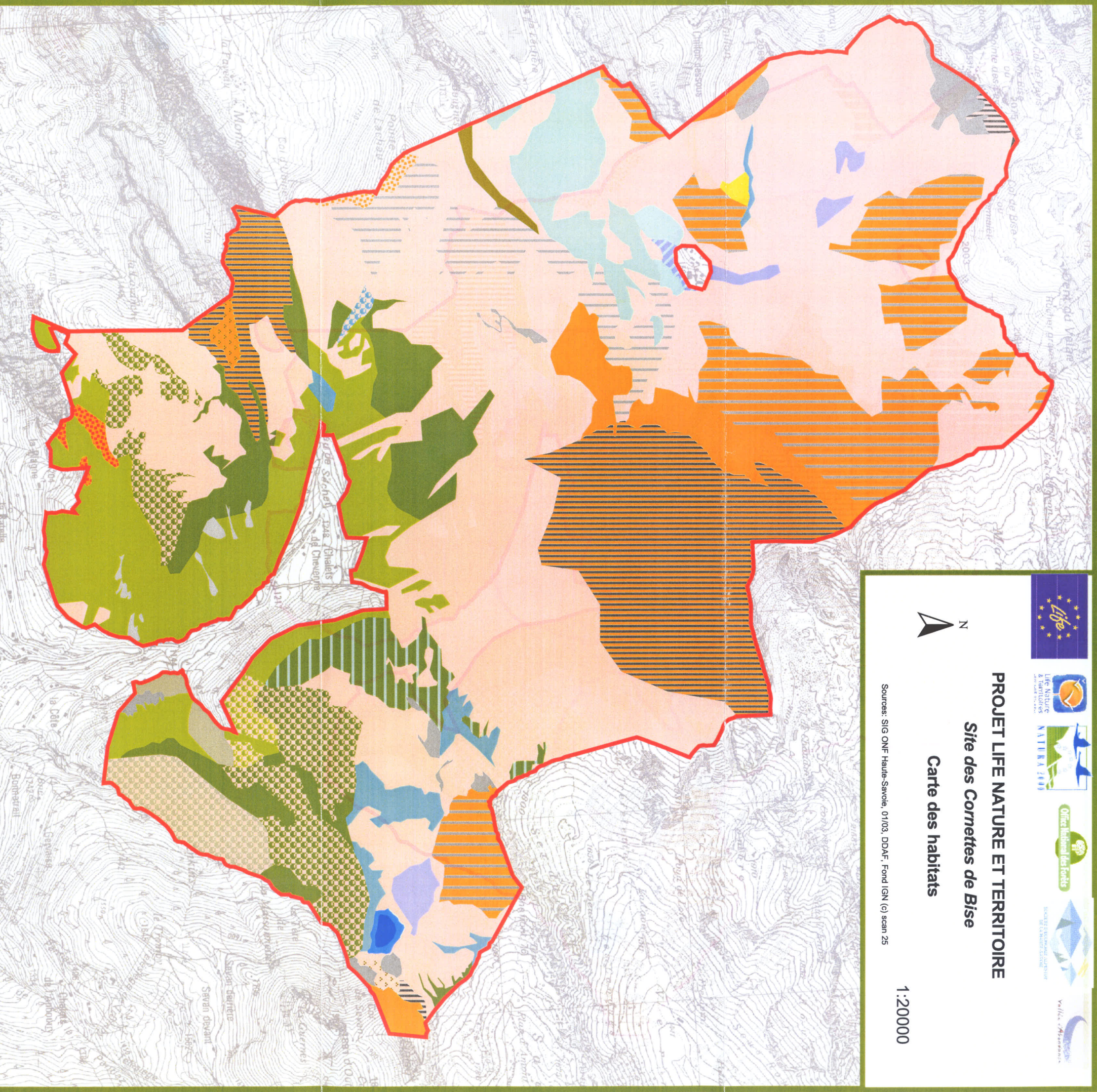
Site des Cornettes de Bise

Carte des habitats



1:20000

Sources: SIG ONF Haute-Savoie, 01/03, DDAF, Fond IGN (c) scan 25



UNITES ECOLOGIQUES

- Limites de l'APPB
- Code Habitats (Code Corne)
- 3140 (22.15) Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire C
- (22.42) Végétations emraînées immergées (Potamion pectinatif) -
- 6430 / (37.88 / 53.214) Mégaphorbiale alpine et subalpine proche du bétail et des reposoirs à Patience alpine (Rumicion pseudalpinii) et Carraie à Carex rostrata et Carex vesicaria C / -
- 6430 (37.88) Mégaphorbiale alpine et subalpine proche du bétail et des reposoirs à Patience alpine (Rumicion pseudalpinii) et Carraie à Carex rostrata et Carex vesicaria -
- (53.214) Carraie à Carex rostrata et Carex vesicaria -
- (31.611) Fourré d'Aulne vert des Alpes (Ahnion viridis) -
- 4060 (31.4) Landes alpines et subalpines C
- 6170 (36.41) Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) C
- 6170 (36.41 / 36.4312) Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) et Pelouses à Sestlerie et Latche sempervirens (Laserpilio-Sestlerum) C
- 61740 / 6520 (36.41 / 38.3) Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) et Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) C/C
- 6170 / 8120 (36.41 / 61.22) Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) et Eboulis sur calcaires durs alpiens à Tabouret à feuilles rondes (Thlaspion rotundifolii) C
- 6170 / 8210 (36.41 / 62.15) Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) et Falaise calcaire ensoleillée des Alpes (Potentillion caulescens) C
- (31.8G) Prébois de résineux -
- / 6520 (31.8G / 38.3) Prébois de résineux et Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) - / C
- 6520 (38.3) Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) C
- 6520 / - (38.3 / 31.611) Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) et Fourré d'Aulne vert des Alpes (Ahnion viridis) C / .
- 6520 / 8120 (38.3 / 61.22) Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) et Eboulis sur calcaires durs alpiens à Tabouret à feuilles rondes (Thlaspion rotundifolii) C
- 6520 / 8210 (38.3 / 62.15) Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) et Falaise calcaire ensoleillée des Alpes (Potentillion caulescens) C
- (42.254) Pessière de la zone montagnarde du Hêtre - (en mélange avec le sapin et le Hêtre) -
- 9410 (42.211) Pessière subalpine à Vaccinium myrtillus (Homogyne-Piceetum) C
- 9410 (42.212) Pessière subalpine à hautes herbes (Adenostylo allariae-Piceetum) C
- 9410 / 6520 (42.211 / 38.3) Pessière subalpine à Vaccinium myrtillus (Homogyne-Piceetum) et Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) C
- / 6520 (42.254 / 38.3) Pessière de la zone montagnarde du Hêtre - (en mélange avec le sapin et le Hêtre) et Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) - / C
- 9430* (42.422) Forêt de Pin à crochets à genévriers et éricacées des alpes externes (Juniperion nanae) P
- 9430* (42.211 / 42.212) Pessière subalpine à Vaccinium myrtillus (Homogyne-Piceetum) et Pessière subalpine à hautes herbes (Adenostylo allariae-Piceetum) C
- 9430* / 6170 (42.422 / 36.41) Forêt de Pin à crochets à genévriers et éricacées des alpes externes (Juniperion nanae) et Pelouse alpine mésophile ou méso-hygrophile fermée (Caricion ferrugineae) P / C
- 9430* / 6520 (42.422 / 38.3) Forêt de Pin à crochets à genévriers et éricacées des alpes externes (Juniperion nanae) et Prairie de fauche de montagne (Trisoto-Polygonion bistorti) P / C
- 8120 (61.22) Eboulis sur calcaires durs alpiens à Tabouret à feuilles rondes (Thlaspion rotundifolii) C
- 8130 (61.31) Eboulis calcaires thermophiles pér-alpins (Stipion calamagrostis) C
- 8210 (62.15) Falaises calcaires alpines et subméditerranéennes (Potentillion caulescens) C



Office National des Forêts

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPES
DE LA HAUTE-SAOIE

Val de l'Abbaye

PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE
Site des Cornettes de Bise
Carte des espèces floristiques remarquables

Life

Life Nature & Territoires
en région Rhône-Alpes

NATURA 2000

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25

1:20000




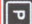









- Limite de l'APPB
 Espèces remarquables
- *Aconitum paniculatum*
 - *Allium scorodoprasum* L.
 - *Allium victorialis* L.
 - *Anacamptis pyramidalis*
 - *Anacamptis tanayensis*
 - *Androsace helvetica*
 - *Androsace pubescens* DC.
 - *Anemone baldensis*
 - *Anemone ranunculoides*
 - *Aquilegia alpina* L.
 - *Arabis pumila*
 - *Arabis serpyllifolia*
 - *Astragalus frigidus*
 - *Bupthalmum salicifolium*
 - *Carex capillaris*
 - *Carex firma* Host
 - *Carex frigida*
 - *Cephalaria alpina*
 - ▲ *Dianthus caesius*
 - ▲ *Draba dubia*
 - ▲ *Empetrum nigrum*
 - ▲ *Erigeron atticus*
 - ▲ *Eriophorum scheuchzeri*
 - ▲ *Eryngium alpinum* L.
 - ▲ *Festuca pulchella*
 - ▲ *Gagea fistulosa*
 - ▲ *Gagea lutea*
 - *Gentiana cruciata*
 - *Gentiana orbicularis*
 - *Gentiana purpurea*
 - *Gnaphalium hoppeanum*
 - *Gymnadenia odoratissima*
 - *Heliospermum quadrifidum*
 - *Hypochoeris maculata*
 - *Juniperus sabina*
 - *Leontopodium alpinum*
 - ★ *Listera cordata*
 - ★ *Lloydia serotina*
 - ★ *Orchis pallens*
 - ★ *Orobanche flava*
 - ★ *Orobanche laserpi-sileris*
 - ★ *Peucedanum austriacum*
 - ★ *Potamogeton praelongus* Wulfen
 - ★ *Potentilla dubia*
 - ★ *Primula auricula* L.
 - ★ *Primula farinosa*
 - ★ *Pyrola media* Swartz
 - ★ *Pyrola rotundifolia* L.
 - ★ *Rhododendron intermedium*
 - ★ *Rhododendron hirsutum* L.
 - ★ *Ribes petraeum*
 - ★ *Senecio alpinus*
 - ★ *Tozzia alpina*
 - ★ *Veronica spicata*
 - ★ *Viola mirabilis*
 - ★ *Viola pyrenaica*



PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Correttes de Bise

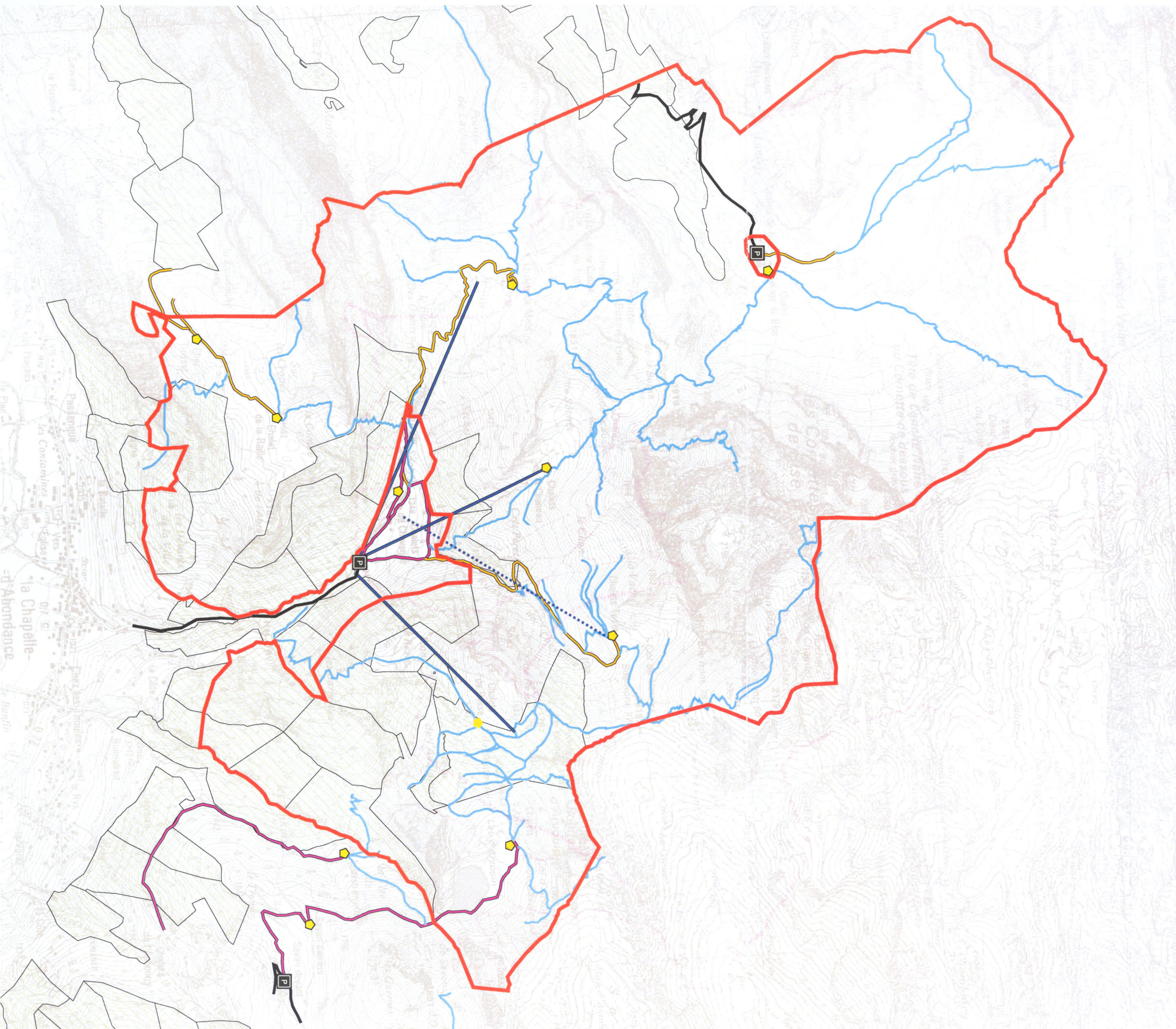
Carte de la desserte

-  Chalet d'alpage
-  Parking
-  Limite de l'AAPPB
-  Desserte
-  câble pastoral
-  câble pastoral hors service
-  routes goudronnées
-  piste jeepable
-  piste jeepable difficile
-  sentier
-  parcelles forestières

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25



1:30000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

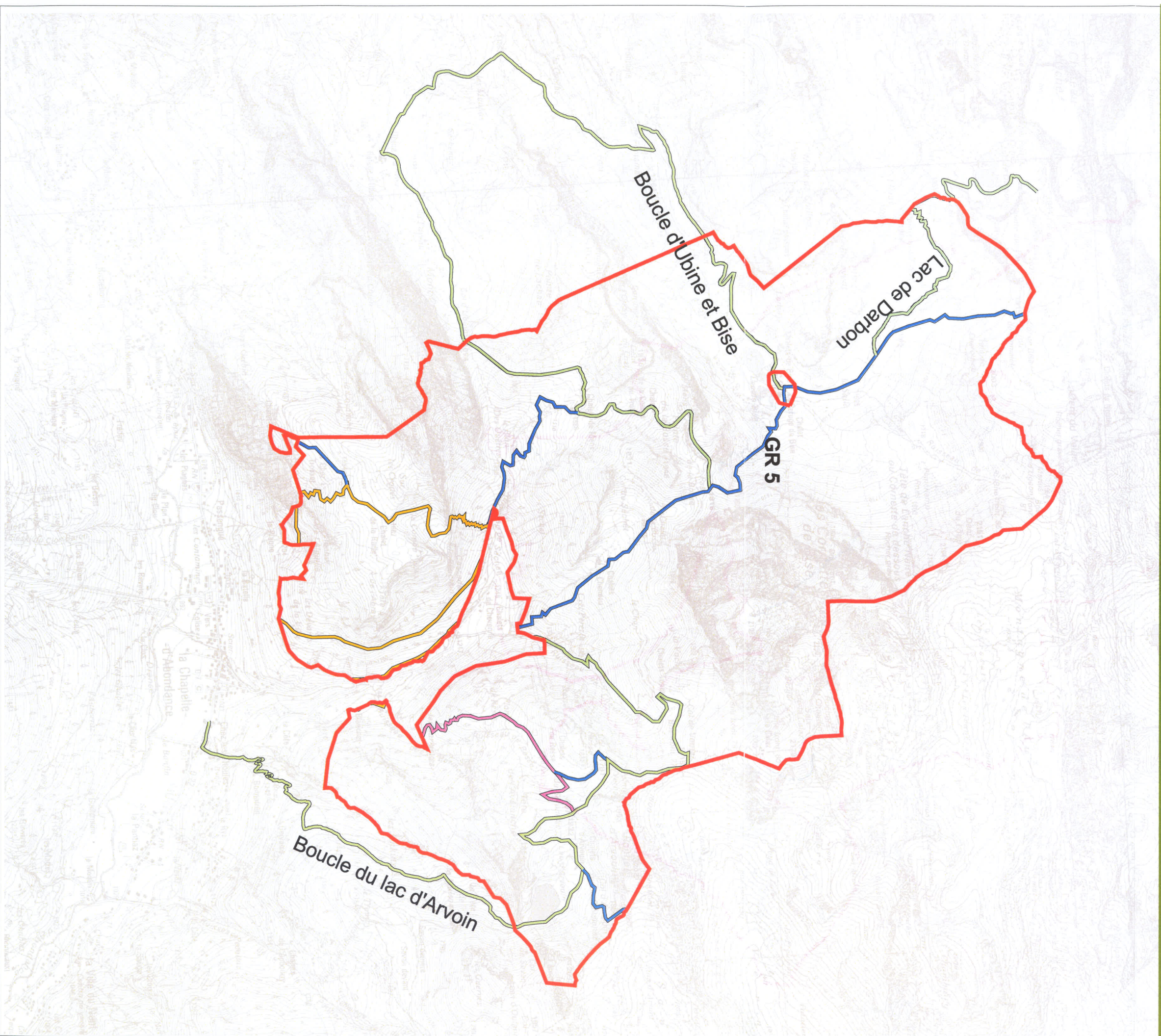
Carte des sentiers

-  Limite de l'AAPPB
-  sentiers
-  PDIPR
-  PDIPR - local
-  FFRP
-  non balisé
-  pdipr

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05, Fond IGN (c) scan 25



1:25000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

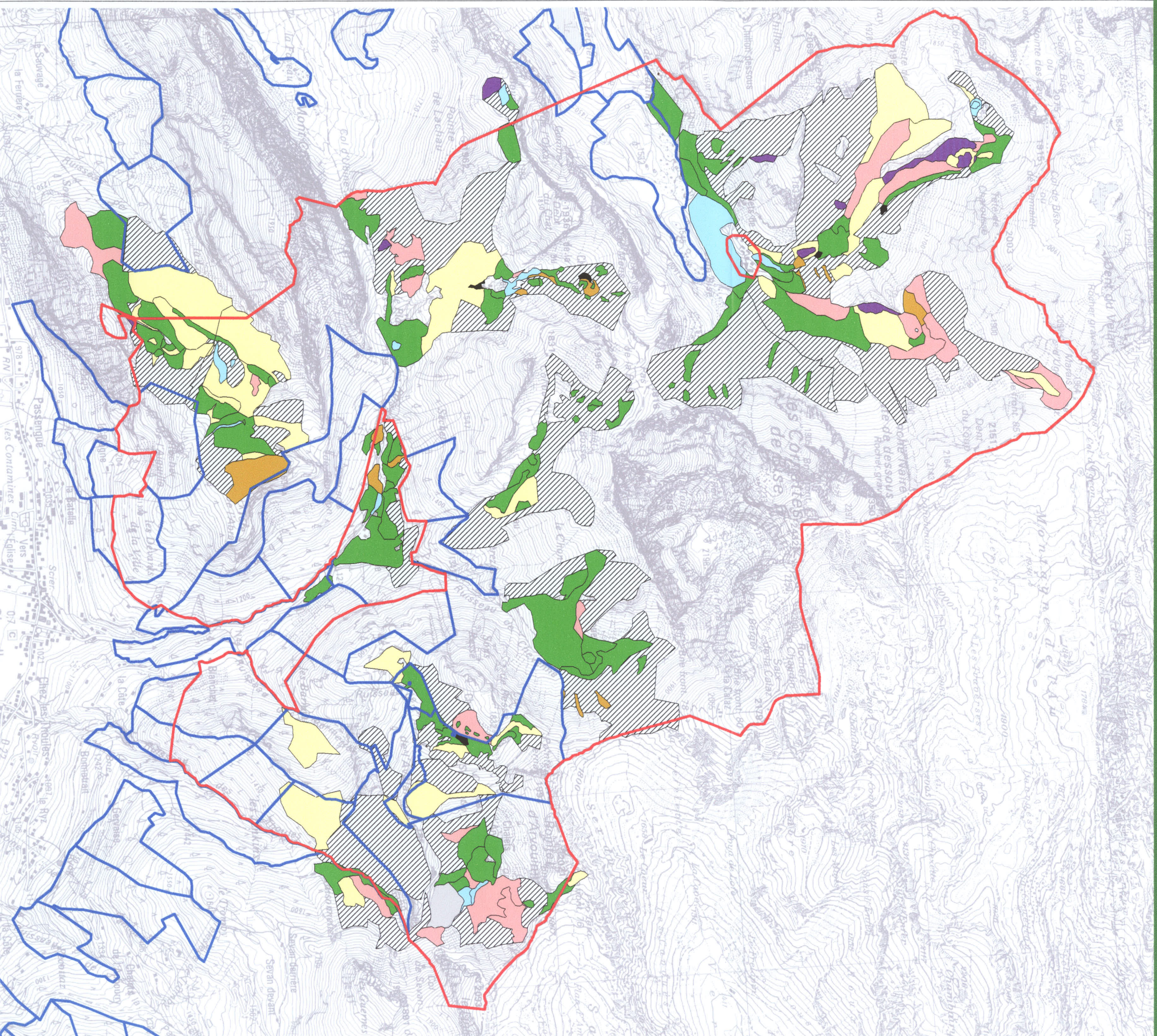
Typologies des pelouses

- Appb
- Chalets
- Typologie des pelouses**
- Lande
- Pelouse grasse
- Pelouse moyenne
- Pelouse moyenne humide
- Pelouse moyenne sèche
- Pelouse moyenne sèche
- Pelouse nivale
- Rumex
- Zone humide

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
Fond IGN (c) scan 25



1:25000

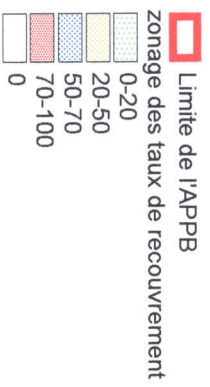




PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

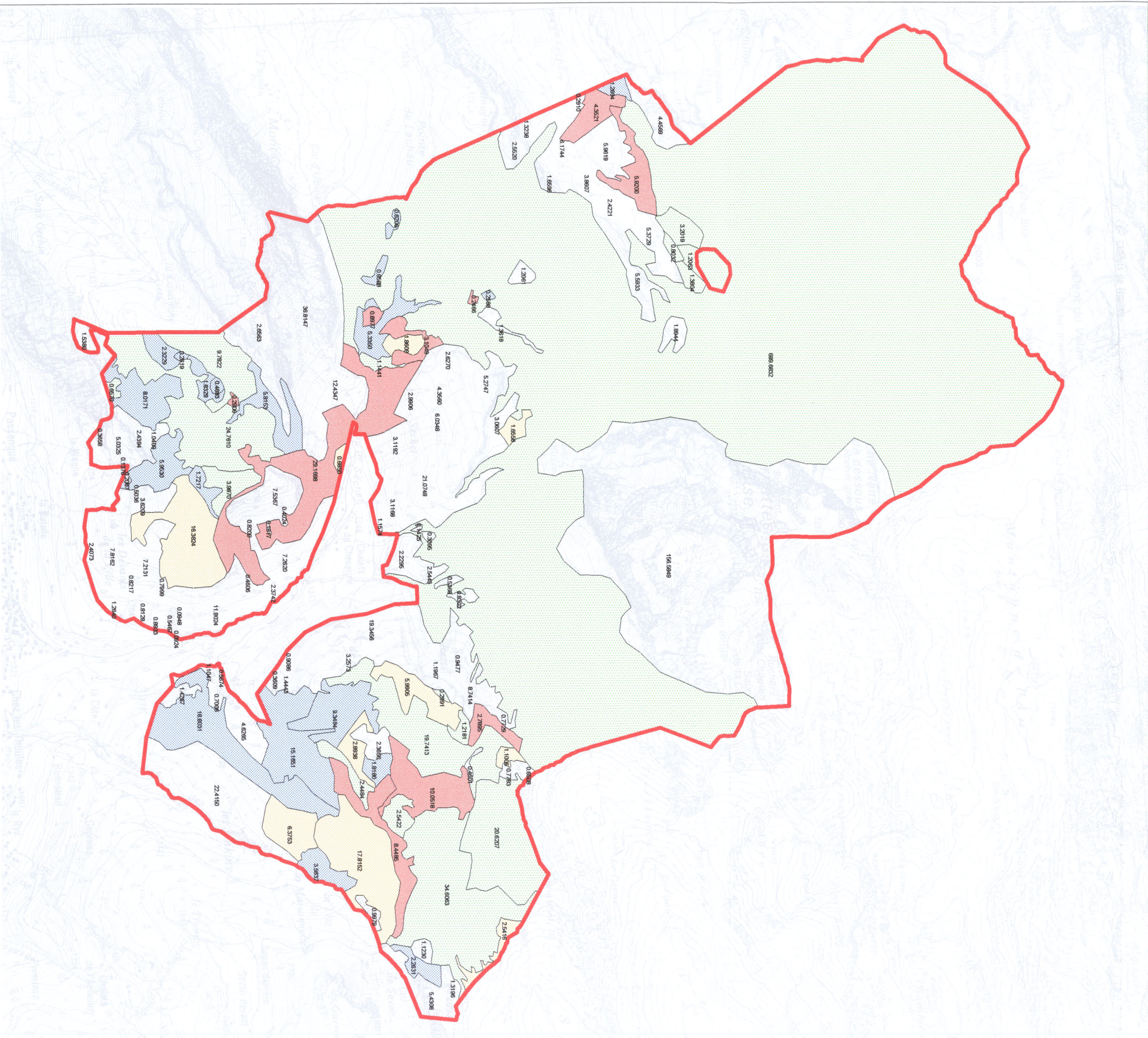
Typologie des pré-bois



Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05, Fond IGN (c) scan 25



1:20000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

Carte de la surface terrière



32 N° point d'inventaire

Limite de l'APPB

1 GB Code STIR

Surface terrière

- 0 - 10
- 11 - 20
- 21 - 30
- 31 - 40
- 41 - 62

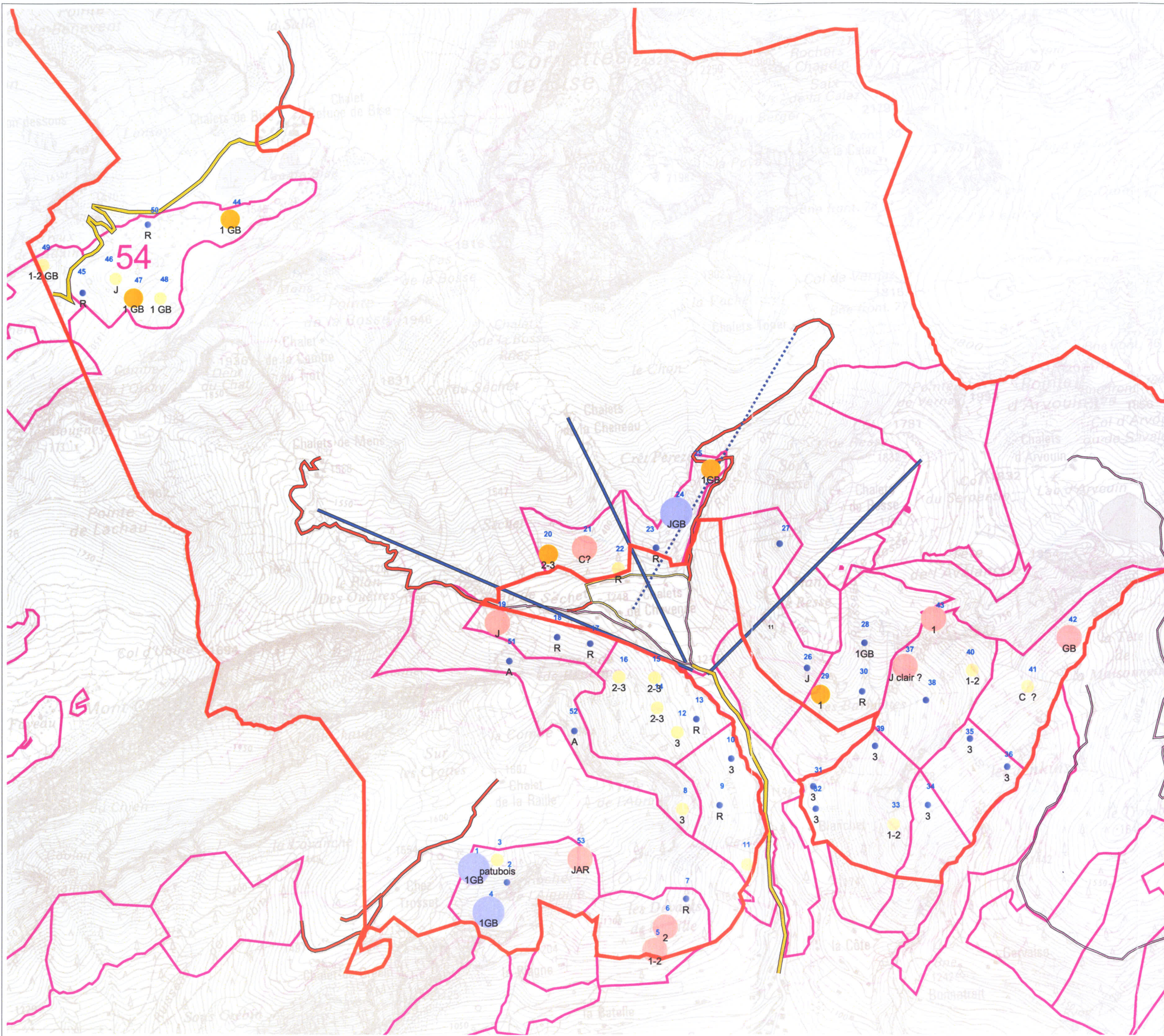
Desserte

- câble pastoral
- câble pastoral hors service
- piste carrossable
- routes goudronnées
- piste jeepable
- piste jeepable difficile
- parcellaire forestier



1:20000

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05, DDAF, Fond IGN (c) scan 25





Limite de l'APPB
 32 Points d'inventaire

Dégâts de gibier

Faible

Important

Régénération d'Epicéa

Rare

Présente

Abondante

parcellaire forestier

Desserte

câble pastoral

câble pastoral hors service

piste carrossable

routes goudronnées

piste jeepable

piste jeepable difficile

PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

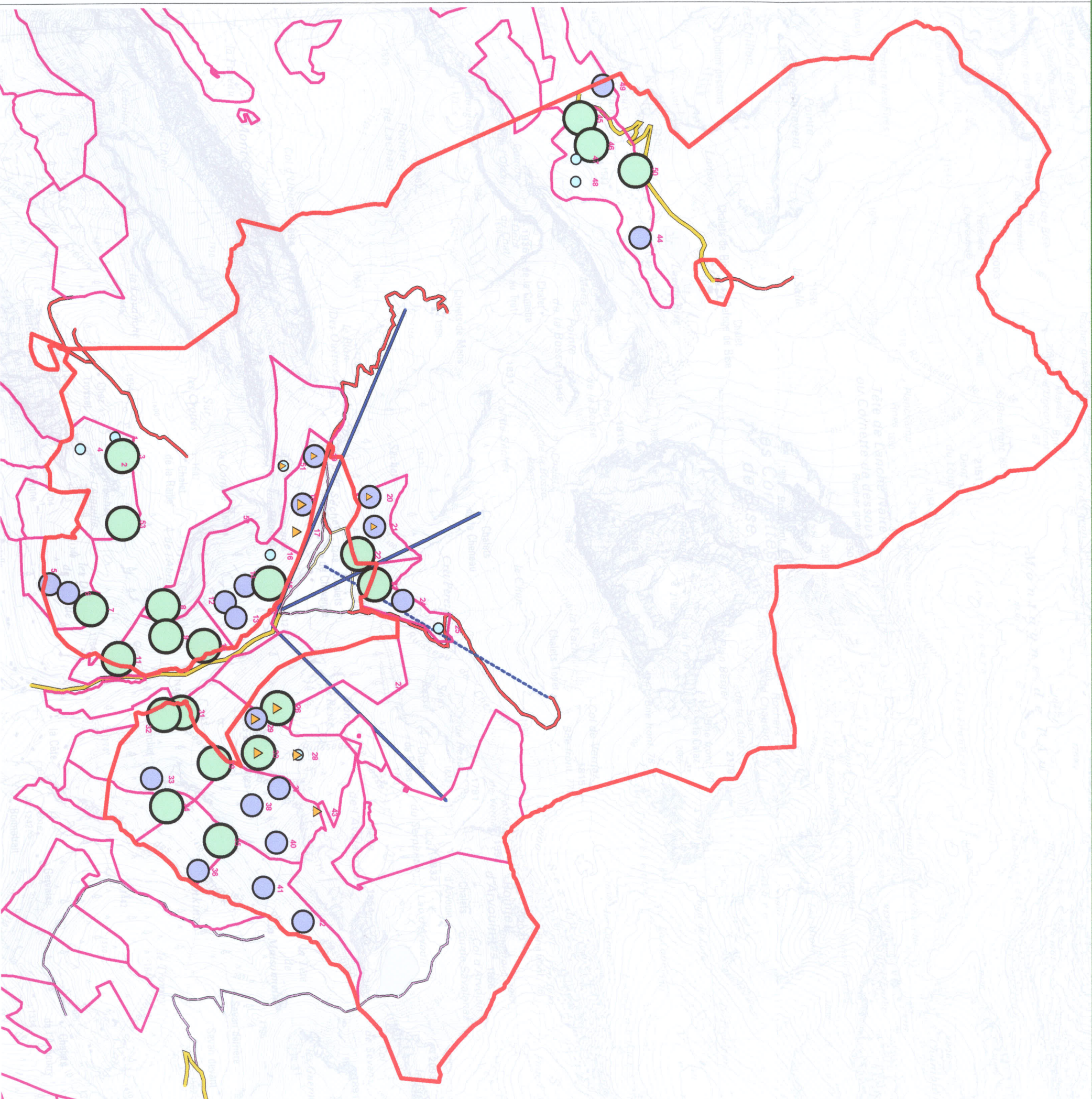
Site des Cornettes de Bise

Carte de la régénération

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05,
 Fond IGN (c) scan 25



1:30000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Correttes de Bise

Carte des Unités Pastorales

◆ Chalet d'alpage

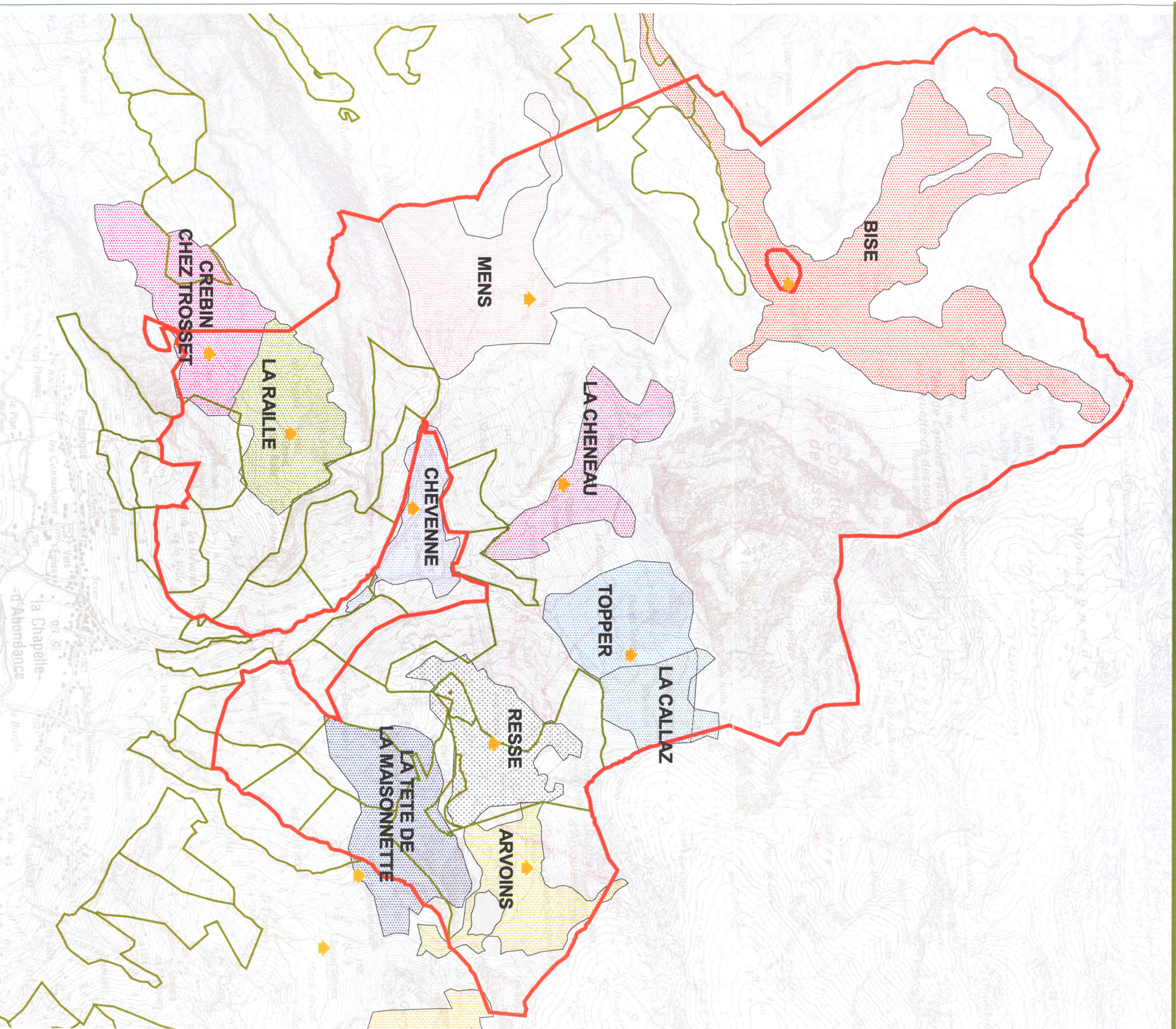
▭ Limite de l'APPB

▭ parcelles forestières

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, 04/05.
Fond IGN (c) scan 25



1:30000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Correttes de Bise

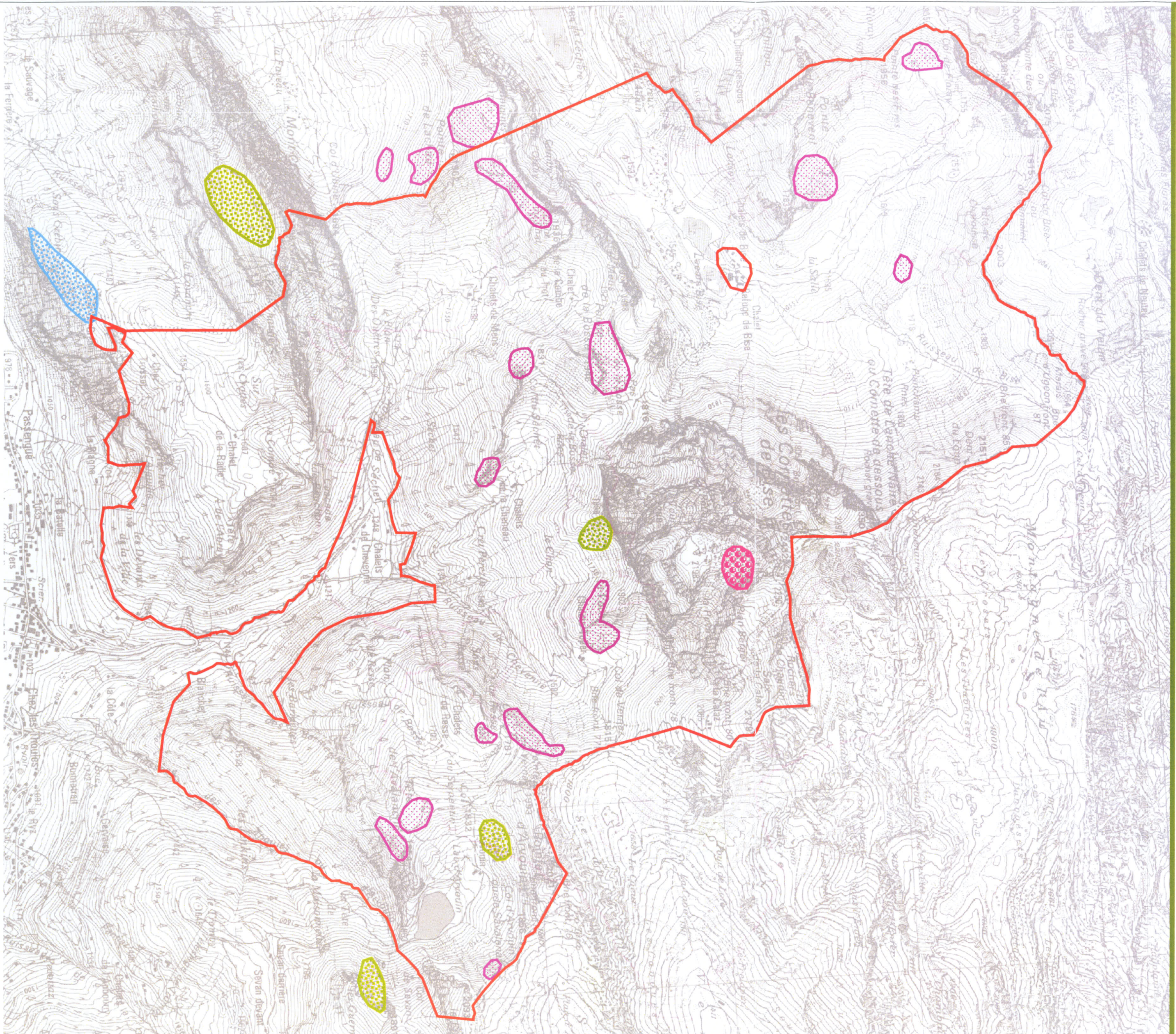
Carte de présence des galliformes

-  Limite de l'Appb
-  Tétrras
-  zone de présence Perdrix Bartavelle
-  zone de présence zone d'hivernage
-  Lagopède alpin
-  zone de présence

Sources : SIG ONF Fédération départementale des chasseurs 74
Fond IGN (c) scan 25



1:20000





PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Cornettes de Bise

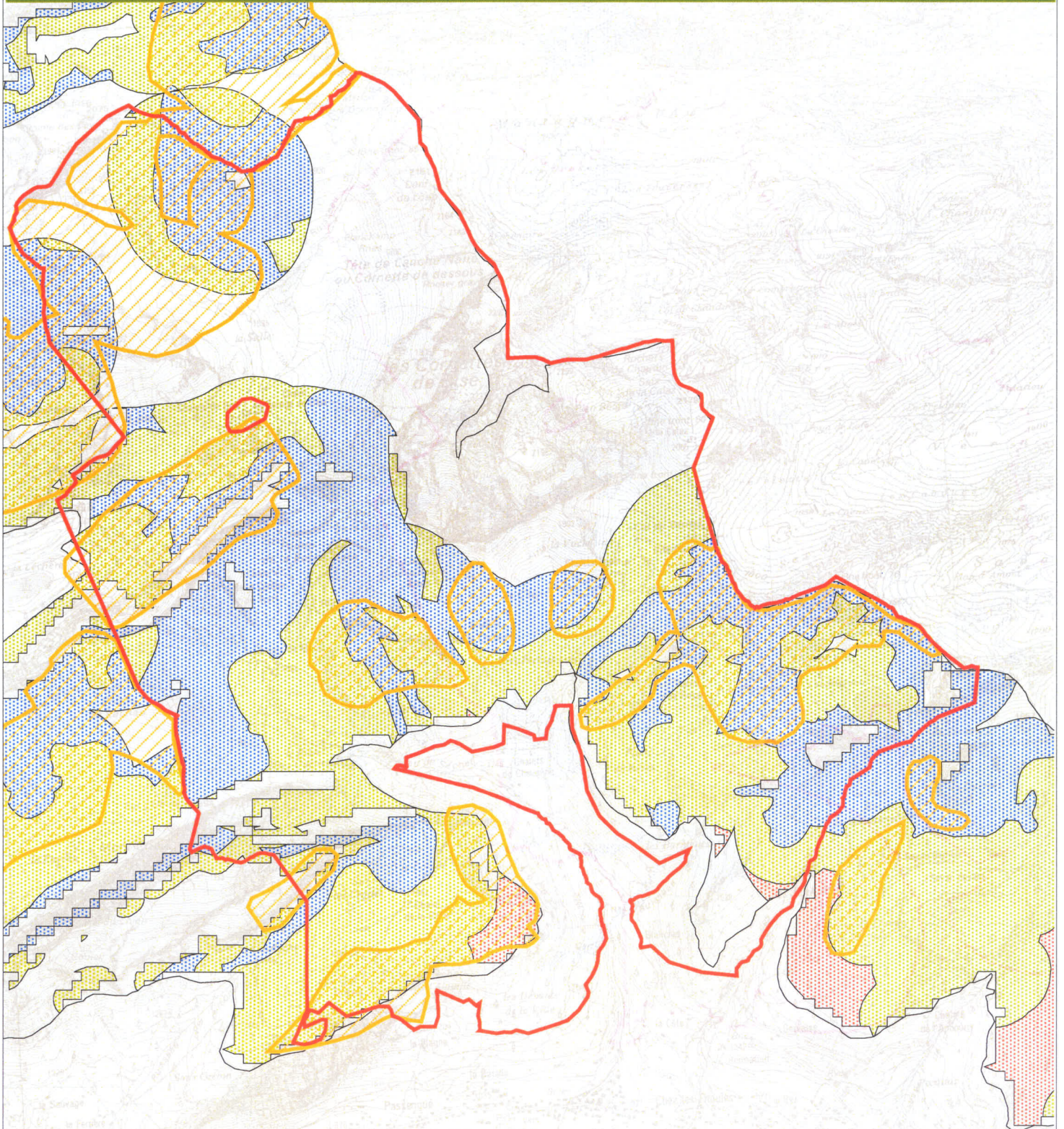
Carte des biotopes à tétras

-  Limite de l'APPB
-  zones de présence
- potentialités
 -  bonne
 -  moyenne
 -  faible
 -  nulle

Sources: SIG ONF SEA Haute-Savoie, SICVA, OGM, 04/05, Fond IGN (c) scan 25



1:30000














PROJET LIFE NATURE ET TERRITOIRE

Site des Correttes de Bise

Carte de fréquentation des ongulés

-  Limite de l'Appel cert chamois chevreuil
-  zone refuge
-  Bouquets
-  zone refuge
-  Cert
-  zone mise bas
-  Chevreuil
-  zone hivernage
-  Mouflon
-  hivernage et mise bas

Sources: SIG ONF Fédération départementale des chasseurs 74
Fond IGN (c) scan 25



1:20000

